

Association des Riverains et des Amis du VYF

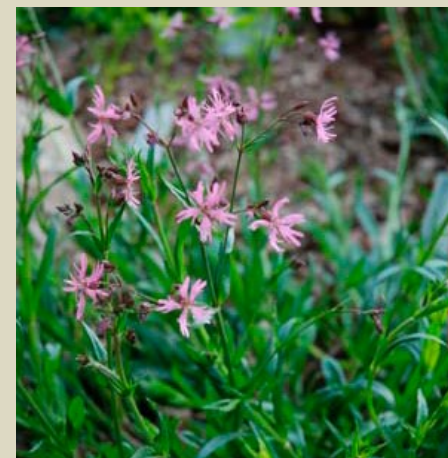
Vaularon (2000), Yvette (1998), Frileuse (1982)

VYF : novembre 2005

Site : vyf-asso.com



Silène penché



Lychnade fleur de coucou

Assemblée Générale du 11 Mars 2023.



Plan



**I) Administration
bilan 2022**

**II) Débat gestion
des eaux :**



**Carrière de la Torche, Palaiseau
11-11-2022, Photo Pierre Farret**



Assemblée Générale administration

Menthe à feuilles rondes

- **Renouvellement des membres du Conseil,**
- **Rapport financier,**
- **Rappel des objectifs 2022,**
- **Rapport moral et bilan des activités 2022, présentation des actualités.**



**Rigole de Corbeville, Moulon
11-11-2022 Photo Pierre Farret**



Conseil d'administration 2022

Gesse des bois

Présidente

Danielle Farret

Secrétaire

André Loie

Trésorière

Sylviane Vlachos

Membre du Bureau/Collectif

Danielle Courteau

Informatique/Communication

Antoine Sotty

Photographe

Pierre Farret

Sorbier des oiseleurs



Bureau sortant



Sagine subulée

Le conseil est renouvelé chaque année par moitié.

L'Association est dirigée par un conseil de 5 à 10 membres [...] ils sont élus pour deux années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Membres rééligibles :

- Danielle Courteau**
- André Loie**

Nouveaux membres volontaires du Bureau : ???



Visite Plateau-Rigolés. 11-11-2022
Photo Pierre Farret

Vote



Aubépine

Membres rééligibles :

- Danielle Courteau

Contre :

Abstention :

- André Loie

Contre :

Abstention :



**Parc Eugène Chanlon et Carrière
de la Torche 11-11-2022 Photo
Pierre Farret**

Rapport financier, Sylviane Vlachos



Lierre terrestre

Compte d'exploitation 2022

Recettes

Cotisations 2022 : 360,00^e

Intérêts livret A : 30,03^e

Total des recettes : 390,03^e

Dépenses

Assurance Macif 88,47^e

Adhésion ENE 30,00^e

Frais de tenue de compte 15,00^e

Communication,
bureautique, encre,
affranchissement. 105,00^e

Imprimerie (tracts) 0

Site 0

Total des dépenses 238,47^e

Réserve 151,56^e

Total : 390,03^e

Avoir le 31 Décembre 2022

YAOIL

Actif

Compte chèque :	630,77 €
-----------------	----------

Livret A Caisse épargne :	2085,64 €
---------------------------	-----------

Intérêts capitalisés 2022 :	30,03 €
-----------------------------	---------

Total livret A :	2115,67€
------------------	----------

Total avoir :	2746,44 €
---------------	-----------

Vote rapport financier

Contre :

Abstention :



La Seine, principale ressource de Paris Saclay





Menthe pouliot

Décision fin 2022

**Fermeture du compte chèque
et du livret A de VYF à la
Caisse d'Epargne en janvier
2023.**

**Ouverture du compte chèque
et du livret A de VYF au
Crédit Mutuel en décembre
2022/ février 2023.**

Prise d'acte.



**Sentier Rigole de Corbeville Palaiseau
11-11-2022 Photo Pierre Farret**

Activités : Fonctionnement de VYF

Cadre de Travail

Indépendant, apolitique, pas de subvention,
Association non agréée.

Adhérente :

- Essonne, Nature, Environnement,
Prés : JP. Moulin,
- FNE,

en relation :

- Collectif des associations de l'Yvette : travaux communs et visites bords de l'Yvette,
Animateur : C. Guin,
- Amis du PNR. Prés : C. Giobellina,
- Colos, Prés. : Harm Smit
- l'UASPS.

Motivation et Outils

- Besoins des Habitants,
- Observations de terrain,
- Événements locaux,
- Participation aux rencontres des instances diverses,
- Textes officiels :
 - Directives Européennes,
 - Lois,
 - Règlements
 - Chartes,
 - SDAGE,
 - SAGE.....



Butome en ombelle

Rappel des objectifs 2022

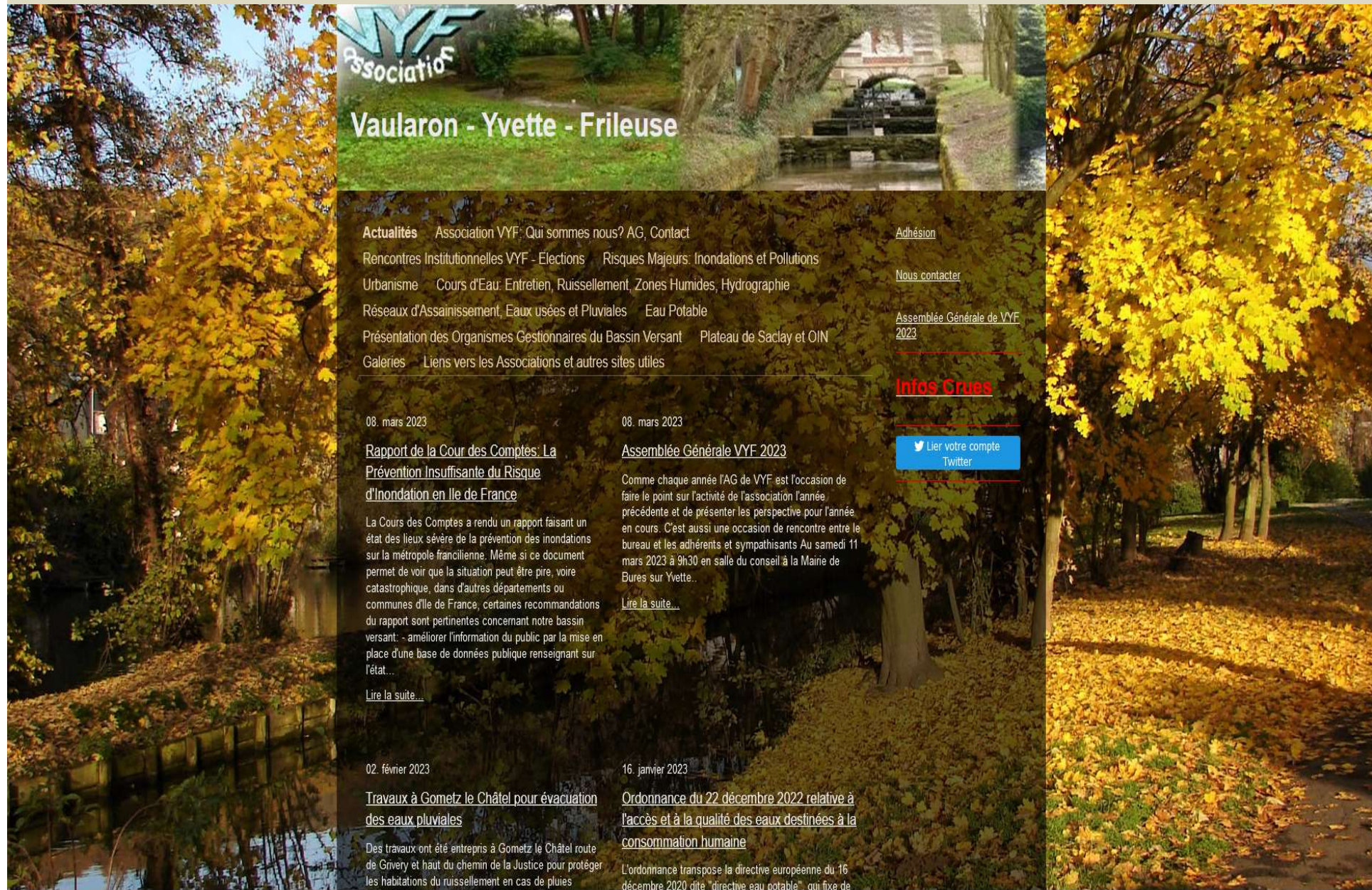


Sentier Rigole de Corbeville Palaiseau
11-11-2022 Photo Pierre Farret

Suivi des actions prioritaires :

- **Programme pluriannuel** présenté par le SIAHVY,
- **Eaux pluviales, de pluie et de ruissellement**,
Baratage et Grands Prés,
Schéma Directeur de Ruissellement,
CPS,
- **Assainissement eaux usées**,
 - Collecteur Intercommunal
 - Programme de travaux sur le réseau communal,
- **Qualité de l'eau potable**
- **Aide aux riverains**
- **Rencontres** avec les instances, le Collectif, ENE, FNE....

Gestion du Site : vyf-asso.com Antoine Sotty



VYF
Association

Vaularon - Yvette - Frileuse

[Actualités](#) Association VYF: Qui sommes nous? AG, Contact

[Rencontres Institutionnelles VYF - Elections](#) [Risques Majeurs: Inondations et Pollutions](#)

[Urbanisme](#) [Cours d'Eau: Entretien, Ruissellement, Zones Humides, Hydrographie](#)

[Réseaux d'Assainissement, Eaux usées et Pluviales](#) [Eau Potable](#)

[Présentation des Organismes Gestionnaires du Bassin Versant](#) [Plateau de Saclay et OIN](#)

[Galeries](#) [Liens vers les Associations et autres sites utiles](#)

[Adhésion](#)

[Nous contacter](#)

[Assemblée Générale de VYF 2023](#)

Infos Crues

[Lier votre compte Twitter](#)

08. mars 2023

[Rapport de la Cour des Comptes: La Prévention Insuffisante du Risque d'Inondation en Ile de France](#)

La Cours des Comptes a rendu un rapport faisant un état des lieux sévère de la prévention des inondations sur la métropole francilienne. Même si ce document permet de voir que la situation peut être pire, voire catastrophique, dans d'autres départements ou communes d'Ile de France, certaines recommandations du rapport sont pertinentes concernant notre bassin versant: - améliorer l'information du public par la mise en place d'une base de données publique renseignant sur l'état...

[Lire la suite...](#)

08. mars 2023

[Assemblée Générale VYF 2023](#)

Comme chaque année l'AG de VYF est l'occasion de faire le point sur l'activité de l'association l'année précédente et de présenter les perspectives pour l'année en cours. C'est aussi une occasion de rencontre entre le bureau et les adhérents et sympathisants Au samedi 11 mars 2023 à 9h30 en salle de conseil à la Mairie de Bures sur Yvette...

[Lire la suite...](#)

02. février 2023

[Travaux à Gometz le Châtel pour évacuation des eaux pluviales](#)

Des travaux ont été entrepris à Gometz le Châtel route de Grivery et haut du chemin de la Justice pour protéger les habitations du ruissellement en cas de pluies

16. janvier 2023

[Ordonnance du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine](#)

L'ordonnance transpose la directive européenne du 16 décembre 2020 dite "directive eau potable" qui fixe de

Bilan de l'activité de VYF 2022

Assemblée Générale

12-03- ;

Rencontres Conseil d'Administration visio. et présentiel.

24-01- ; 21-02- ; 28-03- ; 09-05- ; 27-06- ; 12-07- ; 11-10- ; 21-11- ; 12-12- ;

Rencontres du Collectif de la Vallée de l'Yvette

20-10- ; 11-11- ;

Rencontres avec les associations

- ENE : 21-05- ; ouvrage l'Essonne et l'Eau
- FNE : 7, 8 -11- ;

Rencontres BURES

- Conseil Municipal de Bures : 15-02- ; 12-04- ; 28-06- ; 27-09- ; 07-12- ;
- Réunion Bures : PAPI : 14-03- ; Quartier : 16-05- ; 19-11- ;

Rencontres et visites avec les Élus de :

- Gometz le Châtel : Baratage Enquête publique : 01-02- ; 12-02- ; 18-02- ; 22-02- ; Grands Prés 26-03- ; Rencontre des Associations : 20-06- ; Étude ruissellement agricole : 21-09- ; réunion de Chantier Grands Prés : 19-11- ;

- Gif :/

- CPS:/

Autres rencontres formelles

- EPAPS : 22-03- ; 06-04- ; 19-04- ; 09-10 ; 29-11- ; 29-12- ;
- SIAHVY :
 - Baratage : /
 - Grands Prés : 22-06-
 - Rucher Bassin de Gif/Bures : 11-06-
 - C. Syndical : 27-01- 31-04- ; 14-06- ; 13-10- ; 13-12- ;
 - Conseil Consultatif : 13-06- ;
 - Rencontre des Associations : 17-03- ;

Bilan de l'activité de VYF 2022 suite

- **SMAGER** : Contacts téléphoniques.
- **Rôle d'aide auprès** des concitoyens, nombreuses rencontres sur Bures, Chevry et Gometz.
- **Anomalies qualitative sur l'Yvette et le Vaularon. Multiples**
- **Alertes pollutions, orages, inondation aide aux habitants.**

- **Abréviations :**
- CPS : Communauté d'agglomération *Paris-Saclay*
- DDEA ou DDT : Direction Départementale des Territoires,
- EPAPS : Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay,
- ENE : Essonne Nature Environnement,
- FNE: France Nature Environnement,
- PLU : Plan Local d'Urbanisme,
- PNR : Parc Naturel Régional des Yvelines,
- PPRi : Plan de prévention des risques naturels d'inondation,
- PRGE : Plan de restauration et de gestion écologique de l'Yvette et de ses affluents
- SIAHVY : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette,
- SDR : Schéma Directeur de Ruissellement
- UASPS : Union des Associations du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes.



Etoile d'eau

Pollution importante dans le Vaularon

17 juin 2022.

Entreprise privée intervient chez un particulier sur la Commune de Bures , Déversement d'un hydrocarbure en grande quantité dans le réseau des eaux pluviales polluant le réseau, le Vaularon et l'Yvette.

Suez et le SIAHVY, sont intervenus rapidement. Pose de boudins rue de la Vierge dans le Vaularon, pompages multiples.

Travail en commun entre la Commune, VYF et les riverains.

Bilan : dommages écologiques +++

Plaintes ont été déposées par le SIAHVY, la Commune et VYF. Pas de retour à ce jour.



Pollution Vaularon, 17-06, Photo Pierre Farret

Quelques jours plus tard



Pollution Vaularon, juin, Photo Pierre Farret

Vote Bilan d'Activité

contre:

abstention:

**Pollution
Vaularon,
17-06-2022,
Photo Pierre
Farret**



Amélanhier



II. Débat, gestion des eaux

A) Eaux Pluviales,
pluviométrie,

B) Sécheresse

- Bassin Seine Normandie
- SDAGE
- SAGE Orge /Yvette

Aspect qualitatif des rivières

C) Inondations

- Cours des Comptes
- Recommandations
- Zones humides,

D) Aménagement et
rétention :

- Bassin du Vaularon :
Grands Prés et Baratage
- Bassin de L'Yvette
amont
- Plateau de Saclay

E) Assainissement : eaux
usées,

F) Eau potable,

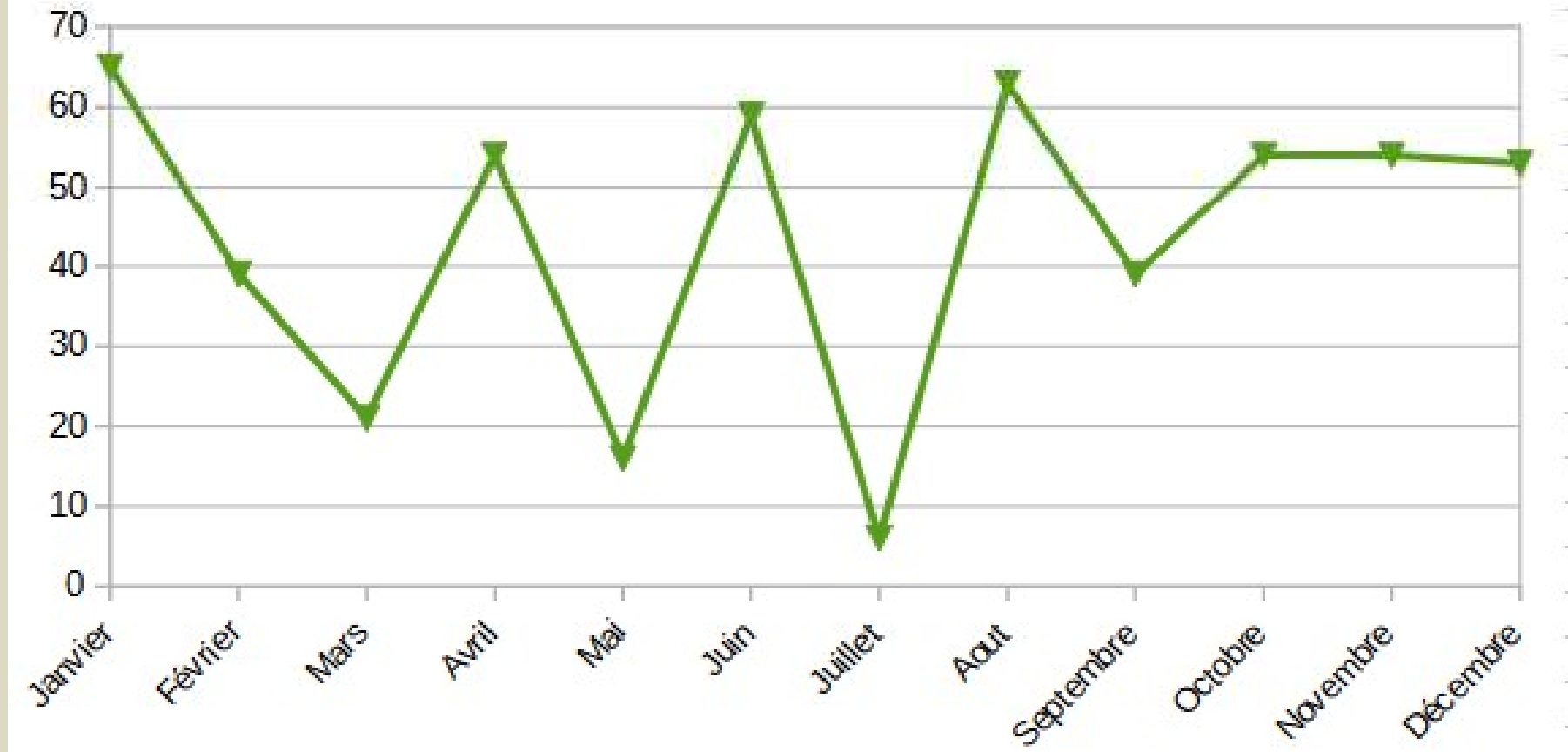
Objectifs 2023.



Pâquerettes

A) Eaux pluviales à Bures station Vaularon P. Farret

Pluviométrie -2022 -523 mm



Pluviométrie Bures 2022 : 523mm

2021 : 623 mm - 2020 : 484mm - 2019 : 661 mm -2018 : 670 mm

Rouge Pluviométrie -2021- Vert Pluviométrie -2022

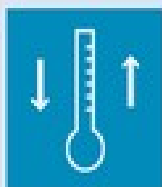


Les principaux événements climatiques subits en 2022

- **Canicule et sécheresse année 2022.**
- **Orages et débordements :**
 - **4-06 : 25 mm d'eau, pas de débordement.**
 - **14-08 : 22,2 mm d'eau, pas de débordement.**
 - **15 et 16-08 : 25mm d'eau, débordements.**

Changement Climatique

Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie d'ici 2100...



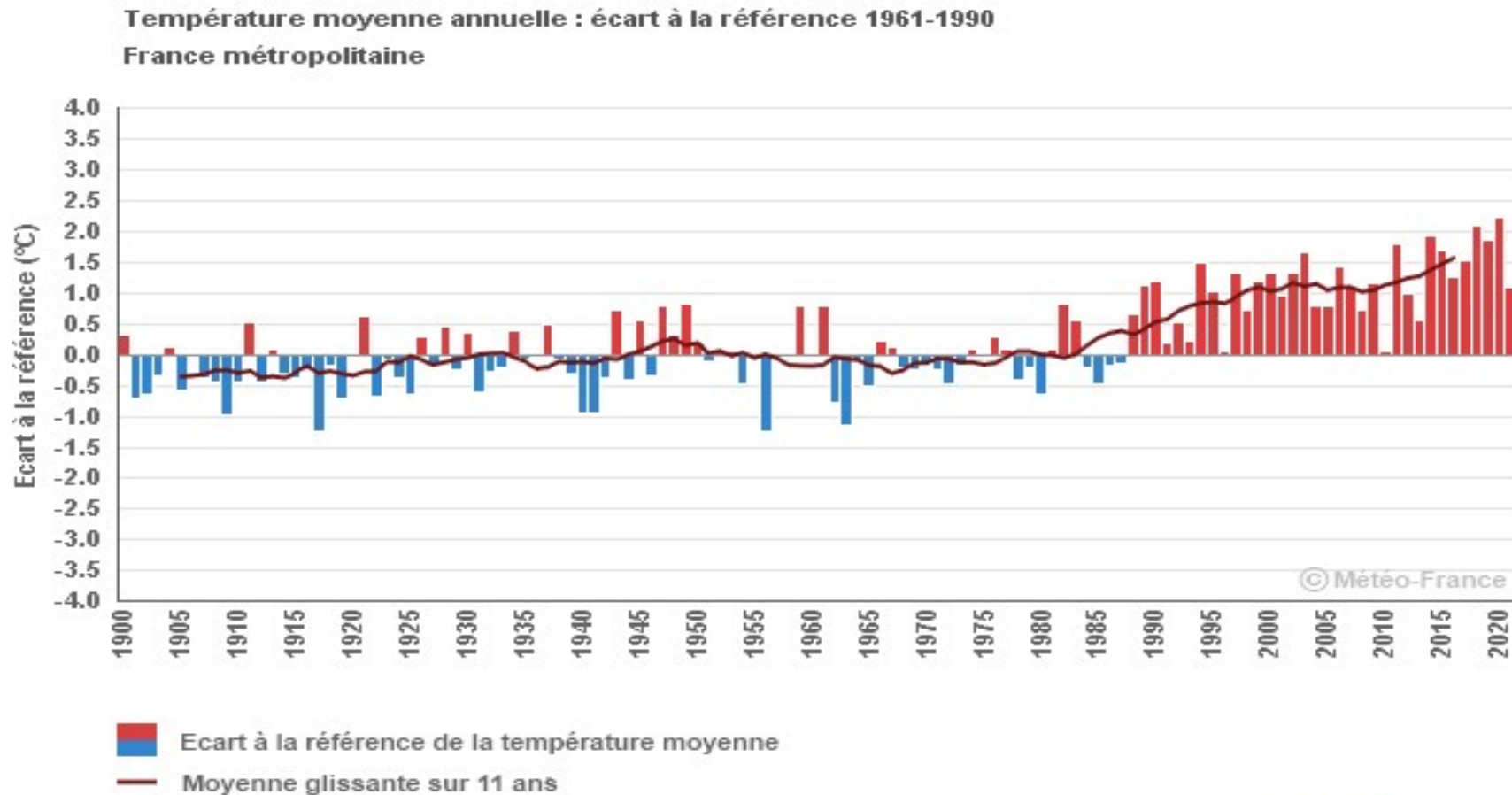
- augmentation d'environ 2°C de l'eau de surface
- réduction des précipitations d'environ 12 %
- augmentation de l'évapotranspiration d'environ 23 % d'ici 2100
- réduction des débits de 10 à 30 %
- réduction de la recharge des nappes d'environ 30 %
- augmentation des sécheresses extrêmes et des fortes pluies (en intensité et en fréquence)

S'adapter au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie

Le changement climatique est le défi mondial de notre siècle que nous devons relever ensemble sur tous les plans : environnemental, économique, social, culturel, sanitaire... Notre environnement va changer, l'eau va devenir plus rare et les événements extrêmes plus fréquents. Il faut donc repenser nos pratiques et nos modèles à toutes les échelles pour rendre nos territoires plus résilients et solidaires, sachant s'adapter aux événements climatiques extrêmes comme aux mutations profondes et progressives.



L'évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine montre un réchauffement depuis 1900.



La température annuelle moyenne sur le pays en 2020, a atteint 14,1°C, dépassant la normale de 2,3°C. (période de référence : 1961-1990).

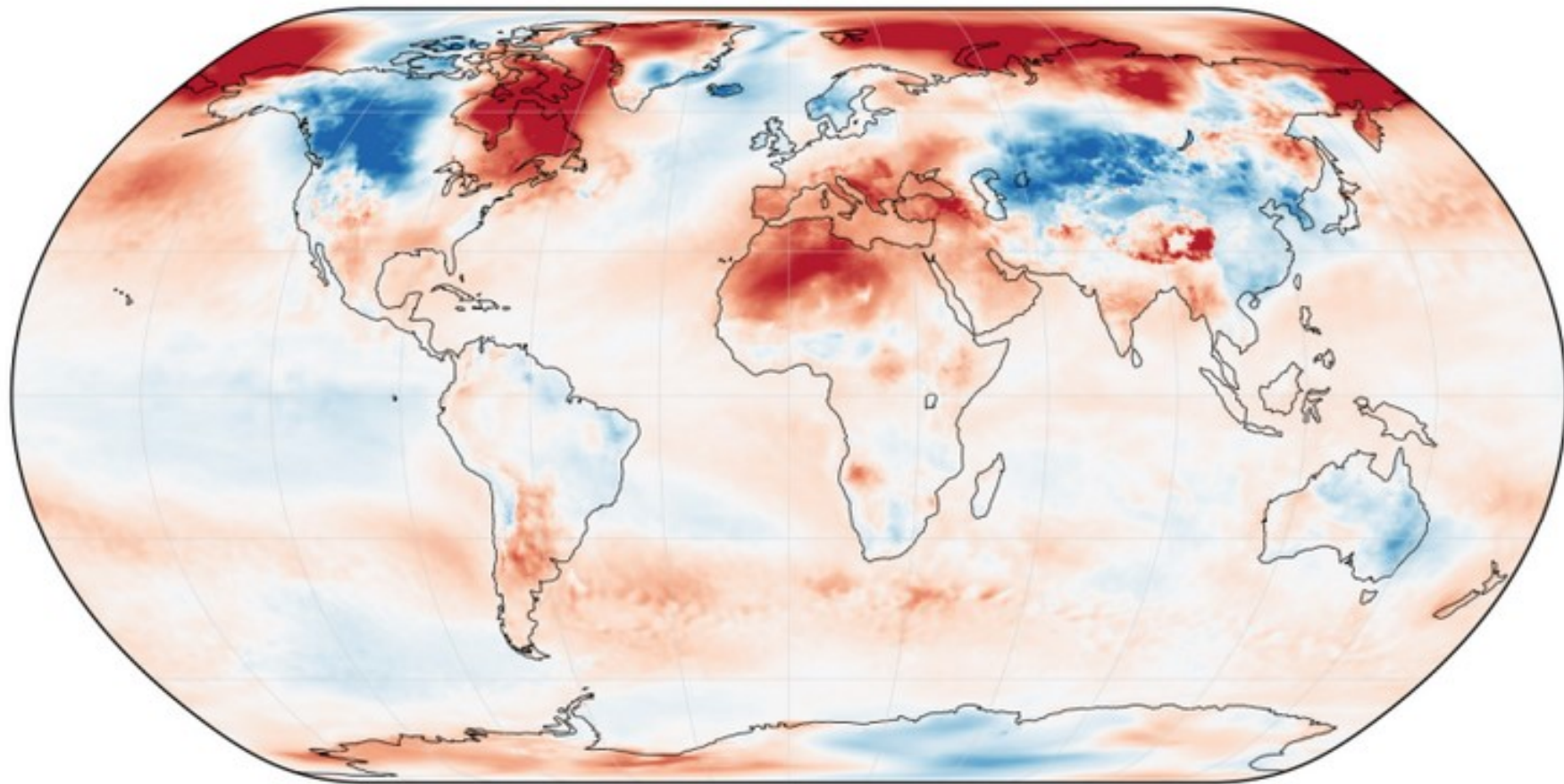


GOVERNEMENT

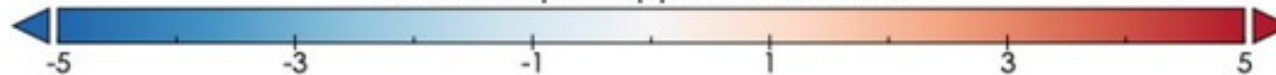
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Température globale décembre 2022

ERA5



Anomalie par rapport à 1981-2010

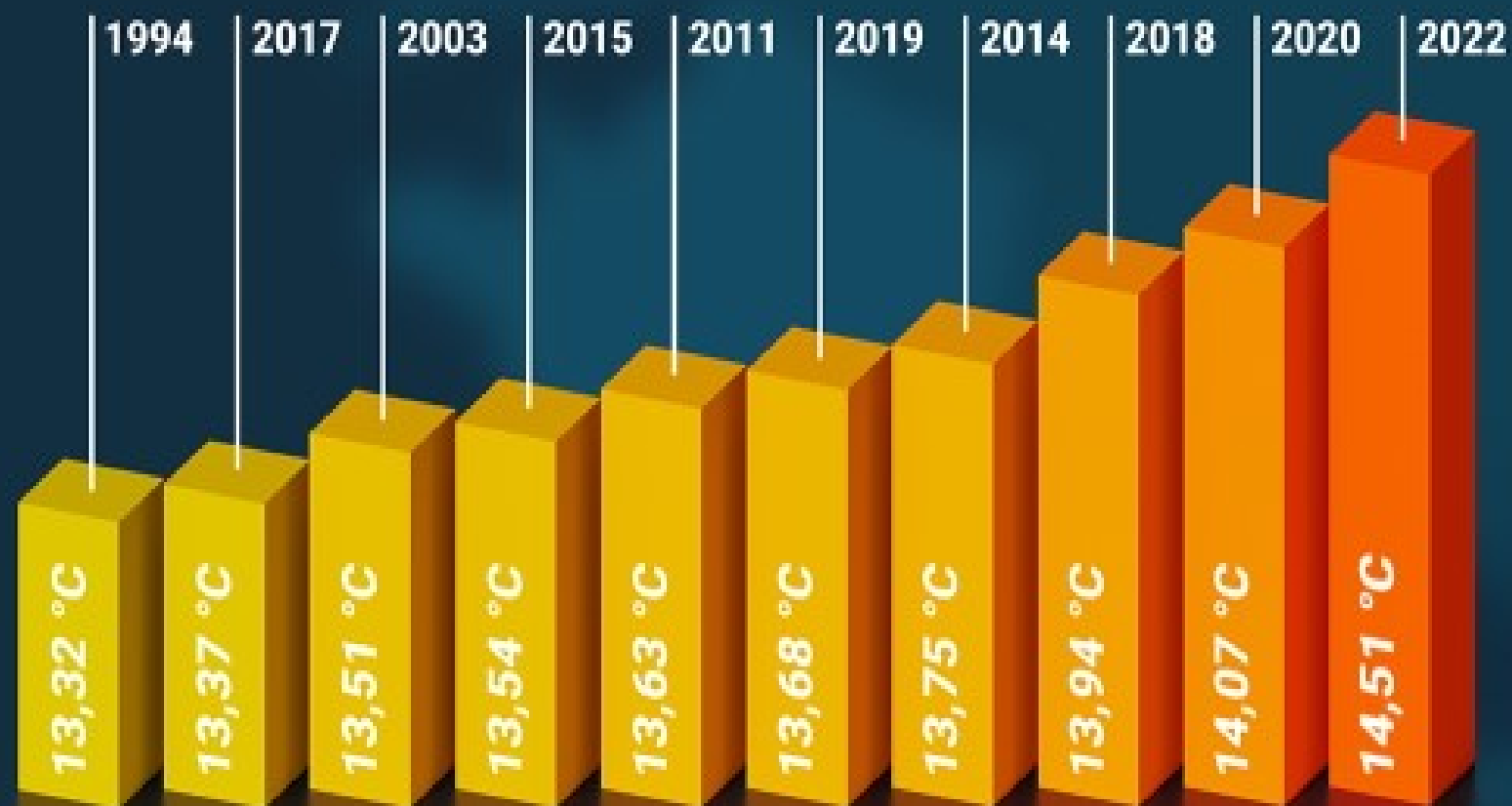


Data Min = -8,656, Max = 11,100, Mean = 0,470

global-climat.com

En France, l'année écoulée se solde par un record de température moyenne avec 14,51°C, nettement devant le précédent maximum de 2020 (14,1°C).

LES 10 ANNÉES LES PLUS CHAUDES EN FRANCE DEPUIS 1900



METEO FRANCE

B) Sécheresse en 2022, 1er risque répertorié en France



[A consulter : bulletin national : eaufrance.fr/publications/bsh](https://eaufrance.fr/publications/bsh)

Estimation du Coût de la Sécheresse en 2022

Les dégâts aux bâtiments dus aux épisodes de sécheresse observés en France en 2022 devraient coûter entre 1,9 et 2,8 milliards d'euros, contre une estimation allant de 1,6 à 2,4 milliards précédemment, selon les chiffres diffusés par France Assureurs, la fédération de la profession.

- Comprend les dommages situés **dans des communes** dont l'état de **catastrophe naturelle** sera reconnu, et qui seront ensuite bel et bien considérées comme consécutives à la sécheresse.
- **Ne prend pas** en compte **les dommages aux récoltes**, qui seront pris en charge par une assurance spécifique.

La sécheresse, en succédant à une période d'humidification, alimente le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (RGA) qui touche une bonne moitié du territoire métropolitain,

Se traduit par des mouvements de terrain de nature à déstabiliser les fondations des maisons.

En France, environ **54 % des maisons individuelles sont situées en zone d'exposition moyenne ou forte au RGA**. Et **3,3 millions de maisons, soit environ 16 % du total, sont situées en zone de risque fort**.

Selon une étude de la fédération publiée en 2021, la **sécheresse** en France a coûté **14 milliards d'euros entre 1989 et 2019** et devrait coûter environ **43 milliards entre 2020 et 2050**.

Nombre de déclarations dites « sécheresse » en 2022

Suite à l'appel des Communes, des Habitants se sont manifestés auprès du service juridique des communes pour des fissures sur leur habitation supposément liées à la sécheresse.

A ce jour pas encore de publication au JO en retour.

- Bures sur Yvette : 27.
- Gometz le Châtel : 0
- Gif sur Yvette : 35



Cartographie du risque lié au retrait-gonflement des sols argileux (sans échelle –Source BRGM)



Gestion de la sécheresse en France :

5 principales actions conduites par l'État

1. Surveillance de la ressource par :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), l'Office français de la biodiversité (OFB) mais aussi les Voies navigables de France (VNF) ou encore EDF.

- 1600 stations de suivi du niveau des eaux souterraines
- 2 500 stations de mesures du débit des cours d'eau
- 3 230 stations de l'Observatoire national des étiages sont activées entre juin et octobre pour cibler la période d'étiage (onde.eaufrance.fr/)

8 stations d'observation des étiages sur le territoire Orge/Yvette.

(Stations majoritairement positionnées en tête de bassin versant.)

2. Mise en place de restrictions d'usage de l'eau : 4 niveaux de limitation

- Le **niveau vigilance** (économiser l'eau)
- Les **niveaux d'alerte et d'alerte renforcée** (50 % d'économie d'eau peuvent être exigés.)
- Le **niveau de crise** (interdictions pour préserver les usages prioritaires)
(site : propluvia.developpement-durable.gouv.fr/)

Gestion de la sécheresse (suite)

3. Appel à la sobriété des usages de l'eau

En France, le **volume annuel d'eau consommé** est estimé à **5,3 milliards de m³**. Le secteur **agricole représente 45%** de la consommation d'eau, le **refroidissement des centrales électriques 31%**, l'**eau potable 21%** et les **usages industriels 3%**.

4. Organisation de campagnes de contrôles

En matière de **gestion quantitative**, des **contrôles** sont mis en œuvre : **le contrôle du respect des mesures de restriction** (zones d'alerte sécheresse) et (structurel) :

En 2021, sur **les 6 912 contrôles effectués**, **14,5 % ont révélé une non-conformité**. Sur les non conformités faisant l'objet d'une suite :

40 % font l'objet d'une suite judiciaire

60 % font l'objet d'une suite administrative .

5. Feuille de route 2022 du Gouvernement face aux risques de sécheresse

En 2022, le Gouvernement a engagé **la hausse des moyens des Agences de l'eau, à hauteur de 100 M€** concerne :

- les **filières agricoles**,
- **l'optimisation des retenues existantes ou la création de nouvelles retenues**, la **réutilisation des eaux usées traitées** ,
- **action contre les fuites dans les réseaux**, interconnexions de sécurité,
- **désimperméabilisation des espaces urbains** par la création d'infrastructures naturelles.



ARRÊTÉ

N° 2022-DDT-SE-294 du 28 juillet 2022

prescrivant l'information et la sensibilisation des usagers en vue d'une utilisation économe et rationnelle de l'eau dans les communes rattachées à la zone d'alerte de l'Yvette, de la Bièvre et de leurs affluents, suite au constat de franchissement du seuil de vigilance pour la rivière de l'Yvette.

CONSIDÈRE ce qui suit :

- (1) en application de l'arrêté cadre n° 2022-DDT-SE-199 du 30 mai 2022 susvisé, la rivière de l'Yvette franchit son seuil de vigilance, dès que son débit atteint la valeur de 0,42 mètre cube par seconde, à la station hydrométrique de Villebon-sur-Yvette (Essonne) ;
- (2) le débit de la rivière de l'Yvette, mesuré à la station hydrométrique de Villebon-sur-Yvette (Essonne), s'établit à hauteur de 0,38 mètre cube par seconde, à la date du 16 juillet 2022 et ainsi, a franchit son seuil de vigilance ;
- (3) la station hydrométrique de Villebon-sur-Yvette (Essonne) située sur la rivière de l'Yvette fait partie du système d'observation de la zone d'alerte de l'Yvette, de la Bièvre et de leurs affluents ;
- (4) la gestion économe des ressources en eau afin d'éviter tout gaspillage, la conciliation des différents usages de l'eau légalement exercés et la préservation du milieu aquatique sont d'intérêt général ;
- (5) compte-tenu du franchissement du seuil de vigilance, mentionné au (1) ci-dessus, il devient nécessaire d'instaurer dans la zone d'alerte de l'Yvette, de la Bièvre et de leurs affluents, les mesures d'information et de sensibilisation définies pour ce seuil critique, conformément à l'arrêté cadre du 30 mai 2022, susvisé ;
- (6) la solidarité entre les usagers de l'eau est indispensable ;

ANNEXE

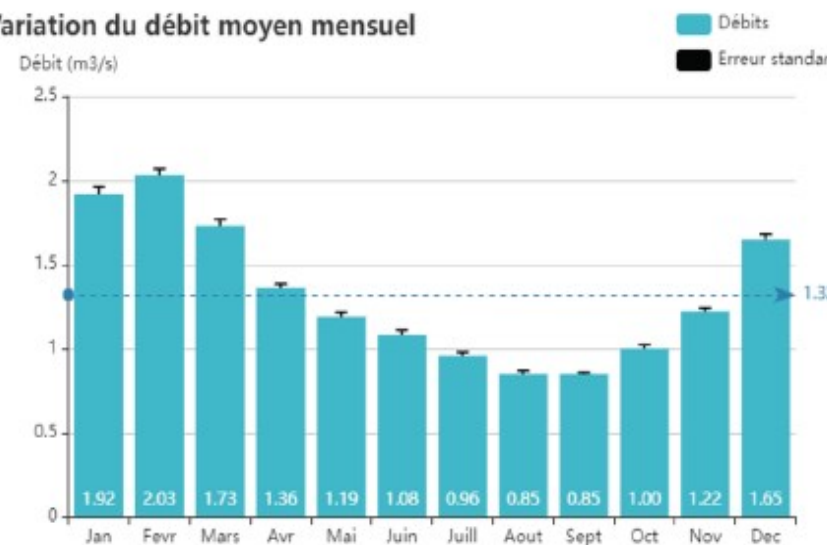
Information et sensibilisation des usagers en vue d'une utilisation économe et rationnelle de l'eau dans les communes rattachées à la zone d'alerte de l'Yvette, de la Bièvre et de leurs affluents suite au constat de franchissement du seuil de vigilance pour la rivière de l'Yvette.

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES

CODES COMMUNES INSEE	COMMUNES
91044	BALLAINVILLIERS
91064	BIEVRES
91093	BOULLAY-LES-TROUX
91122	BURES-SUR-YVETTE
91136	CHAMPLAN
91161	CHILLY-MAZARIN
91216	EPINAY-SUR-ORGE
91272	GIF-SUR-YVETTE
91274	GOMETZ-LA-VILLE
91275	GOMETZ-LE-CHATEL
91312	IGNY
91345	LONGJUMEAU
91377	MASSY
91411	MOLIERES (LES)
91432	MORANGIS
91458	NOZAY
91471	ORSAY
91477	PALaiseAU
91534	SACLAY
91538	SAINT-AUBIN
91587	SAULX-LES-CHARTREUX
91589	SAVIGNY-SUR-ORGE
91635	VAUHALLAN
91645	VERRIERES-LE-BUISSON
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE
91665	VILLE-DU-BOIS (LA)
91666	VILLEJUST
91679	VILLIERS-LE-BACLE
91689	WISSOUS
91692	ULIS (LES)

DEBIT DE L'YVETTE A VILLEBON-SUR-YVETTE

Variation du débit moyen mensuel



Corbeville

11-11-2022 Photo Pierre Farret

Recommandations et obligations pour Bures :
Mise en place de restrictions d'usage de l'eau :
Le niveau vigilance (économiser l'eau)

"Ce qui était interdit :

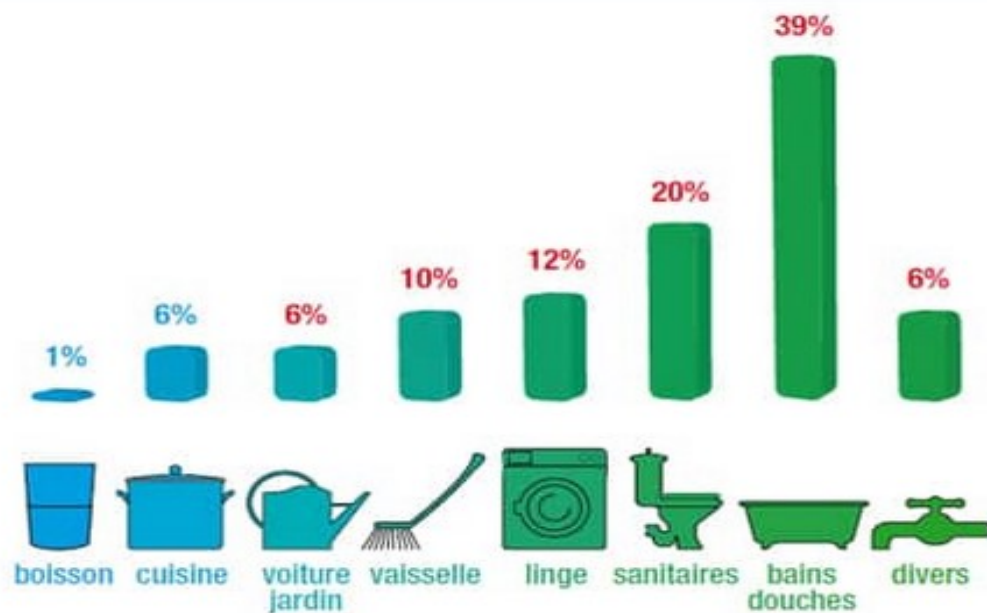
- arroser les pelouses,
- arroser les jardins potagers entre 8 heures et 20 heures,
- remplir et vidanger les piscines privées,
- laver un véhicule par des professionnels (sauf impératif sanitaire) et chez les particuliers,
- nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées
- alimenter les fontaines d'ornement"

Usage de l'eau domestique en France

93 % de l'eau que nous utilisons à la maison est dédiée à l'hygiène et au nettoyage et 7% à l'alimentation .

« En France, de 106 litres par jour et par habitant en 1975, à 165 litres par jour et par habitant en 2004. Aujourd'hui, chaque habitant utilise en moyenne 148 litres d'eau par jour. À ce chiffre, il faut ajouter les utilisations collectives : écoles, hôpitaux, lavage des rues, arrosage des espaces verts, utilisations dans le cadre du travail... » (Source : Observatoire SISPCA)

– Répartition par usage



Méthodologie :

Cette carte présente les indicateurs globaux traduisant les fluctuations moyennes des nappes. Ces derniers sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels correspondant à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

L'évolution récente traduit la variation du niveau d'eau du mois échu par rapport aux 2 mois précédents (stable, à la hausse ou à la baisse).

L'indicateur du niveau des nappes traduit quant à lui l'écart à la moyenne de la chronique du mois courant. Il est réparti en sept classes, du niveau le plus bas (en rouge), au niveau le plus haut (en bleu foncé).

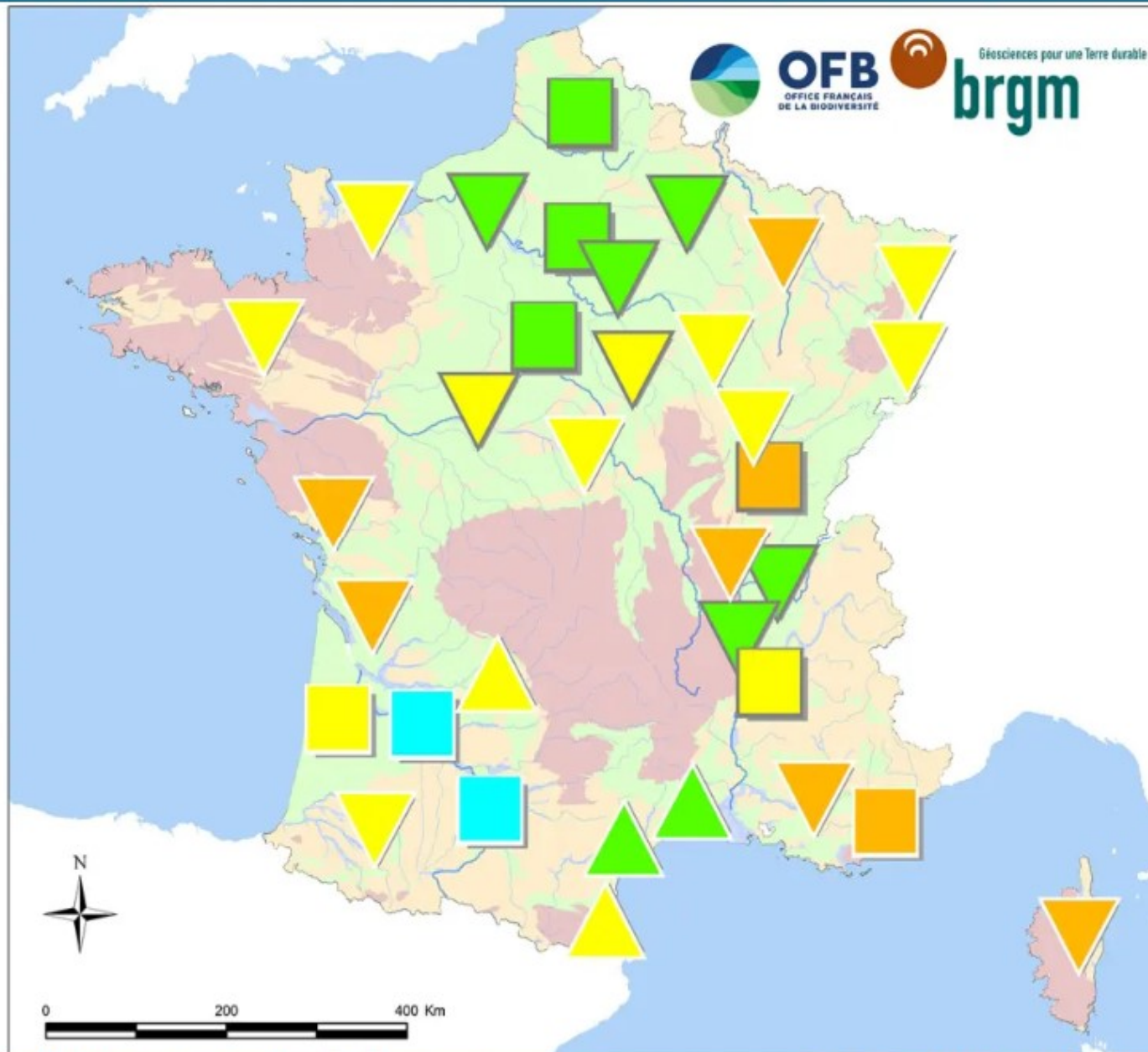
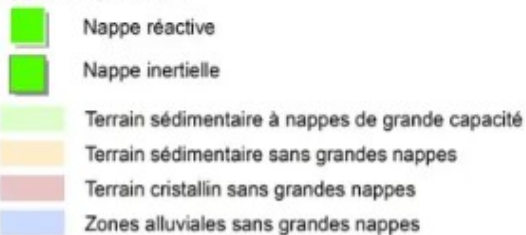
Evolution récente des niveaux :



Niveau des nappes :



Type d'aquifère :



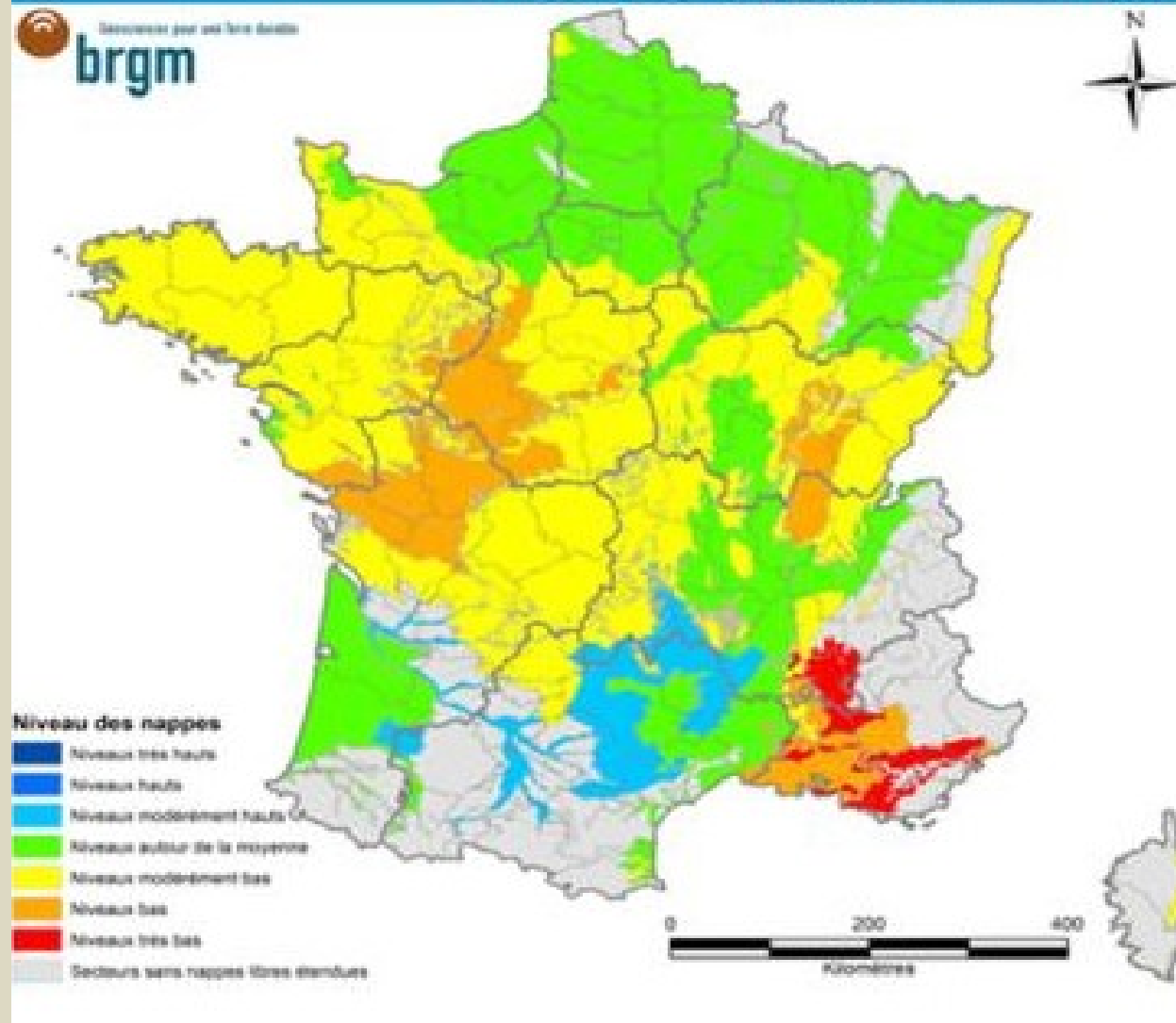
Situation des nappes en fin de recharge hivernale (1 mai 2022)

Niveaux des nappes au 1er mai 2022

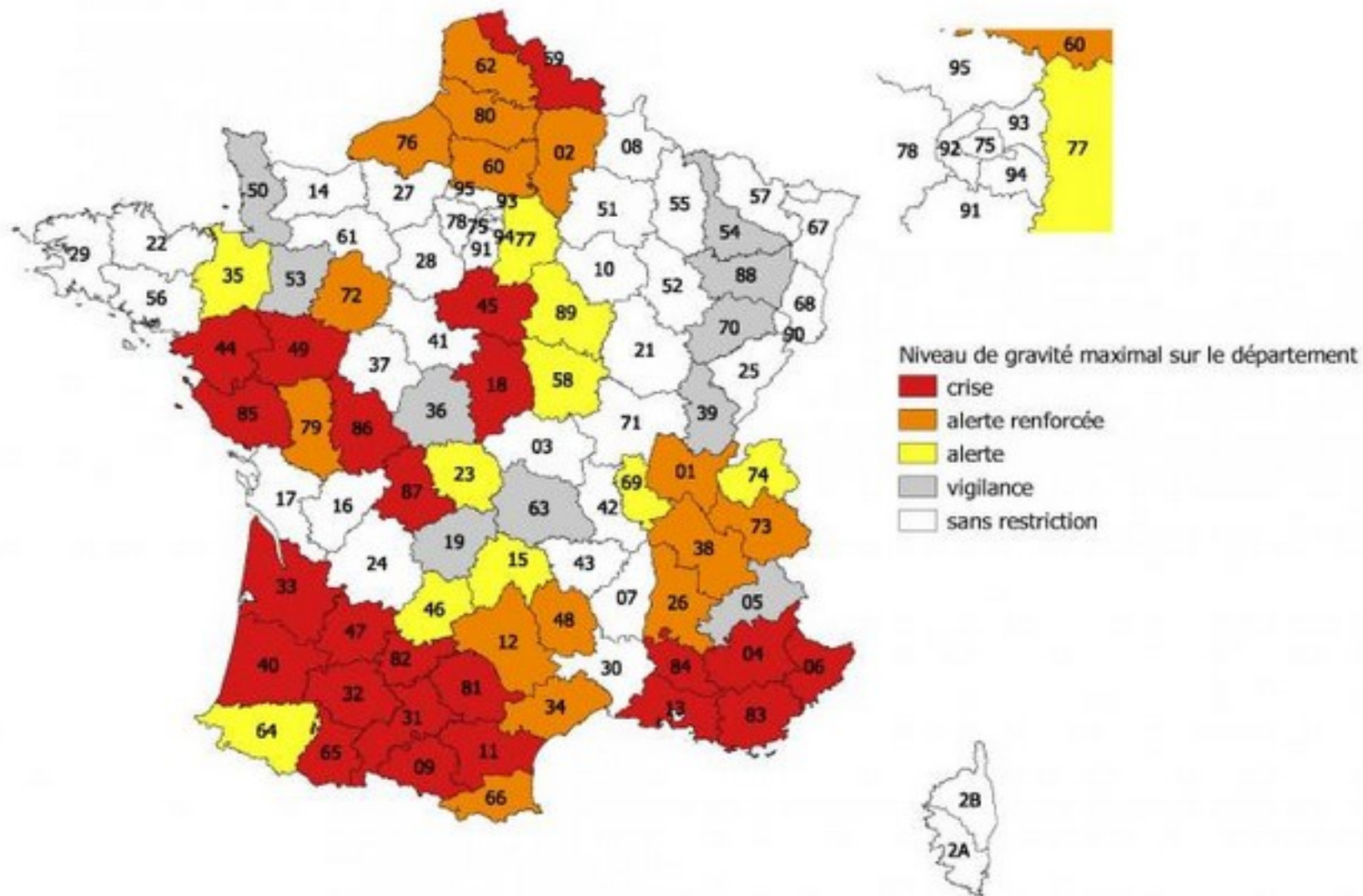


Service par un tiers dédié

brgm



Carte représentant le niveau de gravité maximal limitant les usages de l'eau par département en vigueur au 28/11/2022



BRGM / Direction Environnement, Bulletin de situation hydrogéologique

Résumé

« En décembre, la recharge se poursuit sur les nappes réactives et débute sur les nappes inertielles. Elle reste cependant peu intense et, de ce fait, **les niveaux des nappes du mois de décembre sont peu satisfaisants**. En effet, **les pluies infiltrées durant l'automne sont très insuffisantes pour compenser les déficits accumulés durant l'année 2022 et améliorer durablement l'état des nappes**. En conséquence, **plus des trois-quarts des nappes restent sous les normales mensuelles avec de nombreux secteurs affichant des niveaux bas à très bas**. Les niveaux sont nettement inférieurs à ceux de décembre de l'année dernière.

Durant l'hiver, les tendances dépendront essentiellement de la pluviométrie. La recharge de ces prochains mois conditionnera les niveaux de l'été 2023. **Ce début de recharge déficitaire risque d'impacter les nappes inertielles du Bassin Parisien et plus particulièrement celles du couloir Rhône-Saône, fragilisées par un étiage sévère, pour l'année 2023**. Concernant les nappes réactives, des pluies abondantes et perdurant jusqu'au printemps pourraient permettre de retrouver des niveaux satisfaisants. Cependant, en cas de précipitations insuffisantes, la vidange pourrait reprendre et l'état des nappes se dégrader. »

Pluviométrie Bures/Vaularon

Janvier : 52 mm

Février : 01mm. Mars 1/10 :

Méthodologie :

Cette carte présente les indicateurs globaux traduisant les fluctuations moyennes des nappes. Ces derniers sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels correspondant à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

L'évolution récente traduit la variation du niveau d'eau du mois échu par rapport aux 2 mois précédents (stable, à la hausse ou à la baisse).

L'indicateur du niveau des nappes traduit quant à lui l'écart à la moyenne de la chronique du mois courant. Il est réparti en sept classes, du niveau le plus bas (en rouge), au niveau le plus haut (en bleu foncé).

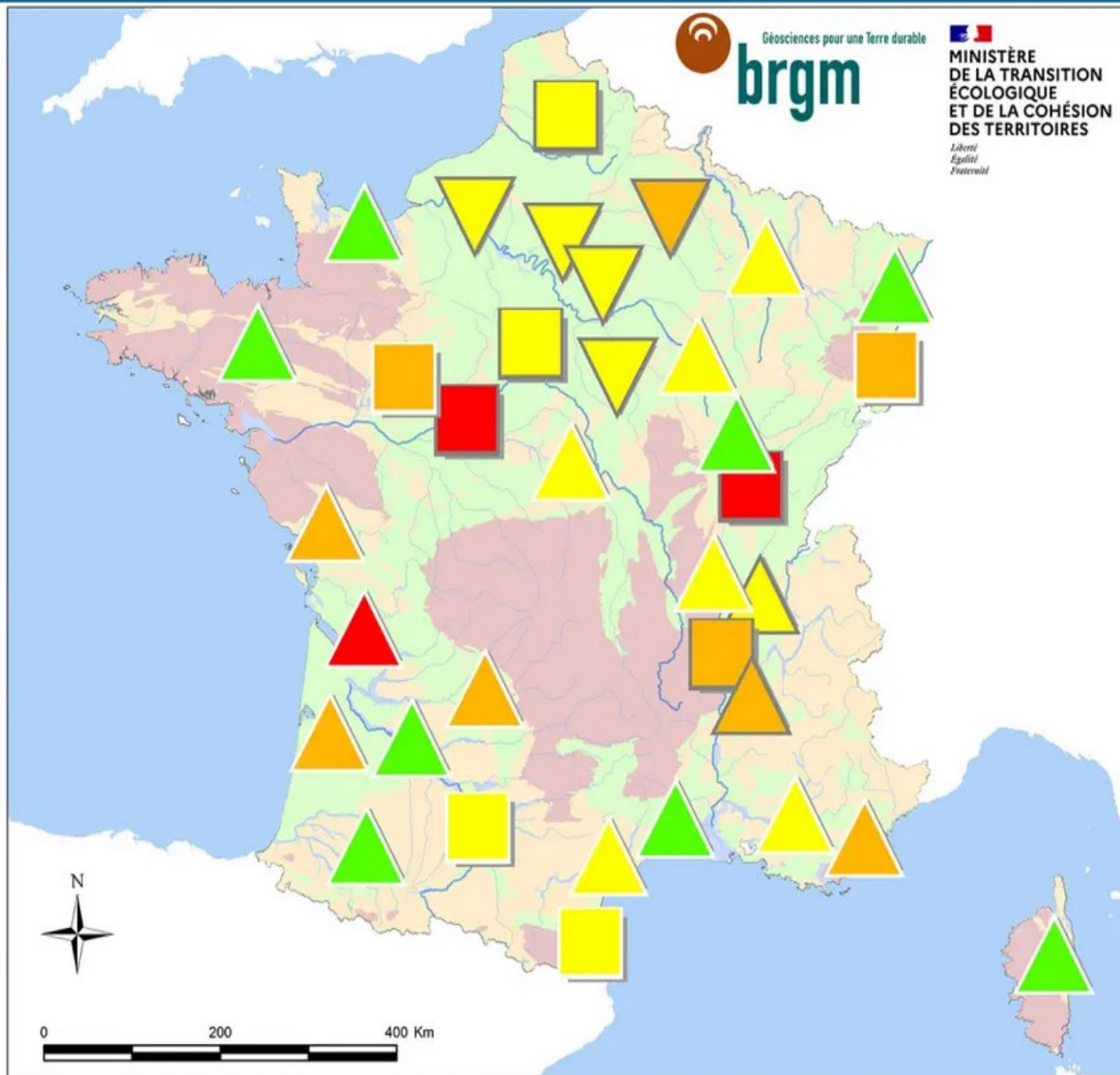
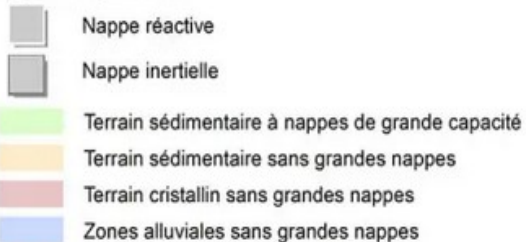
Evolution récente des niveaux :



Niveau des nappes :



Type d'aquifère :



État des nappes d'eau souterraine

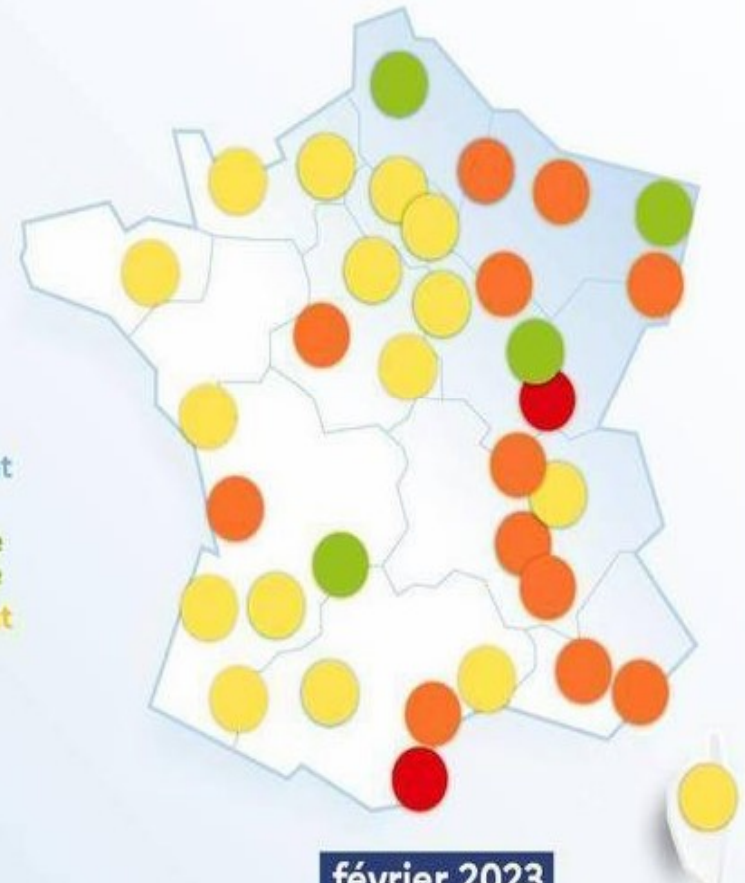
(source : BRGM)



février 2022

NIVEAU
DES NAPPES

- Très haut
- Haut
- Modérément haut
- Comparable à la normale
- Modérément bas
- Bas
- Très bas



février 2023





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



PROPLUVIA
La consultation des arrêtés
de restriction d'eau

Légende de la carte

✓ Départements

Restrictions par département

■ Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau

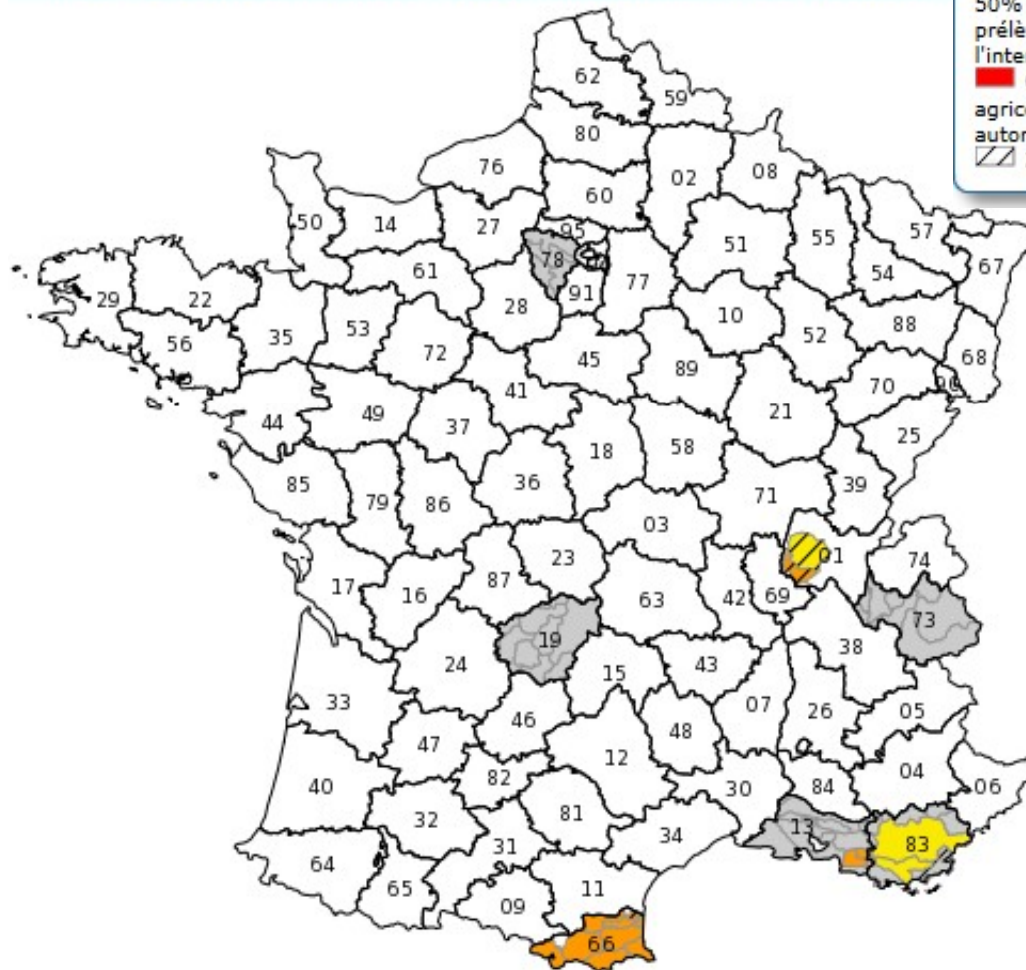
■ Alerte : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...

■ Alerte renforcée : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements

■ Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

▨ Zone d'alerte spécifique aux eaux souterraines

Carte des arrêtés au 08/03/2023 (arrêtés publiés le 07/03/2023 minuit)

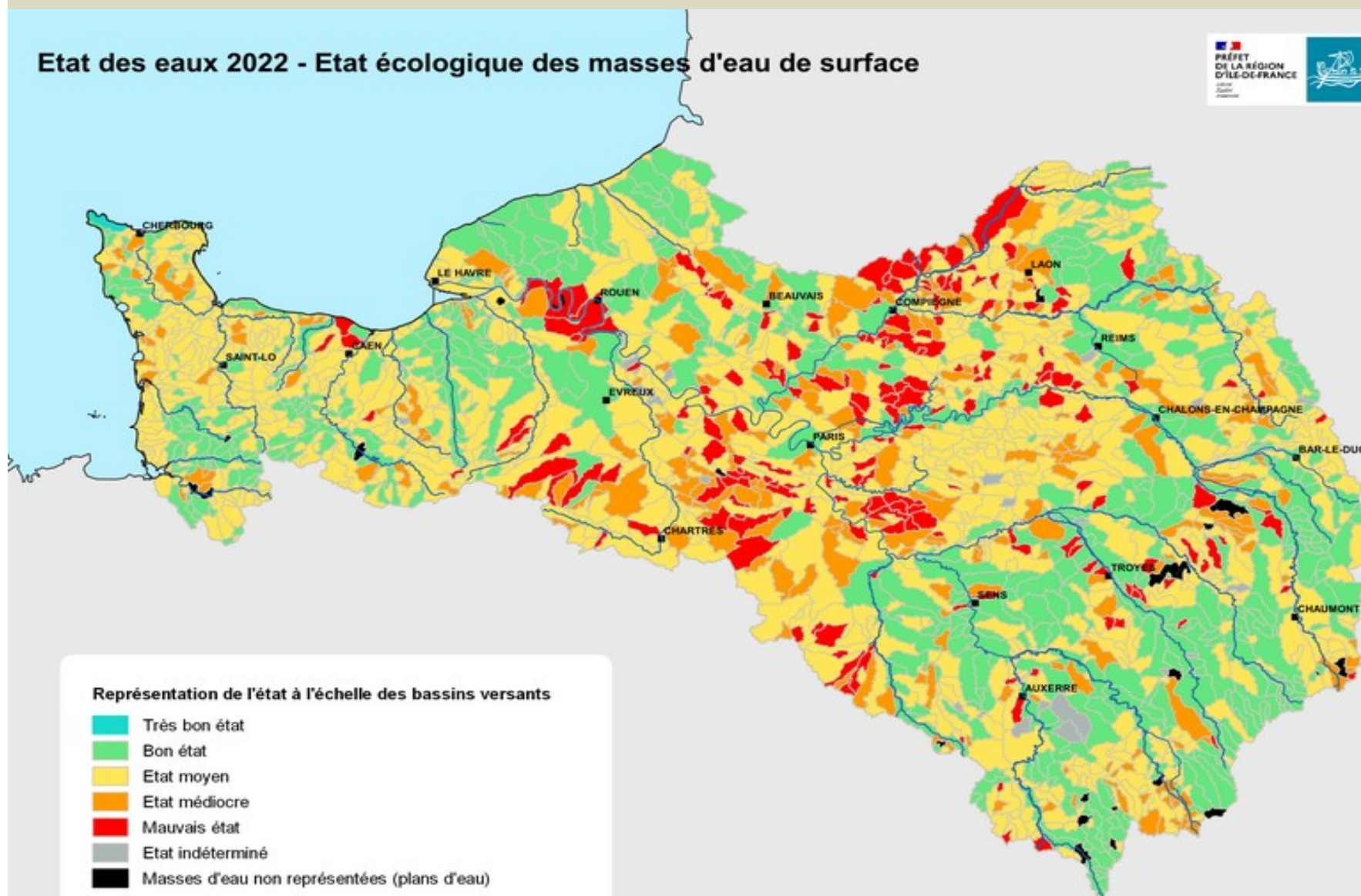


Ronce



Qualité des nappes phréatiques Bassin Seine Normandie

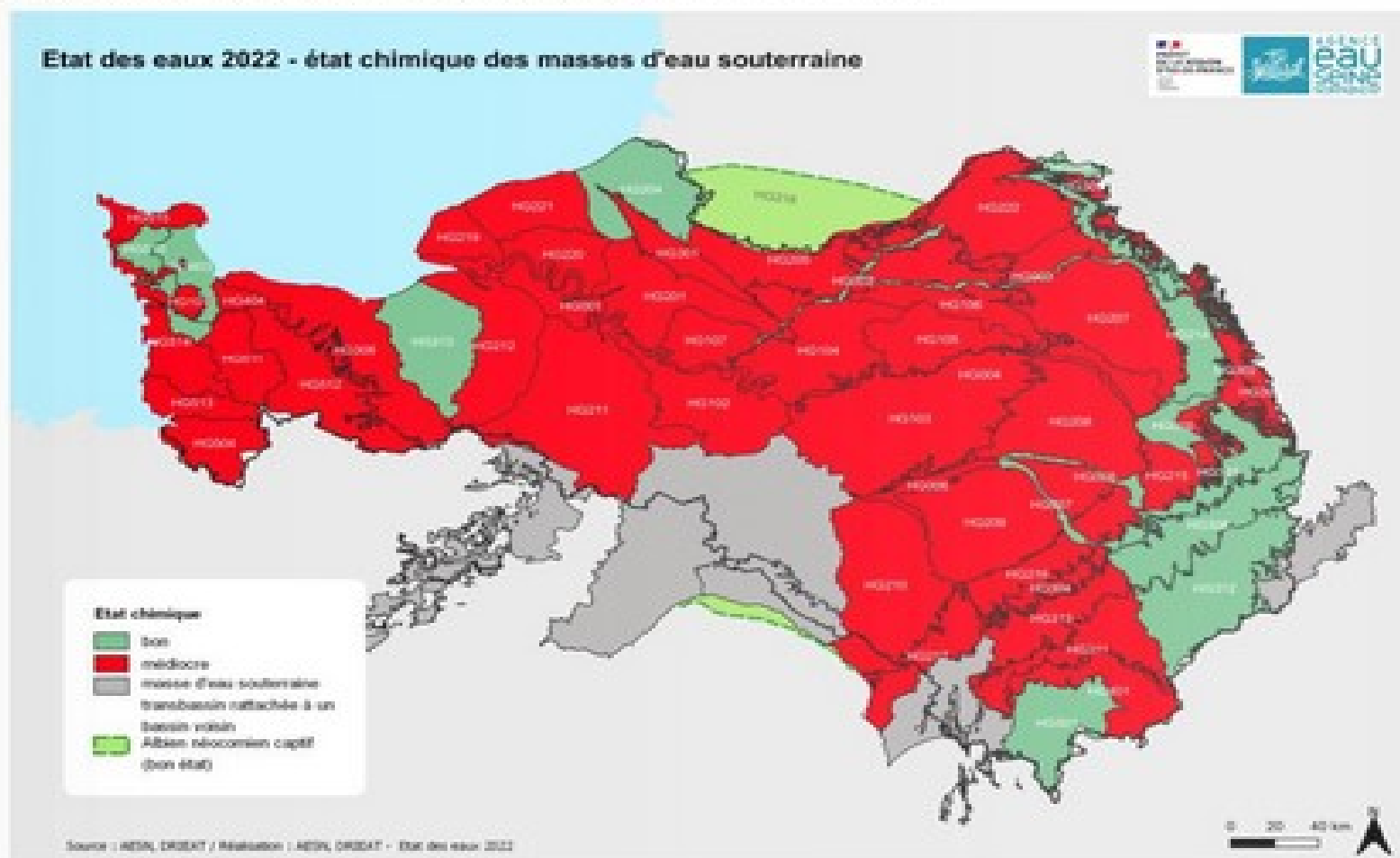
Etat des eaux 2022 - Etat écologique des masses d'eau de surface

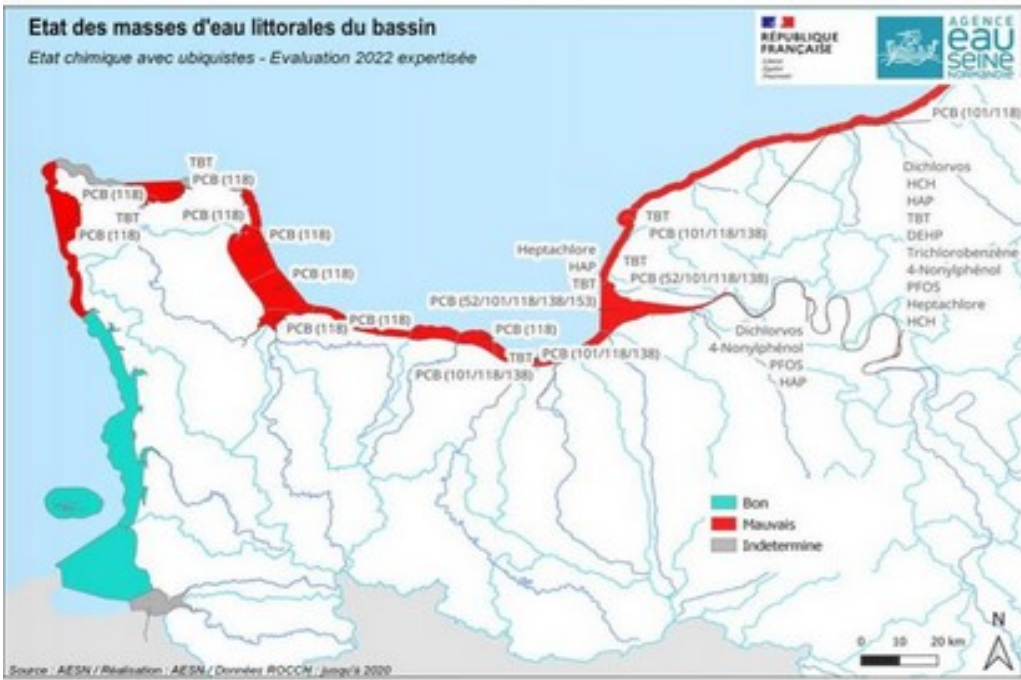


Représentation de l'état à l'échelle des bassins versants

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Etat indéterminé
- Masses d'eau non représentées (plans d'eau)

La carte ci-dessous indique l'état chimique des masses d'eau souterraine.





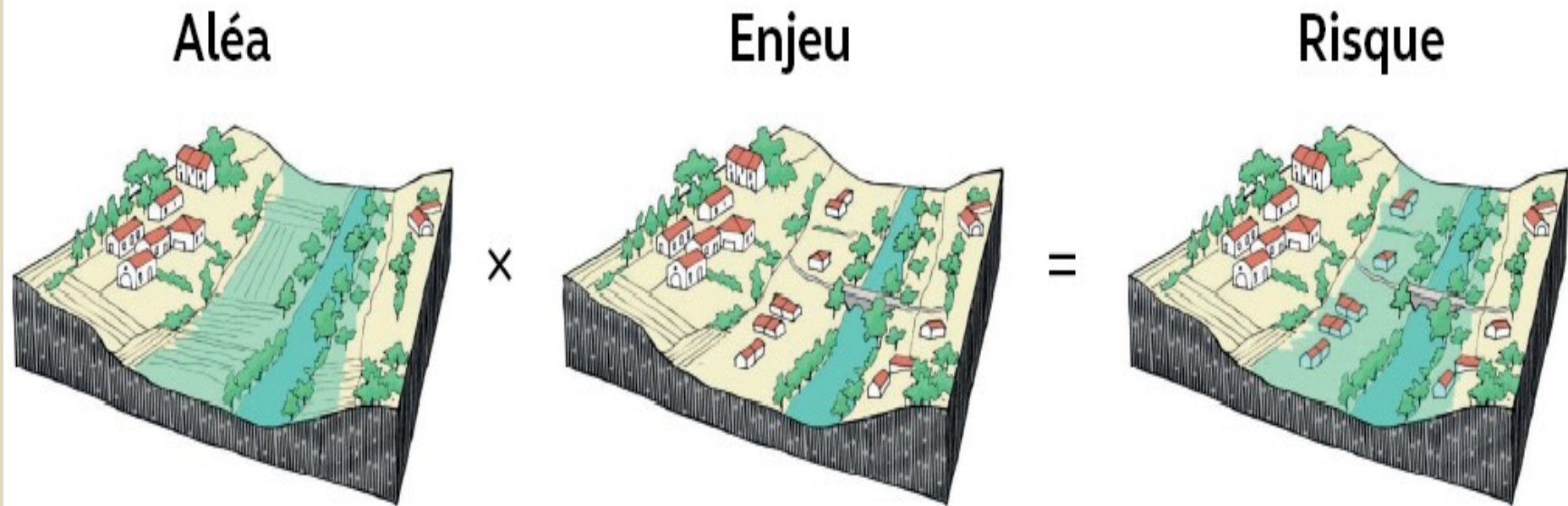
Berberis commun





Carrière de la Torche, Palaiseau 11-11-2022 Photo Pierre Farret

C) Inondation : Obligations et recommandations.



Source : ©AURCA 2021

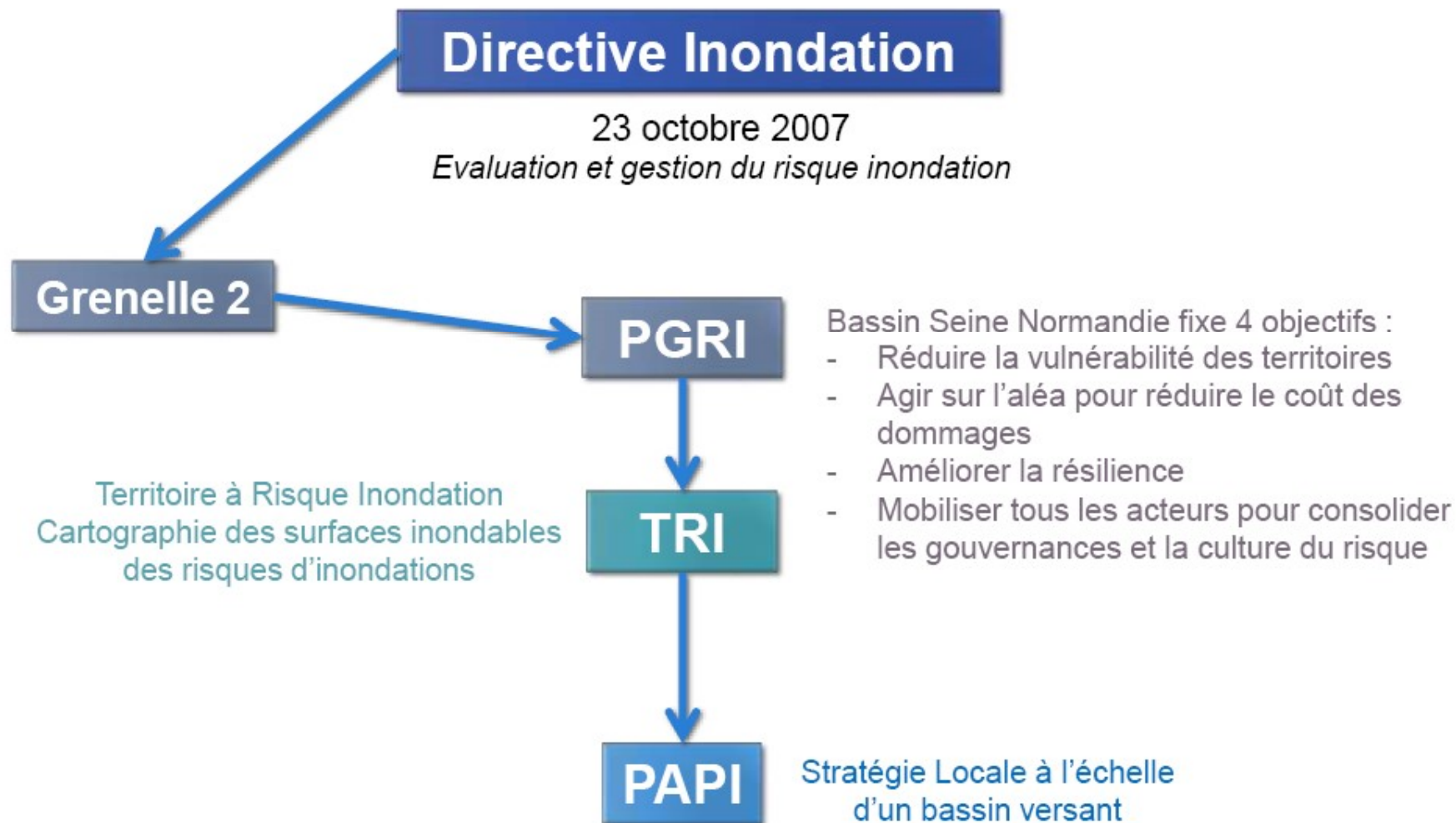
Agence de l'eau : Conseil d'Administration

Composition :

Le conseil d'administration comprend **35 membres**, élus par le comité de bassin en son sein :

- 11 représentants des collectivités locales, élus par et parmi les représentants des collectivités territoriales au comité de bassin,
- **5 représentants des usagers non économiques (associations et personnalités qualifiées), élus par et parmi les représentants des usagers non économiques au comité de bassin,**
 - Isabelle GAILLARD Présidente de l'Union départementale des associations familiales de l'Essonne
 - Philippe LAGAUTERIE France Nature Environnement
 - Danielle GIRONDIN Union régionale des associations familiales d'Île-de-France
 - Léopold SARTEAU Union des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Bassin Seine-Normandie
 - Catherine JOURDAIN Secrétaire générale du Conservatoire d'espaces naturels .
- 5 représentants des usagers économiques, élus par et parmi les représentants des usagers économiques au comité de bassin,
- 1 représentant des personnes qualifiées, élu par et parmi les représentants des usagers non économiques et des usagers économiques du comité de bassin,
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics, dont la liste est établie par décret,
- 1 représentant du personnel de l'agence de l'eau et son suppléant.

La réglementation en terme d'inondation



Bassin Seine-Normandie 2022-2027

DIRECTIVE INONDATION

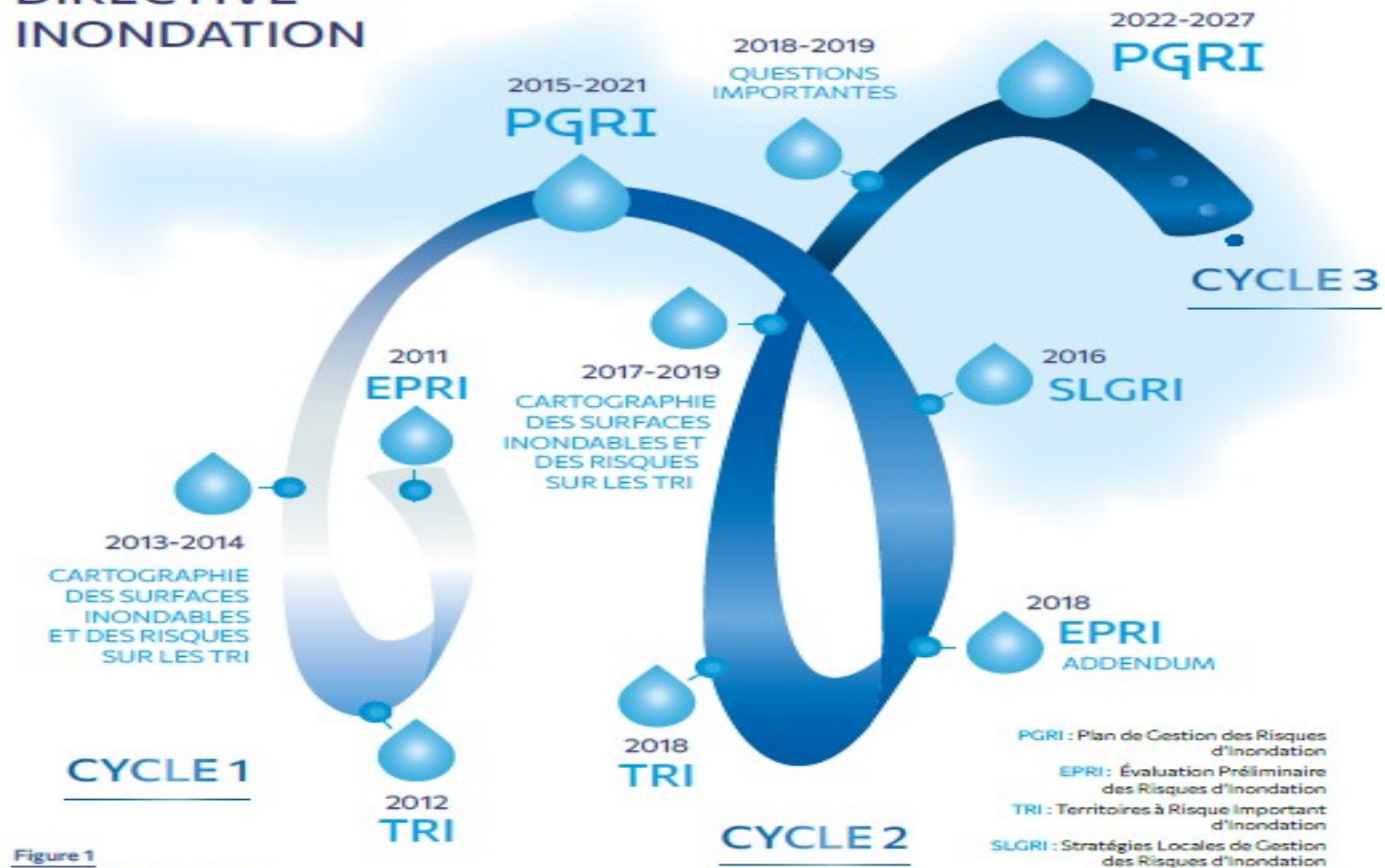


Figure 1
Présentation du cycle
de la directive inondation

Définitions

Au niveau du Bassin Versant Seine Normandie :

PGRI : Le plan de gestion des risques d'inondation vise à prévenir et gérer les risques d'inondation en définissant les **priorités stratégique à l'échelle de grands bassins hydrographiques**. Il **fixe les grands objectifs** en matière de gestion des risques d'inondation et les objectifs propres à certains territoires à risque d'inondation important (TRI). Il se base notamment sur une évaluation préliminaire des risques (EPRI).

Le PGRI est arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin.

SDAGE : Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un **outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques**. Il fixe, pour ce bassin : les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre.

Prévu pour 6 ans, le SDAGE est adopté par un comité de bassin et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin.

Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur de bassin, a été nommé président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie par décret du 25 septembre 2020 **pour une durée de trois ans**.

LE SDAGE 2022-2027 À LA LOUPE

Après avoir élaboré puis adopté le 14 octobre 2020 le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2022-2027, le comité de bassin et l'agence de l'eau consultent, en 2021, le public et les assemblées sur ce projet et le Programme de mesures (PDM) qui l'accompagne.

Ce SDAGE affiche des objectifs ambitieux, en cherchant notamment à amener 52 % des cours d'eau du bassin au bon état au sens des normes européennes à l'horizon 2027, contre 32 % seulement aujourd'hui.

Le SDAGE est élaboré dans un cadre réglementaire. La directive cadre sur l'eau (DCE) organise la gestion de l'eau selon des cycles de six ans basés chaque fois sur un « état des lieux », un « plan de gestion » (le SDAGE) et un « programme de mesures » (PDM).



Définitions suite

Au niveau du Bassin Versant Orge/Yvette

CLE : Créée par le préfet, la **commission locale de l'eau est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**. Président : Jean Luc Janin.

SAGE : Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux est **un outil de planification qui permet de guider les décisions des acteurs du territoire concernant l'eau à l'échelle des sous-bassins hydrographiques**.

Élaboré au niveau d'un sous-bassin hydrographique il fixe les **objectifs généraux** et les dispositions permettant de **favoriser la préservation des milieux aquatiques, écosystèmes et zones humides, la protection du patrimoine piscicole, la prévention des risques d'inondation, la préservation de la qualité de l'eau et lutte contre les pollutions, la gestion durable de la ressource en eau...** Le SAGE est élaboré par une commission locale de l'eau (CLE) et approuvé par le Préfet.

PAPI : Le **PAPI est un dispositif contribuant au renforcement de la prévention des risques d'inondation sur les territoires**. Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur les territoires est un appel à projet concourant à la prévention des risques d'inondation.

Mis en place depuis 2002, il vise à "promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés«

Définitions suite

Au niveau de la Commune

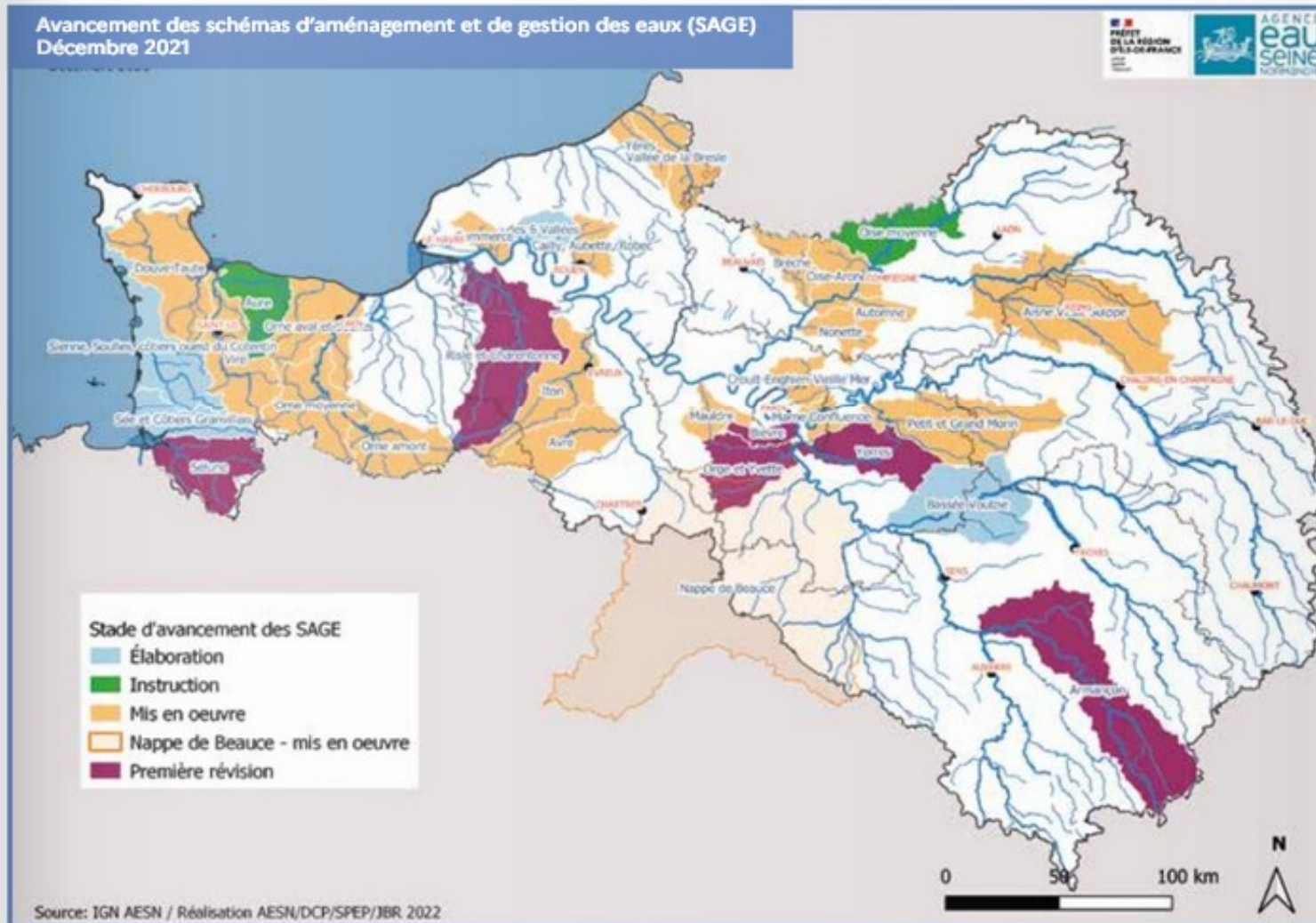
PPRI : Le plan de prévention des risques naturels d'inondation est un **outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols**. Délimite les zones exposées aux risques d'inondation, de fixer des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre ou à mettre en œuvre. **Le PPRI approuvé fait partie des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.**

PCS : Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à **l'information préventive et à la protection de la population**. Il détermine, en fonction des risques connus, **les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population**. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions des articles.

Il est **obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels** prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

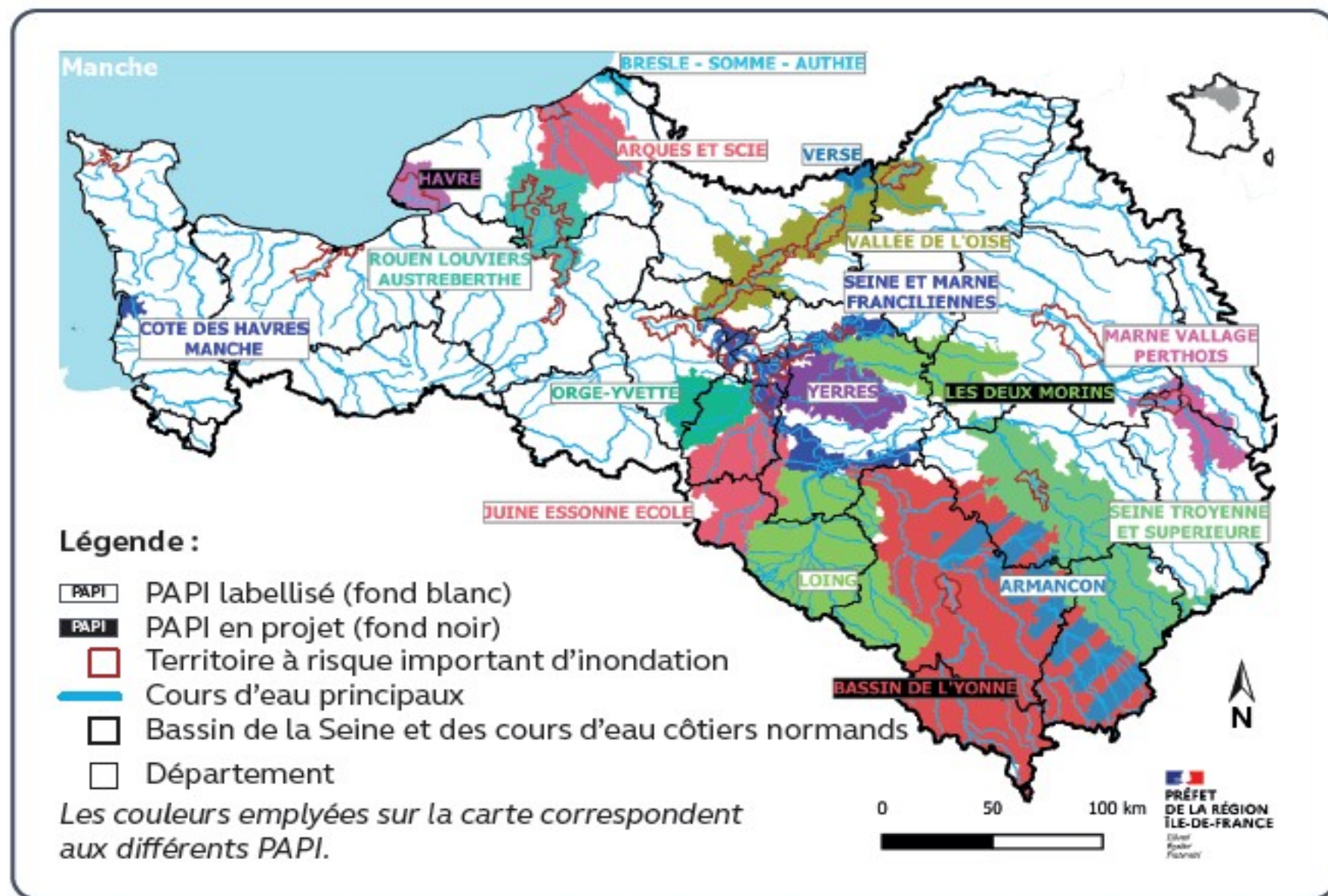
DICRIM : Dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un **document d'information communal sur les risques majeurs**. Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise.

Actualisation des SAGES



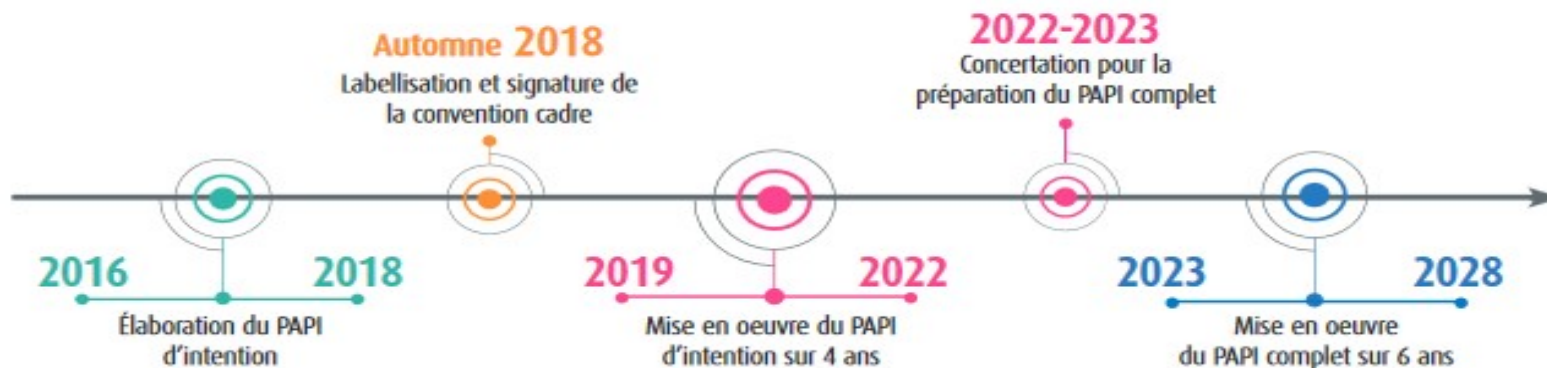
Les SAGE redynamisés pour appliquer les orientations du SDAGE

État d'avancement des programmes d'action de prévention des inondations sur le bassin Seine-Normandie



Source : Driat Île-de-France, délégation de bassin, août 2021

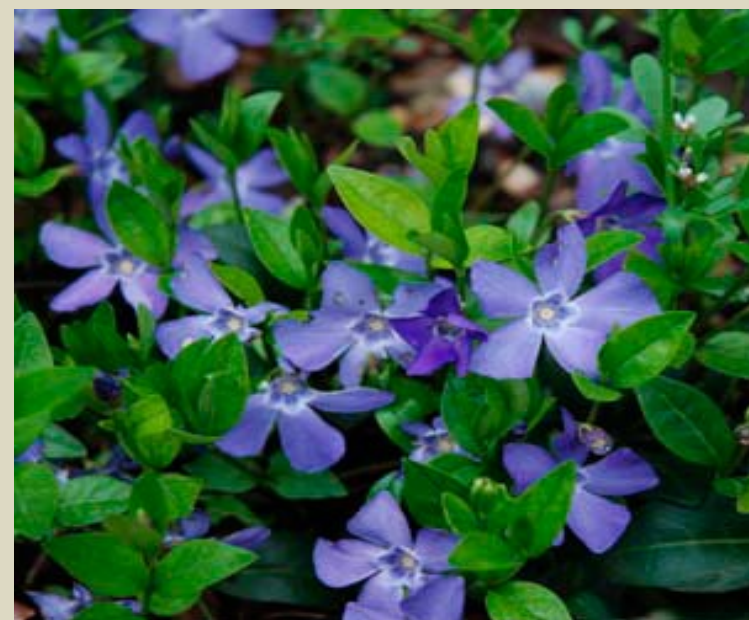
MISE EN ŒUVRE DU PAPI D'INTENTION SUR 4 ANS (2019-2022)
 DANS LA PERSPECTIVE D'UNE PROGRAMMATION D'ACTIONS ET TRAVAUX À COMPTER DE 2023



UN ENSEMBLE DE 37 ACTIONS
 RÉPARTIES ENTRE DIFFÉRENTS MAÎTRES
 D'OUVRAGE SUR LE BASSIN VERSANT

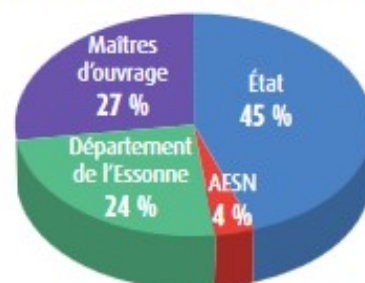
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHYVY),
- Syndicat de l'Orge,
- Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHC),
- Communes de Longjumeau, de Savigny-sur-Orge et de Viry-Châtillon,
- Département de l'Essonne,
- État.

Petite pervenche



crise
UN PROGRAMME AU COÛT TOTAL ESTIMÉ DE 1 741 000 EUROS HORS TAXES

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES ACTIONS



UN BASSIN EXPOSÉ AUX RISQUES D'INONDATION

Une forte concentration d'enjeux aux abords des grands cours d'eau et du littoral :

- **5 MILLIONS DE PERSONNES HABITENT EN ZONE POTENTIELLEMENT INONDABLE**, soit près de 27 % de la population du bassin. 426 communes ont plus de 75 % de leur population en zone inondable.
- Sur le littoral, **200 000 HABITANTS DU BASSIN SONT SOUMIS AU RISQUE DE SUBMERSION** et dans 12 communes littorales, plus de 75 % de la population est potentiellement en zone submersible.
- Le bassin Seine-Normandie accueille environ **10 MILLIONS D'EMPLOIS DONT 4 MILLIONS** sont situés en zone potentiellement inondable.
- Sur le littoral, environ **200 000 EMPLOIS** permanents sont susceptibles d'être touchés par des submersions marines.
- Le bassin abrite un **PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL PARTICULIÈREMENT IMPORTANT** pouvant être affecté.

LE RISQUE D'INONDATION

La notion de risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu exposé à l'aléa.

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel de fréquence et d'intensité donnée. Une crue centennale est une crue dont l'intensité a la probabilité de se produire avec une chance sur 100 tous les ans.

L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

Il n'y a pas de risque s'il n'y a pas d'enjeu exposé à l'aléa.

PLUSIEURS TYPES D'INONDATIONS

les inondations par débordement des cours d'eau

des crues des rivières et des fleuves de plaine aux montées des eaux lentes, généralisées et de longues durées, des crues rapides en tête de bassin, et pour certains fleuves côtiers.

les phénomènes de ruissellements intenses

génèrent des coulées de boue et des crues rapides dans certains territoires.

les inondations par submersion marine

occasionnées sur le littoral normand par la conjugaison de forts coefficients de marées, de dépressions et de vents violents élevant le niveau de la mer. Ces phénomènes seront aggravés par les effets du changement climatique, en particulier l'exhaussement du niveau moyen des mers.

les remontées de nappe

souvent combinées aux autres types d'inondations.

4 GRANDS OBJECTIFS POUR LE BASSIN DÉCLINÉS EN 80 DISPOSITIONS

dont 14 sont communes avec le schéma directeur
d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

1 AMÉNAGER LES TERRITOIRES DE MANIÈRE RÉSILIENTE POUR RÉDUIRE LEUR VULNÉRABILITÉ

La vulnérabilité est la sensibilité face aux inondations. La résilience est la capacité à surmonter une catastrophe et à retrouver rapidement un fonctionnement normal.

Pour répondre à cet objectif, il convient de mieux connaître les aléas, les enjeux et leur vulnérabilité à travers la réalisation de diagnostics. Ceux-ci permettent de définir des stratégies de nature à limiter le risque d'inondation ou de submersion marine. Dans ce cadre, un aménagement plus résilient du territoire est à rechercher en tenant compte également de la gestion des eaux pluviales. Il est nécessaire d'éviter les aménagements dans le lit majeur des cours d'eau et à défaut, de réduire ou de compenser leurs conséquences sur l'écoulement des crues.

2 AGIR SUR L'ALÉA POUR AUGMENTER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET RÉDUIRE LE COÛT DES DOMMAGES

L'action sur l'aléa permet de limiter l'ampleur des crues.

Pour répondre à cet objectif, les solutions fondées sur la nature doivent être privilégiées : prise en compte du fonctionnement naturel des cours d'eau (restauration hydromorphologique), protection et restauration des zones d'expansion des crues et des milieux humides, prise en compte du ruissellement à l'échelle du bassin (hydrauliques douces, pratiques agricoles). En effet, la mise en place de digues et de barrages ne sera jamais suffisante pour mettre hors d'eau toutes les zones à enjeux.

3 AMÉLIORER LA PRÉVISION DES PHÉNOMÈNES HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUES ET SE PRÉPARER À GÉRER LA CRISE

Les phénomènes hydro-météorologiques sont l'ensemble des événements climatiques caractérisés par leur fréquence et leur intensité.

Les mesures de prévention des risques contribuent à réduire l'aléa et la vulnérabilité des enjeux mais ne permettent pas d'annuler complètement le risque. Dans ce contexte, les collectivités et l'État doivent se préparer à faire face à des épisodes d'inondation.

Ainsi, pour répondre à cet objectif, la qualité et l'usage des outils de surveillance et de

et de leurs consi
marine doivent
via l'élaboration
opérationnels, la
et la résilience
préalable néce
meilleure appr



**S'INSCRIRE AU SYSTÈME
D'INFORMATION ET D'ALERTE**

Pour vous inscrire, veuillez cliquer sur le bouton ci-dessous, vous serez redirigé vers la plateforme de Téléalerte.



S'inscrire ici →

4 MOBILISER TOUS LES ACTEURS AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CULTURE DU RISQUE

La culture du risque est l'appropriation de la question du risque inondation en vue de l'adoption de comportements adaptés par l'ensemble des acteurs du territoire et tout au long de la vie.

Pour répondre à cet objectif, la mobilisation de tous les acteurs (élus, citoyens, acteurs économiques, etc.) est indispensable. L'amélioration de la résilience des territoires passe ainsi par le renforcement de la connaissance des risques et leurs conséquences auxquels le territoire est exposé. De plus, une large sensibilisation de tous les acteurs est essentielle pour faire progresser la culture du risque.

Enfin, la mise en œuvre opérationnelle des mesures de prévention ou de protection retenues nécessite une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle adaptée ainsi qu'une coopération avec les acteurs locaux.



UNE DÉCLINAISON DANS LES TERRITOIRES

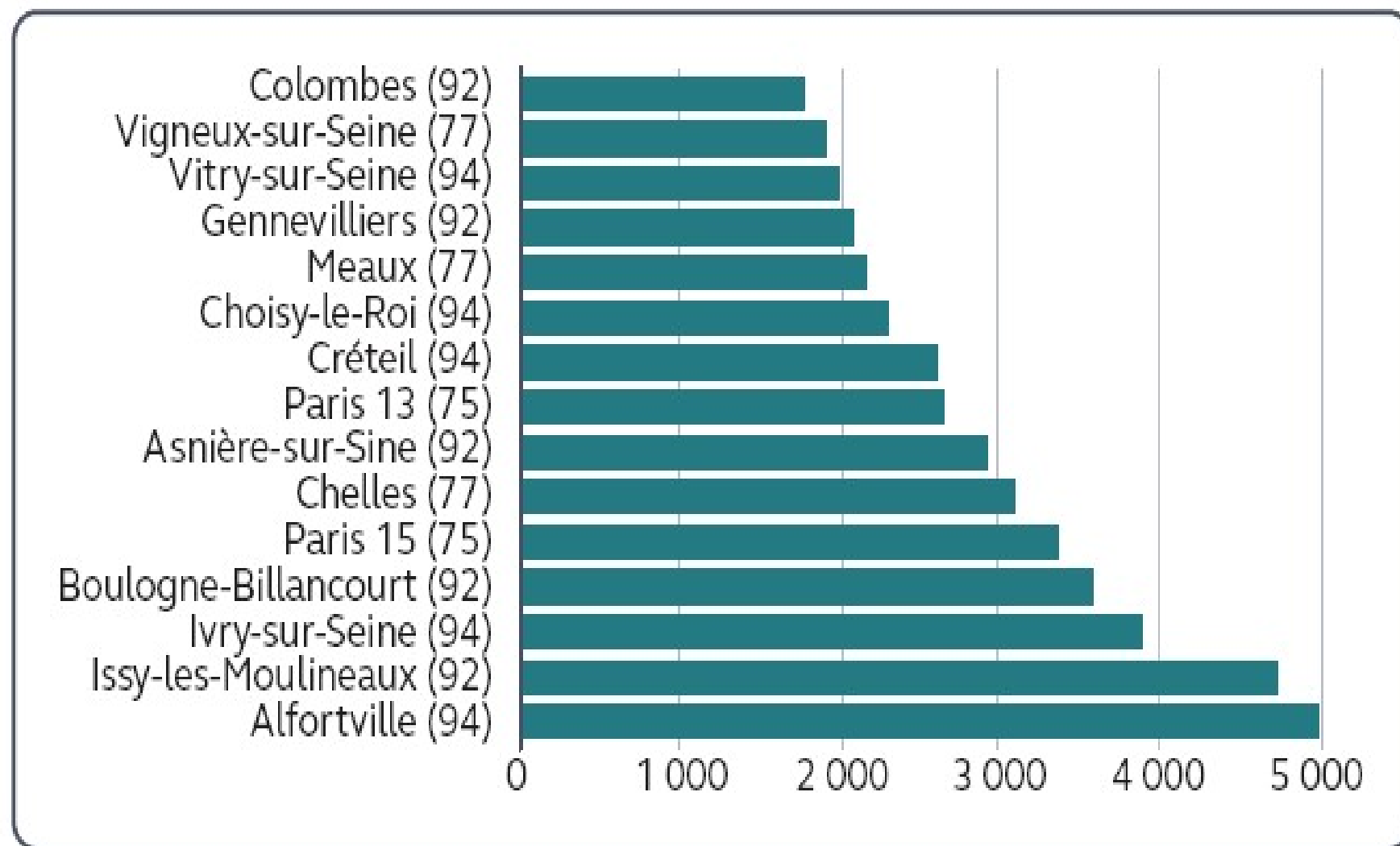
Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) et des risques littoraux (PRRL), les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, et en l'absence de SCOT, les PLU, PLUi et cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs et dispositions du PGRI.

AU NIVEAU JURIDIQUE

La notion de compatibilité avec le PGRI implique que les documents et les décisions ne s'opposent pas ou ne contrarient pas les objectifs et le contenu du PGRI.



Nombre de logements construits en zones inondables entre 2000 et 2018 (aléas PPRI, crue d'occurrence centennale)



Source : Institut Paris Région, d'après Fichiers Fonciers 2020 (DGFIP), Aléas PPRI (Driat)

Les 16 communes de l'Essonne riveraines de la Seine classées selon leur superficie potentiellement inondable en cas de crue majeure de la Seine

Vigneux-sur-Seine : 369 hectares (dont 172 en bâti dense) 41% de la Commune

Draveil : 270 hectares (dont 92 en bâti dense)

Viry-Châtillon : 235 hectares (dont 204 en bâti dense)

Corbeil-Essonnes : 232 hectares (dont 184 en bâti dense)

Athis-Mons : 130 hectares (dont 111 en bâti dense)

Ris-Orangis : 115 hectares (dont 66 en bâti dense)

Soisy-sur-Seine : 85 hectares (dont 33 en bâti dense)

Juvisy-sur-Orge : 76 hectares (dont 70 en bâti dense)

Grigny : 69 hectares (dont 47 en bâti dense)

Morsang-sur-Seine : 58 hectares (dont 9 en bâti dense)

Étiolles : 53 hectares (dont 5 en bâti dense)

Saintry-sur-Seine : 46 hectares (dont 14 en bâti dense)

Évry-Courcouronnes : 41 hectares (dont 24 en bâti dense)

Le Coudray-Montceaux : 28 hectares (dont 8 en bâti dense)

Saint-Germain-lès-Corbeil : 7 hectares (0 en bâti dense)

Saint-Pierre-du-Perray : 1 hectare (0 en bâti dense)

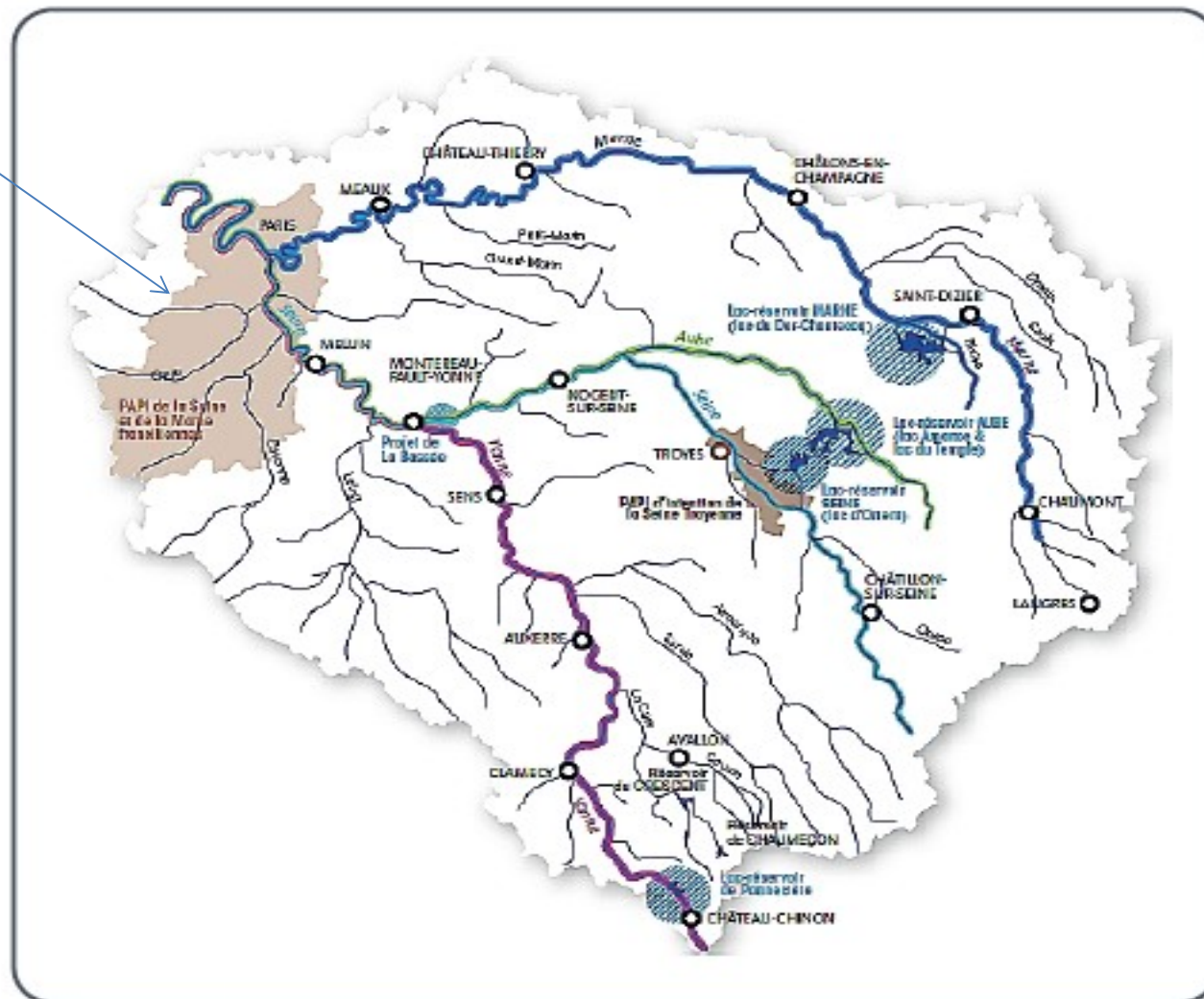
Réf. : Actu Environnement

2 ème risque majeur en Ile de France,

- **« Dans le bassin de la Seine, les inondations représentent un important risque naturel juste après les sécheresses.**
- **Une crue majeure de la Seine, analogue à celle de 1910, est susceptible de provoquer jusqu'à 30 Md€ de dommages selon une évaluation récente de l'OCDE.**
- **Les autorités publiques s'y préparent depuis longtemps**
- **En particulier, quatre lacs réservoirs ont été construits en amont de Paris entre 1949 et 1990, à la fois pour maintenir l'étiage du fleuve et protéger la capitale et son agglomération des crues hivernales ».**

Grands lacs et projet de La Bassée

Yvette



Source : EPTB Seine Grands Lacs



Autorité environnementale

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale+145.html>

La portée des dispositions du PGRI semble insuffisante au regard des objectifs et surtout des coûts potentiels de ce risque pour l'économie du pays.

L'efficacité de cette planification suppose une déclinaison précise des dispositions du PGRI à travers les outils de la politique de gestion du risque d'inondation et une mobilisation accrue des acteurs de cette politique et en premier lieu des collectivités locales et structures en charge de la Gemapi, autour d'objectifs et d'indicateurs partagés.

Elle passe aussi par le développement de la culture du risque, pour que les crues ne soient pas qu'une fatalité.



- **Un risque majeur d'inondation** en Île-de-France dont la gravité est **insuffisamment prise en compte par les collectivités locales et perçue par la population.**
- **Des actions encore limitées de réduction du risque d'inondation.**
- **Le manque de stratégie** coordonnée à l'échelle du bassin de la Seine.
- **Recommandations**

Des actions encore limitées de réduction du risque d'inondation C C.

- Les **systemes d'endiguement**, les ouvrages de protection et leur cohérence **amont-aval** : des investissements majeurs à programmer,
- Le **ralentissement dynamique des crues** et la restauration des **capacités naturelles d'infiltration et d'écoulement** : des réalisations lentes,
- La **réduction de la vulnérabilité** : un enjeu majeur, des actions à renforcer,

Recommandations de la Cour des Comptes

Mieux définir, financer et évaluer les stratégies territoriales pour faire face au risque majeur de crue centennale à l'échelle de l'Île-de-France et mieux informer sur ce risque.

1. Conformément à la **directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation**, mettre en place une **base de données sur l'état d'avancement des programmes d'action de prévention des inondations, accessible au public au plus tard en 2025** (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires*).
2. **Dimensionner les financements** des programmes d'action de prévention des inondations (**PAPI**) en fonction des objectifs plus ambitieux de réduction de l'exposition au risque (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, métropole du Grand Paris, structures porteuses de PAPI*).
3. **Rendre toutes les informations disponibles sur les risques d'inondation** (y compris par remontées de nappe ou par ruissellement) **accessibles aux particuliers, aux administrations et aux entreprises**, renforcer les actions de sensibilisation au risque d'inondation au sein des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et vérifier régulièrement le niveau de perception du risque d'inondation par la population francilienne au moyen d'un indicateur inclus dans ces programmes (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'intérieur et des outre-mer - préfet de région Île-de-France et préfet de police de Paris, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, structures porteuses de PAPI en Île-de-France*).

Renforcer les actions de réduction du risque d'inondation en Île-de-France

4. **Poursuivre sans délai le recensement des systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris et adopter à brève échéance un plan de financement pour leur mise en conformité** (*métropole du Grand Paris*).

Recommandations de la Cour des Comptes suite.

5. Renforcer la **sensibilisation de l'ensemble des intercommunalités franciliennes** à la prévention du risque d'inondation, particulièrement dans le contexte des nouveaux **schémas de cohérence territoriale (SCoT)** et de leur mise en œuvre dans les **plans locaux d'urbanisme intercommunaux** (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'intérieur et des outre-mer - préfet de région Île-de-France, métropole du Grand Paris*).
6. Mettre en œuvre un dispositif de **soutien aux diagnostics de vulnérabilité au risque d'inondation en faveur des très petites et moyennes entreprises** ainsi que des opérateurs de réseaux pour les inciter à réaliser les investissements clés et à prendre les mesures d'organisation nécessaires (*région Île-de-France, chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France*).
Appuyer ces **actions par une stratégie durable** et un **pilotage plus cohérent à l'échelle du bassin de la Seine**
7. **Évaluer annuellement les avancées de la politique de prévention du risque d'inondation**, tant à l'échelle du bassin que de la région, et en rendre compte aux acteurs dans un format large (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'intérieur et des outre-mer - préfet coordonnateur de bassin, agence de l'eau Seine-Normandie, collectivités et établissements porteurs des programmes d'action*).
8. **Placer le délégué au développement de la Vallée de la Seine sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin** (*ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'intérieur et des outre-mer*).

Investissements 2022, Bassin Seine Normandie

COMMISSION DES AIDES Octobre 2022
(subventions et avances)
répartition par grands domaines, en M€.

Près de 288 M€ investis pour l'eau dans le bassin Seine-Normandie.

638 projets

portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs, associations.



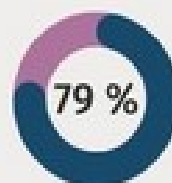
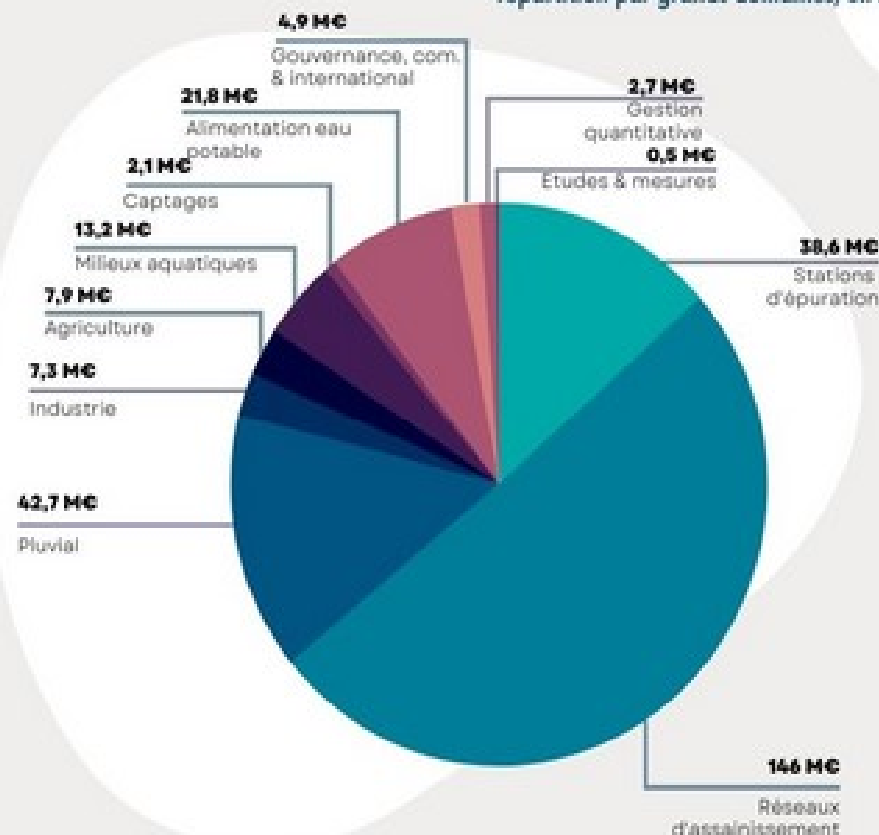
18 M€

supplémentaires consacrés à des projets accélérant la résilience des territoires face au changement climatique.

82%

C'est la part correspondant aux subventions.

18% correspondent à des avances remboursables à taux zéro.



du montant des subventions octroyées concernent les réseaux d'assainissement, les stations d'épuration et la gestion des eaux pluviales.



LE TERRITOIRE Seine Francilienne

441,4 M€

ont été investis pour l'eau au bénéfice de 801 projets portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs, associations sur le territoire Seine Francilienne.

ESSONNE. Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire de l'Yvette à Champlan.

Les travaux se poursuivent pour que l'Yvette retrouve un fonctionnement naturel et qu'elle puisse à nouveau rendre les services écologiques dont elle est capable. L'agence de l'eau Seine-Normandie donne son feu vert au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) pour des travaux engagés sur 200 m au niveau du "moulin Bretèche". Ils ont pour objectif la continuité piscicole et sédimentaire de l'Yvette avec la suppression de seuils, la remise en fond de vallée, la restauration de 6 558 m² de zones humides, la création de deux méandres au niveau du bras renaturé et la végétalisation totale du linéaire actuel. Les travaux sont financés à hauteur de 90 % soit 619 355 €.

L'acquisition foncière, une opportunité de soutenir des démarches de protection des captages prioritaires

Eau de Paris travaille en partenariat avec la profession agricole afin de favoriser le développement de pratiques compatibles avec la préservation des ressources en eau. En parallèle, elle mène une politique d'acquisition foncière de terrains situés dans les zones vulnérables des aires d'alimentation de captages (AAC). Dans ce cadre, l'agence de l'eau a apporté son aide pour l'acquisition de 22 ha de parcelles situées dans l'AAC de la Vallée de la Vanne localisées en zone de forte vulnérabilité pour la ressource en eau. Les parcelles acquises seront réparties entre deux agriculteurs dont les pratiques sont favorables à la qualité de l'eau, dans le cadre de baux environnementaux de maintien en herbe et d'agriculture biologique.

Le projet est soutenu par l'agence à hauteur de 80 % ce qui correspond à 94 681 € d'aides.

YVELINES. Restauration de la Mérantaise sur un linéaire de 2 km à Chateaufort.

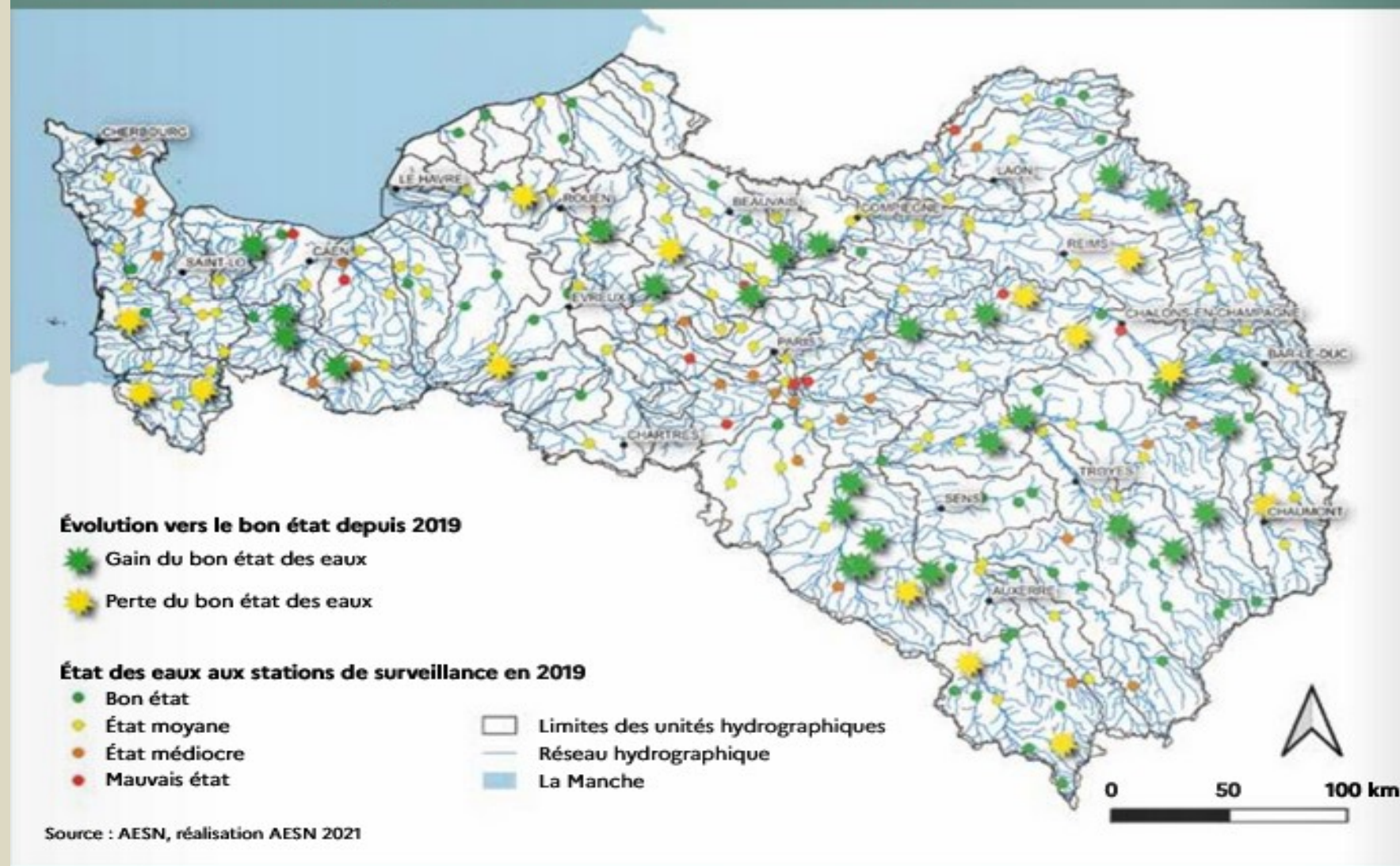
L'opération est portée par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. L'objectif est la renaturation physique et écologique du tronçon de la rivière Mérantaise sur les 2 km concernés à Chateaufort, au niveau du « moulin d'Ors » avec la création de plusieurs méandres, le profilage et la diversification du fond de lit, la suppression des obstacles à l'écoulement, la création de zones d'expansion de crue avec milieux humides. Les travaux qui permettent à la Mérantaise de retrouver une dynamique naturelle sont financés à hauteur de 90 % par l'agence soit plus d'1 M€.



Moulin d'Ors

Aspect qualitatif des rivières

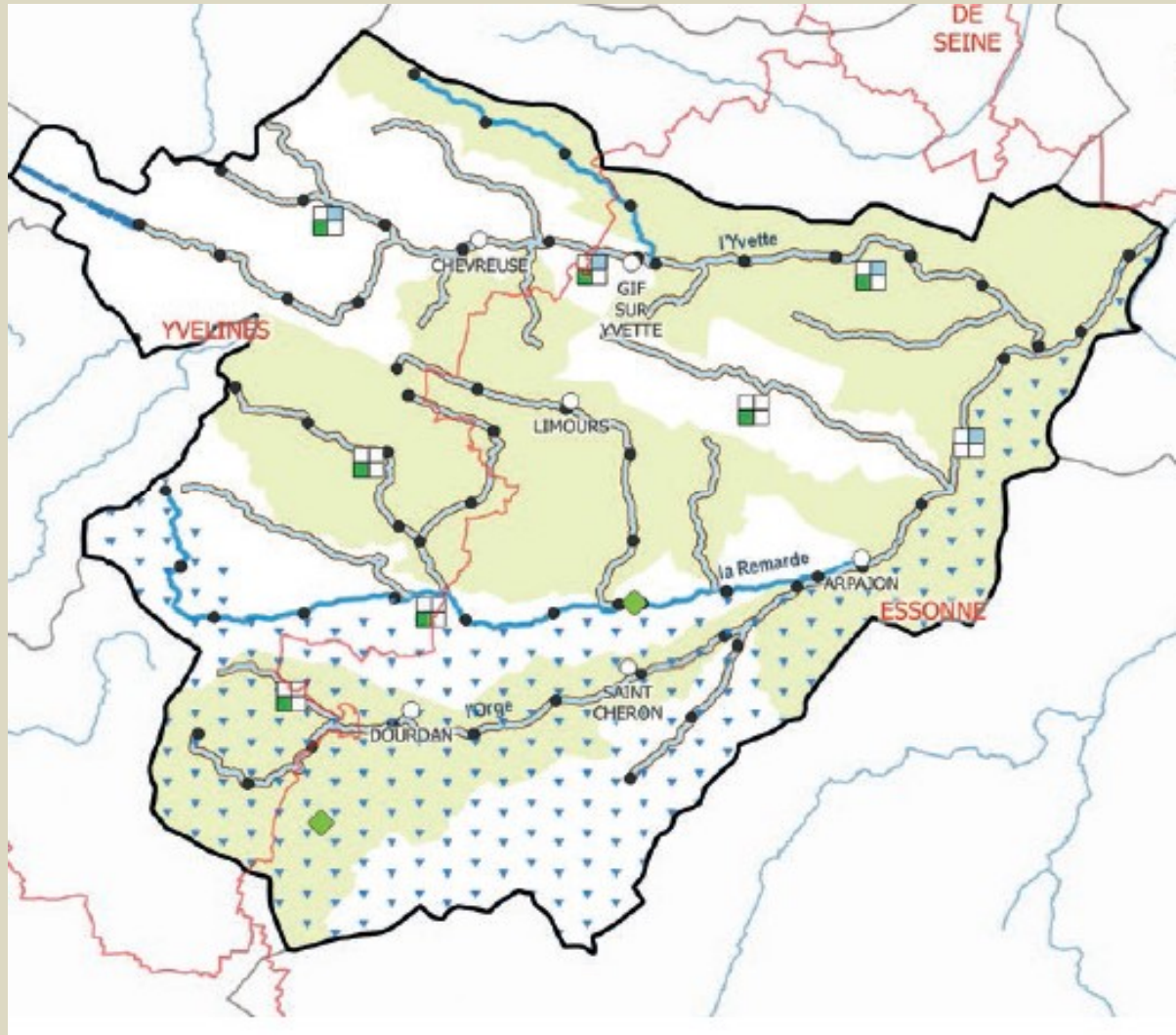
Baromètre 2021 : Évolution de la qualité des eaux aux stations de surveillance sur les rivières.



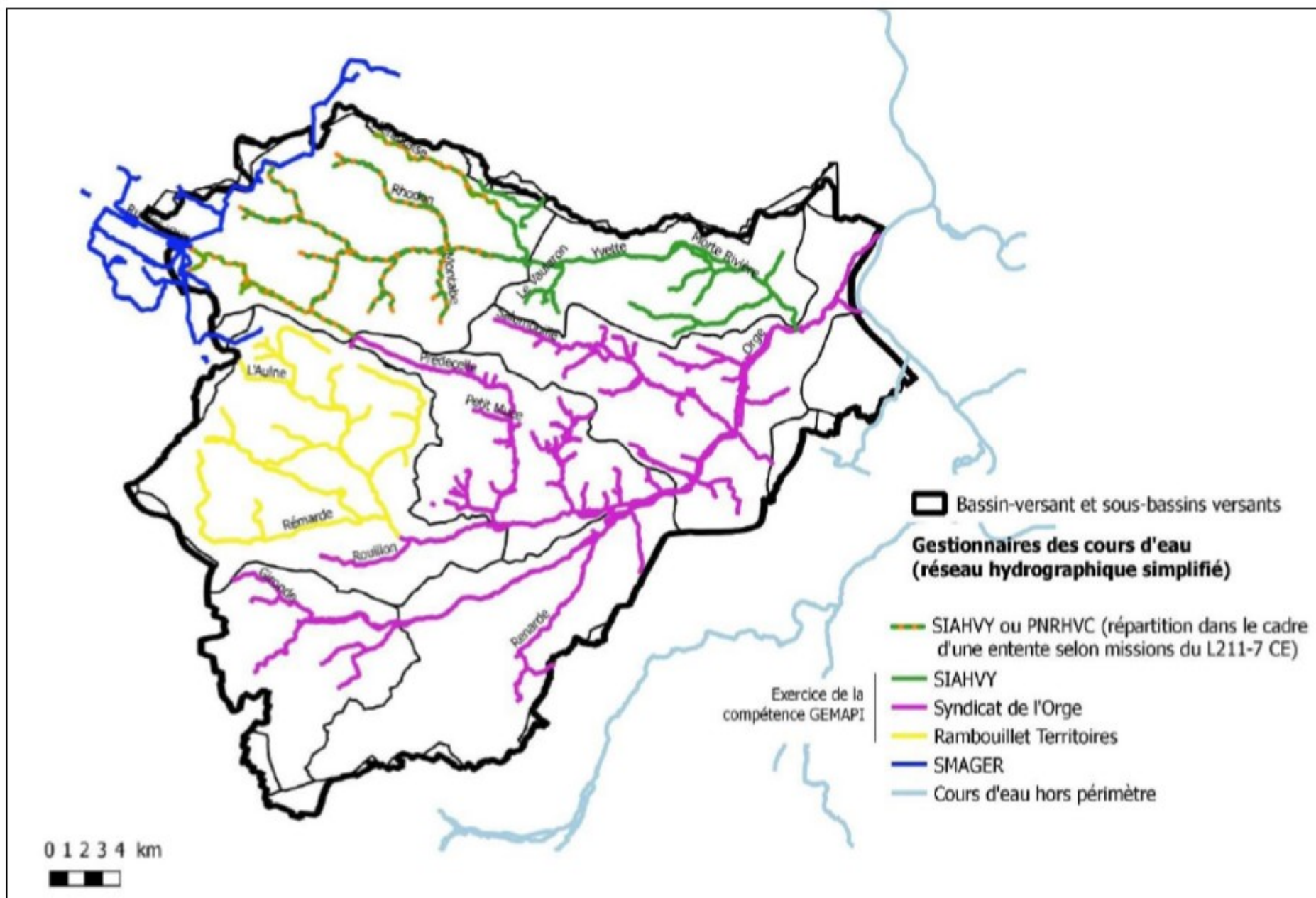
UNITÉ HYDROGRAPHIQUE ORGE ET YVETTE

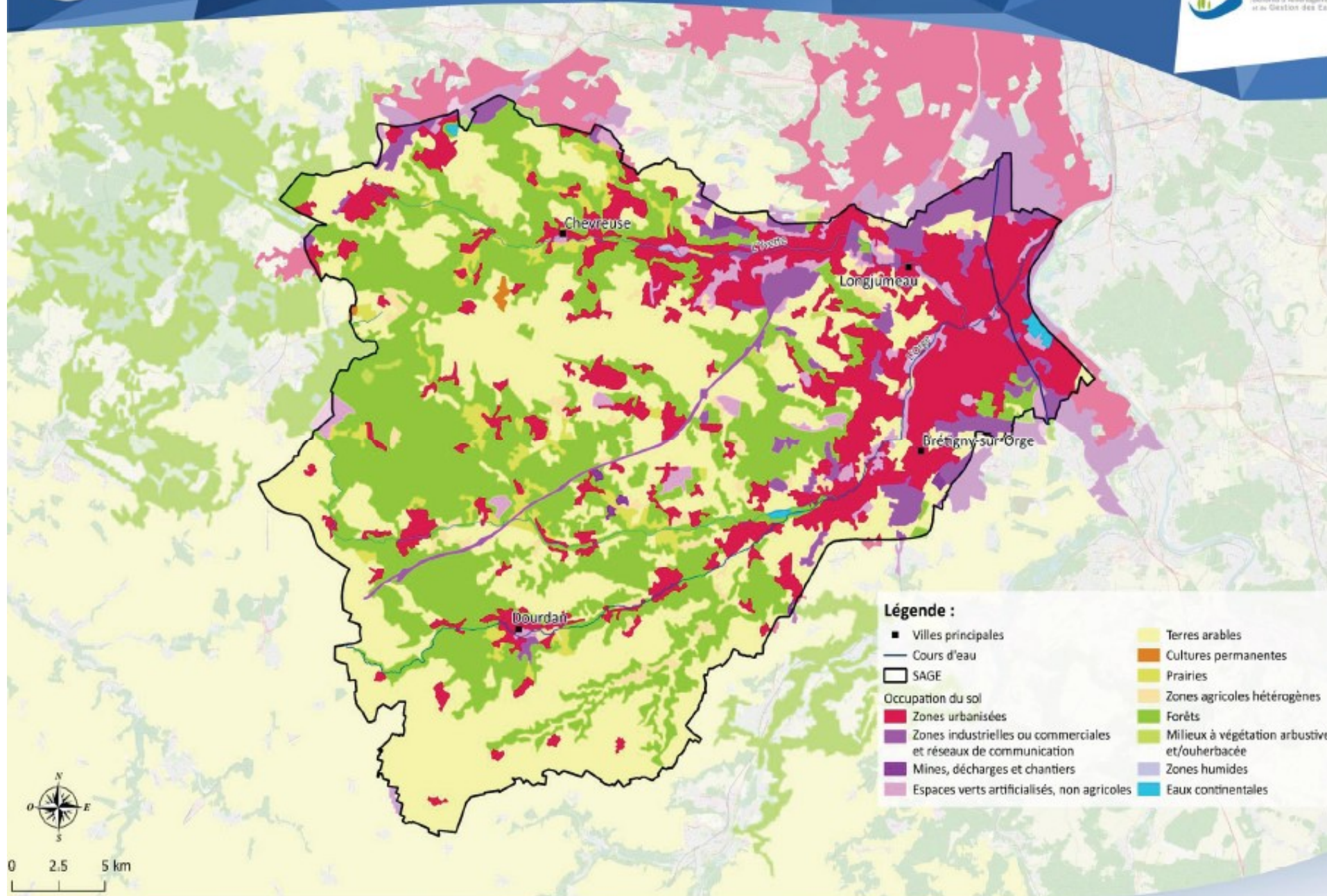
- 656 990 habitants,
- 292 Km de masses d'eau « cours d'eau »,
- 948 km²

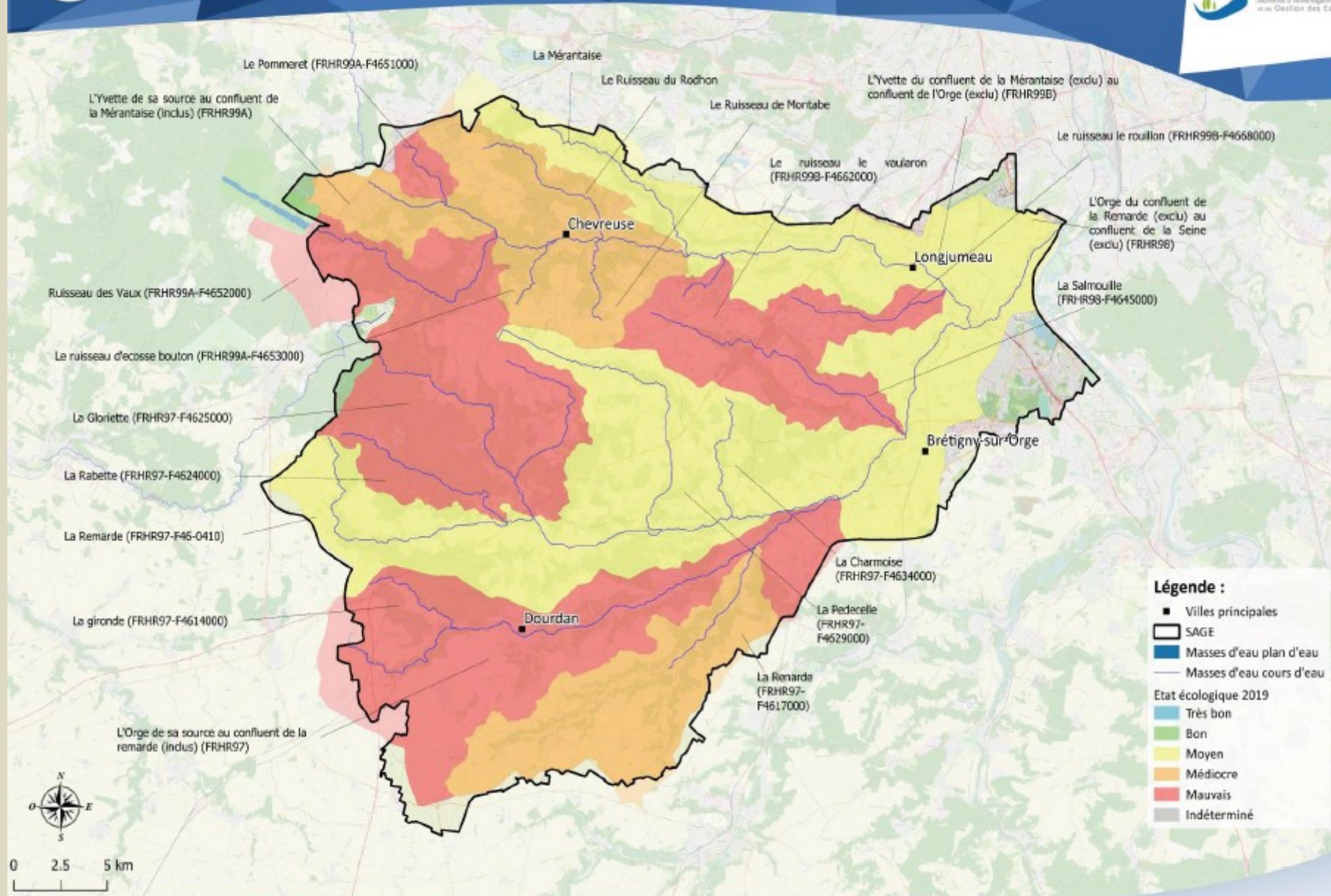
Programme de mesures 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

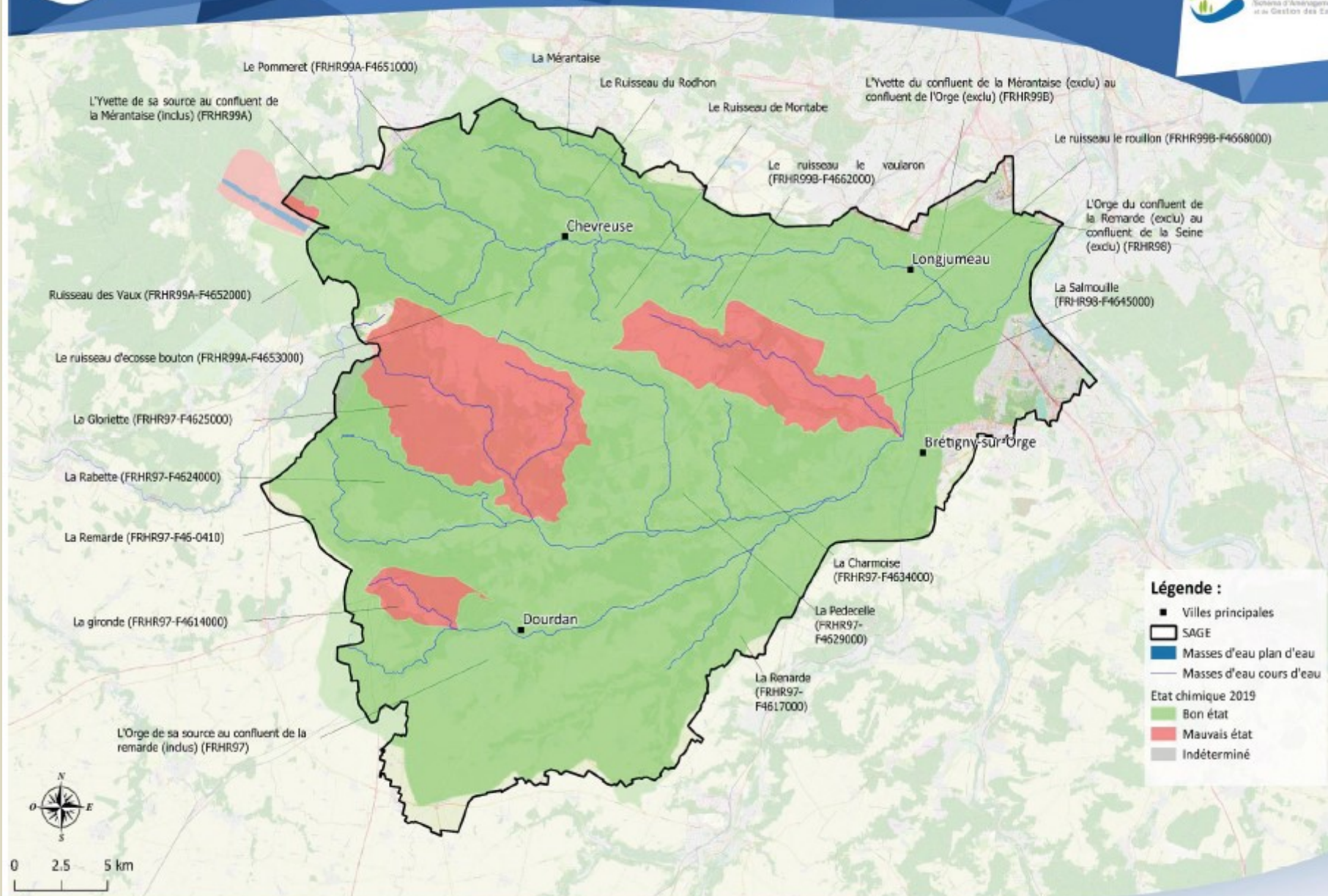


Carte du périmètre du SAGE et du PAPI et des gestionnaires des cours d'eau









Code ME	Libellé ME	Type ME	Période 2015-2017		Etat Ecologique		Etat Chimique	
			Etat écologique	Etat chimique (sans ubiquiste)	Objectif	Echéance	Objectif	Echéance
FRHL09	Etang de Hollande	MEA	Bon	Mauvais	Bon potentiel	2021	Bon état	2033
FRHR97	L'Orge de sa source au confluent de la Rémarde (inclus)	MEN	Mauvais	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR97-F46-0410	Rivière la Rémarde	MEN	Moyen	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR97-F4614000	Ruisseau la gironde	MEN	Mauvais	Mauvais	OMS	2027	Bon état	2033
FRHR97-F4617000	Rivière la Renarde	MEN	Médiocre	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR97-F4624000	La Rabette	MEN	Mauvais	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR97-F4625000	La Gloriette	MEN	Mauvais	Mauvais	OMS	2027	Bon état	2033
FRHR97-F4629000	La Prédécelle	MEN	Moyen	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR97-F4634000	La Charmoise	MEN	Moyen	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR98	L'Orge du confluent de la Rémarde (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	MEFM	Moyen	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR98-F4643000	La Sallemouille	MEN	Mauvais	Mauvais	OMS	2027	Bon état	2033
FRHR99A	L'Yvette de sa source au confluent de la Mérentaise (inclus)	MEN	Médiocre	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR99A-F4651000	Le Pommeret	MEN	Mauvais	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR99A-F4652000	Vaux, des (ru)	MEN	Mauvais	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR99A-F4653000	Ru d'Ecosse Bouton	MEN	Médiocre	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR99A-F4655000	Ruisseau de Montabé	MEN	Médiocre	Bon	Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015
FRHR99A-F4656000	Ruisseau le Rhodon	MEN	Médiocre	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR99A-F4659000	La Mérentaise	MEN	Moyen	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR99B	L'Yvette du confluent de la Mérentaise (exclu) au confluent de l'Orge (exclu)	MEFM	Moyen	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR99B-F4662000	Ruisseau le Vaularon	MEN	Mauvais	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHR99B-F4668000	Ruisseau le Rouillon	MEN	Mauvais	Bon	OMS	2027	Bon état	Depuis 2015

Tableau 3 : Etat et objectifs environnementaux des masses d'eau superficielles (SDAGE 2022-2027)

SAGE / Travaux de la CLE en cours

Bilan sur la qualité des Eaux Orge /Yvette et recommandations

- **Gestion de l'urbanisation** du territoire (notamment les projets du Grand Paris).
- **Qualité des eaux**, les concentrations en ammonium qui semblent s'améliorer,
- Problèmes de **déclassement par le phosphore** sont importants et **les nitrites** sont en qualité moyenne.
- **Indices diatomées** de qualité moyenne sur l'Orge et l'Yvette confirment l'insuffisance **de la qualité de l'eau**.
- **Performance des systèmes de collecte, de traitement des eaux usées et la maîtrise des eaux pluviales** restent des enjeux forts.
- Sélectivité des effluents et la **réduction des eaux claires parasites permanentes** sont des priorités.
- **Risque d'inondation** est élevé sur l'aval et la **gestion des ruissellements** est d'autant plus importante que l'urbanisation et l'imperméabilisation des zones d'activités s'accélèrent.

Bilan sur la qualité des Eaux Orge /Yvette

- Les **indices poissons** sont **dégradés** sur l'amont et s'améliorent sur l'aval de l'Orge.
- Les **indices invertébrés** sont de **qualité médiocre à mauvaise** sur la majorité des affluents à l'exception de la Mérantaise...
- **Les cours d'eau ont subi de nombreux recalibrages et rectifications** et présentent souvent une morphologie homogène et de nombreux ouvrages destinés notamment à la régulation hydraulique.
- La **restauration de la continuité écologique** (obstacles transversaux et obstacles longitudinaux) est commencée et doit être poursuivie sur l'Orge, l'Yvette et certains affluents.
- Les **pesticides sont très présents** et certains affluents sont fortement contaminés (Salemouille, ...). La réduction des pesticides/herbicides reste une priorité.

Une gestion collective du bassin doit être mise en place avec la révision du SAGE Orge-Yvette et le PAPI d'intention.

SAGE 2 ème étape

➤ Proposition de thématiques à étudier en phase 2

Gestion des **eaux pluviales** (infiltration minimale et débits de fuite)

Préservation des **zones d'expansion des crues** en dehors des enveloppes des PPRI

Préservation des **Zones humides** sous les seuils de la nomenclature Eau

Réduction des phénomènes de **ruissellement** à l'échelle des bassins prioritaires (haies et les éléments paysagers)

Demande d'installation de **ZART** ou de mesures compensatoires dans les projets d'assainissement

Encadrer les **travaux en berges** sous les seuils (artificialisation des berges, clôtures, ...)

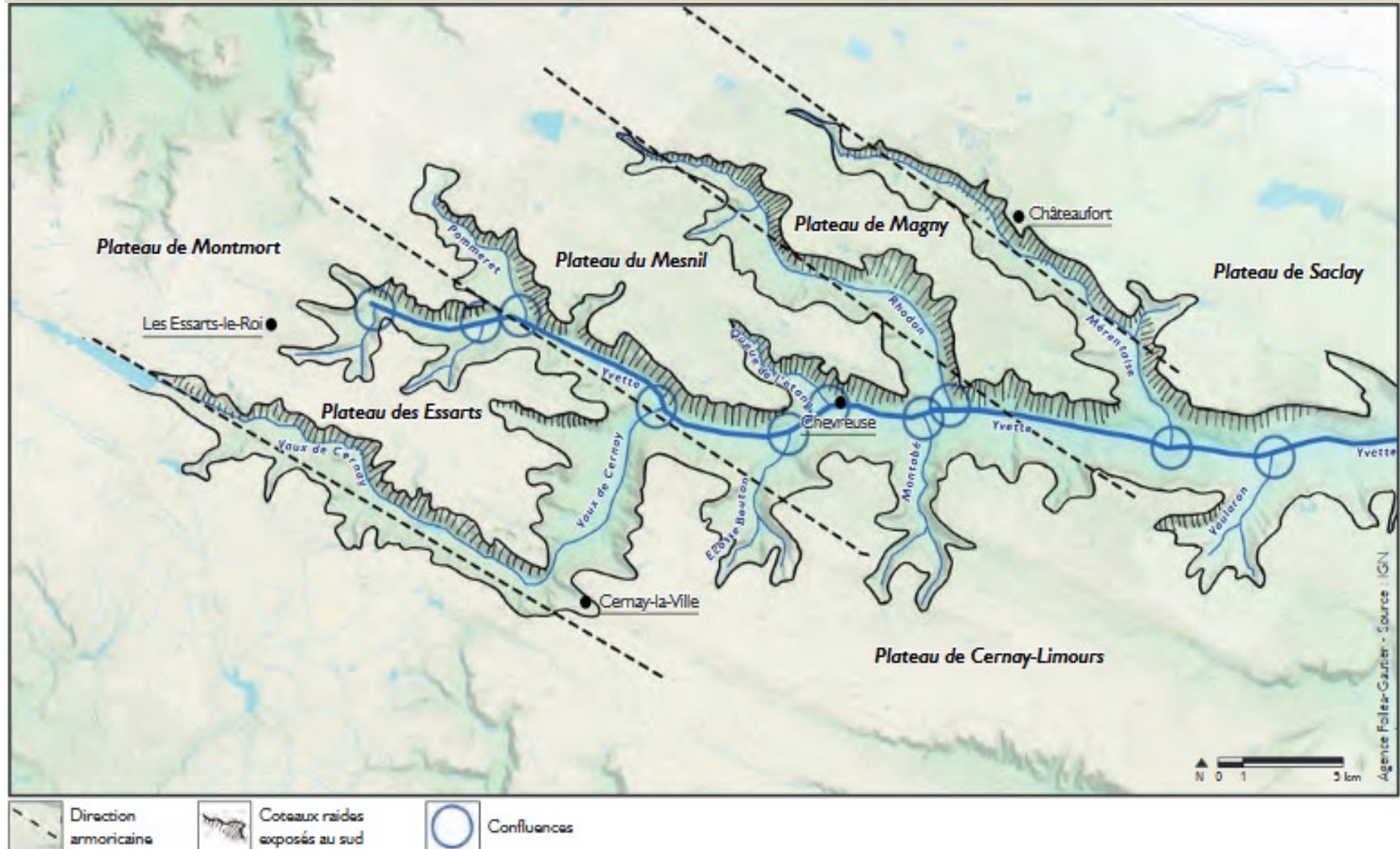
Encadrer les projets faisant obstacle à la **continuité écologique**

Préservation des cours d'eau vis-à-vis des **pollutions diffuses agricoles**

Encadrer les **pompages de nappes en phase chantier**

Préservation des **mares** et des **points d'eau**

SIAHVY travaux et aménagements Sur le Bassin versant de L'Yvette



D) Aménagements du bassin versant du Vaularon

- D'une Zone humide des Grands Prés, ZNIEF 1, en amont du bassin existant,
- Restauration du bassin du Baratage et ouverture du milieu pour permettre un aménagement de la zone humide en lien avec le ru.

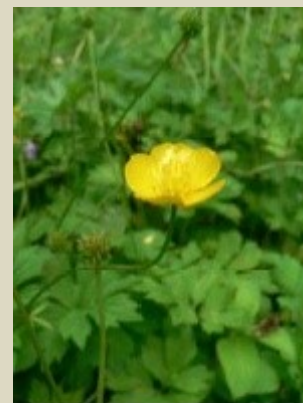


Photo 60 : Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)

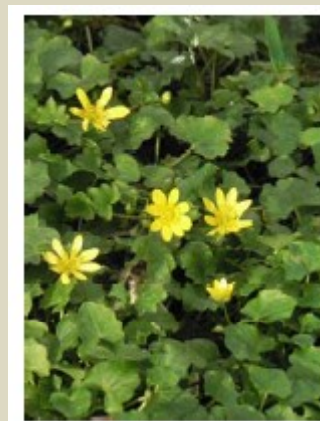


Photo 61 : Ficaire fausse renoncule (*Ranunculus*)



Photo 62 : Epiaire des bois (*Stachys sylvatica*)



Photo 33 : Colchique d'automne (*Colchicum autumnalis*)



Photo 34 : Laïche pâle (*Carex pallescens*)



Photo 35 : Dryopteris écailléux (*Dryopteris affinis*)

**Photos dossier
Baratage du
SIAHVY**

ZONES HUMIDES : ALLIÉES DES VILLES FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES

Aires de rencontres entre l'eau et la terre, [les zones humides regorgent de bienfaits](#).

Pourtant, ces milieux naturels sont encore trop souvent considérés comme inutiles voire nuisibles : **en France, 67 % d'entre eux ont disparu entre 1960 et 1990.**

Bénéfiques à la campagne, ces zones humides sont également de sérieux atouts pour les villes et surtout pour leurs habitants.

Canicules, pollution, épisodes climatiques extrêmes...

UNE ZONE HUMIDE EN VILLE,

Définition nationale l'article L.211-1 du code de l'environnement.

- terrains, exploités ou non, qui sont habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire.
- **végétation** dominée par des **plantes** qui aiment l'humidité, **dites plantes hygrophiles**, pendant au moins une partie de l'année.
- **milieux** : mares, marais, tourbières, étangs, lagunes, estuaires, prairies humides, boisements humides, bords des cours d'eau...

Il est donc possible de trouver des zones humides au sein et en périphérie de nos villes.

Les zones humides, précieuses alliées face aux sécheresses et aux canicules

Les zones humides

- **aident dans la lutte contre les inondations**
- **aident les citoyens à se sentir mieux dans leur ville**
 - absorbent une partie des nuisances sonores des villes, véritables éponges à bruit.
 - espaces frais
- **Leviers économiques et attrait touristiques.**

Recommandations des villes pour préserver les zones humides.

1 Cartographie,

- structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les syndicats de rivière ou de bassin versant, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) ou les parcs naturels régionaux (PNR).

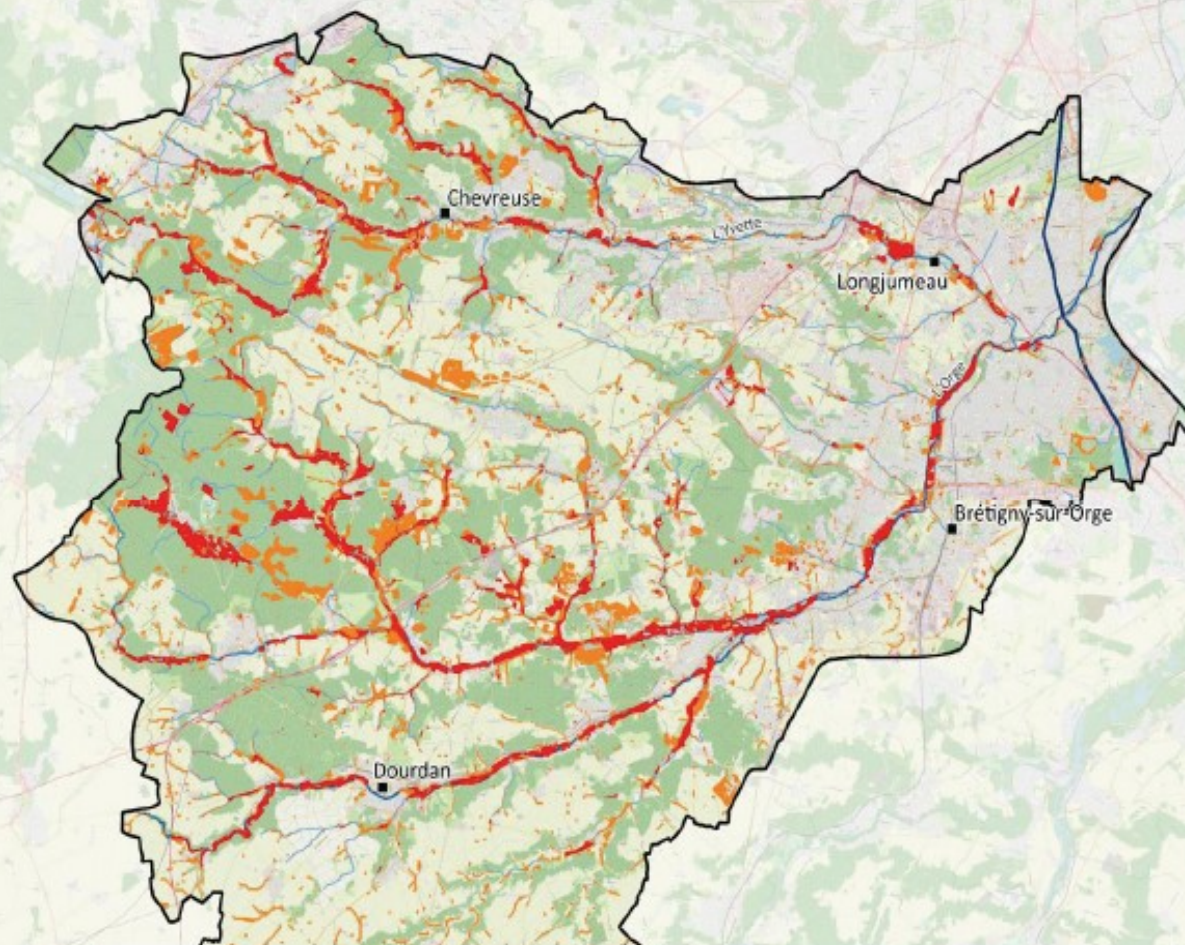
2 Les zones humides dans les documents d'urbanisme,

sur la base des inventaires réalisés : Plan locaux d'urbanisme (PLU) ou cartes communales, Schémas de cohérence territoriale (ScoT),

3 Maitrise du foncier,

4 Entretien des zones humides, plan de gestion,

5 Expliquer l'intérêt des zones humides, Sensibilisation des habitants

**Légende :**

- Villes principales
- SAGE
- Cours d'eau
- Zones humides avérées
- Zones humides probables

9 698 ha de zones humides (soit 10% du SAGE), dont :

- 3 230 ha de Zones humides avérées
- 6 468 ha de Zones humides probables






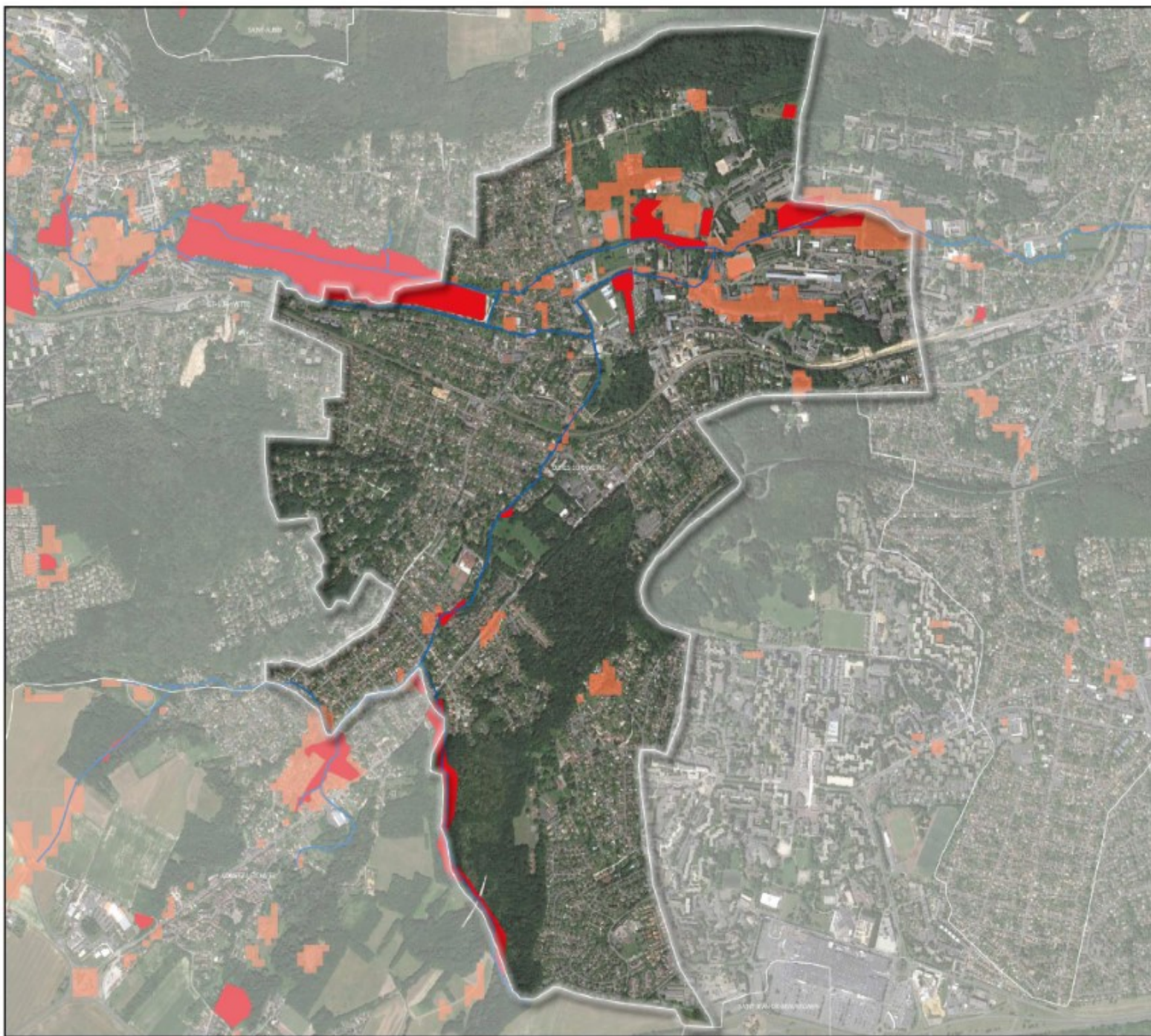
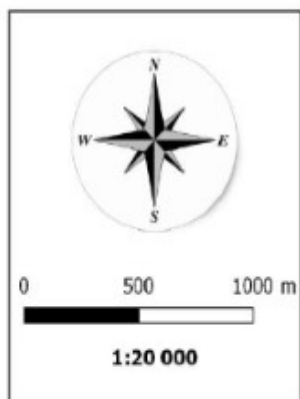
**Cartographie des zones
humides avérées & probables
du SAGE Orge-Yvette**

BURES-SUR-YVETTE

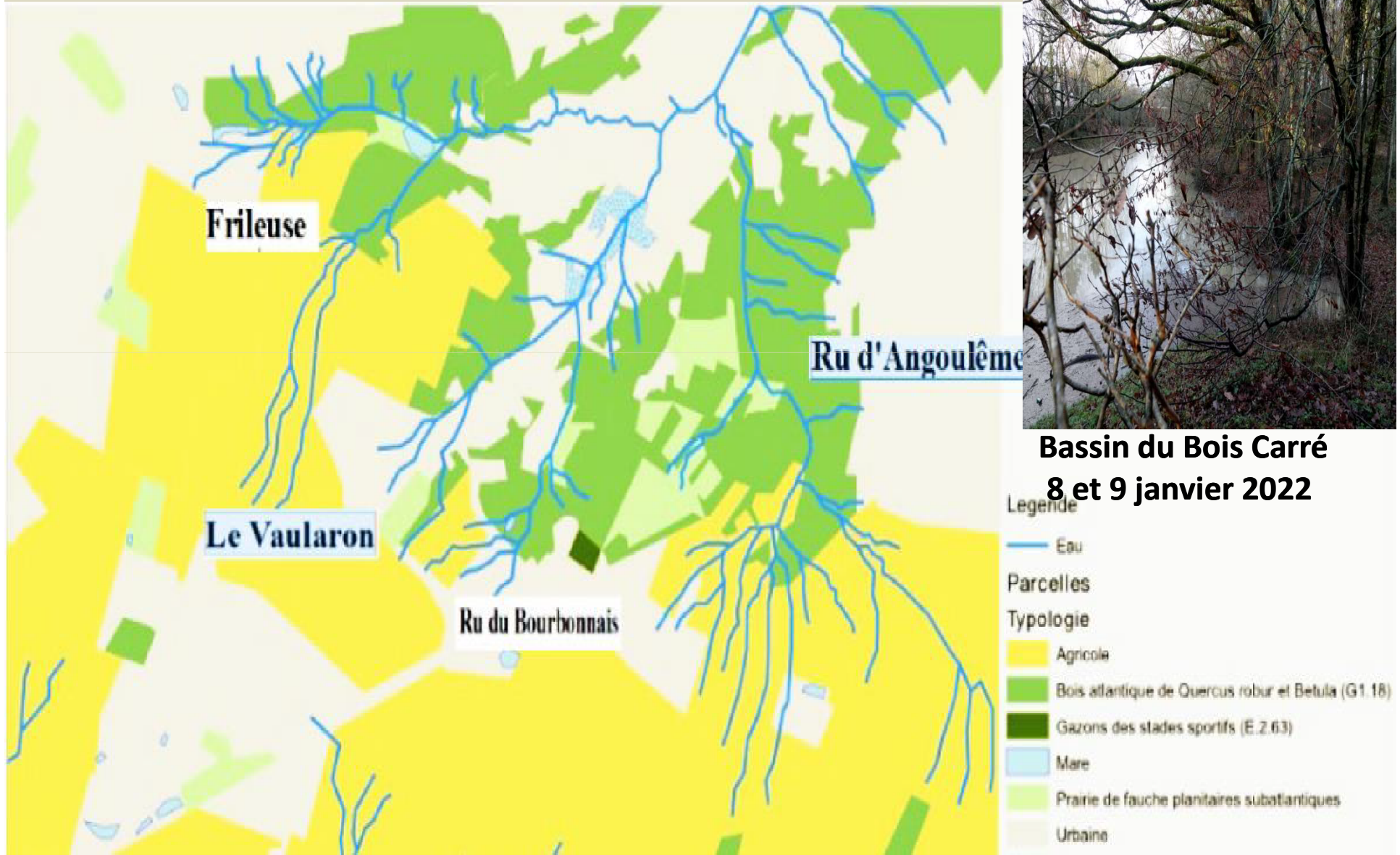
28/10/2019

LEGENDE :

-  Zones humides avérées
-  Zones humides probables
-  Réseau hydrographique



Hydrologie du Bassin Versant du Vaularon



a) Aménagement d'une zone humide Grands Prés



Simulation, projet SIAHVY,

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU VAULARON



et de lutte contre les inondations au bassin des Grands Prés

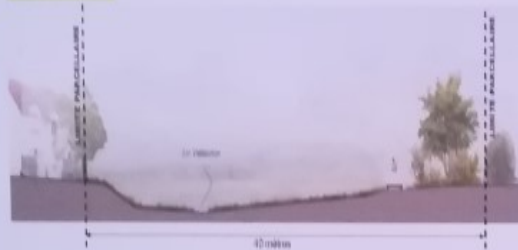
ariat avec
le-Châtel,
me
seil
Essonne,
e restauration
e
e situent
venue de

Aménagements

Dans le cadre de ces travaux, le SIAHVV prévoit :

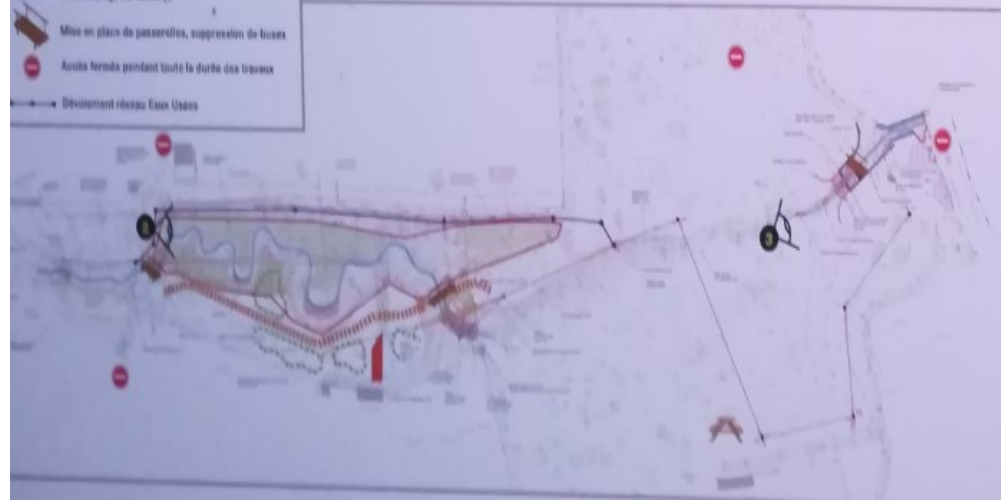
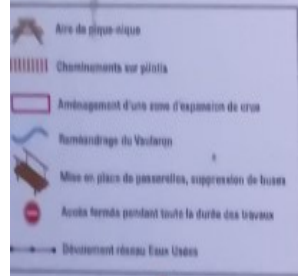
- Une réouverture de la source du Vaularon
- Le dévoiement des réseaux d'assainissement impactant le ru
- La suppression des bassins non fonctionnels
- Une reprise de l'ouvrage de régulation hydraulique du bassin
- Le reméandrage du Vaularon
- La création d'une zone humide
- L'aménagement d'un sentier rustique

État projeté



Objectifs

- Restaurer le Vaularon et améliorer la qualité des eaux,
- Créer une **Zone d'Expansion de Crue de 2 300 m³** et recréer **900 m² de Zone Humide,**
- Restaurer **202 ml de cours d'eau** et une continuité piscicole.



État initial



État projeté



Montant des travaux :
1 228 000 € HT

Bassin des Grands Prés travaux 2022.



Visite de chantier 19-11-2022 ,Rue de la Promenade, Photo Pierre Farret



Visite de chantier 02-02-2023 Rue de la Promenade. Photo Pierre Farret











Site du Lavoir, Gometz le Châtel



Visite de chantier 19-11-2022 , Photo P. Farret



Photo P. Farret, 26-02-2023

Projet au 56 route de Chartres



- Fond de la parcelle zone humide gérée par le SIAHVY. (Vaularon),
Partie amont vers la route de Chartres,
- 26 logements Locatifs Sociaux Antin,
 - 9 logements inclusifs pour adultes porteuses de handicap mental,
- Début de chantier début 2023.

b) Bassin du Baratage et ru d'Angoulême

Les aspects paysagers

Présence de murets, ruines issues d'anciens ouvrages hydrauliques, bassin de pisciculture jalonnant le parcours du piéton et le chemin de l'eau sans explication permettant d'informer le promeneur



Photo 78 : Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)



Photo 79 : Mésange nonette (*Poecile palustris*)

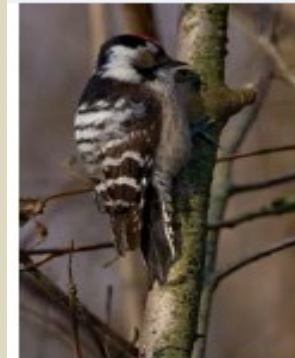
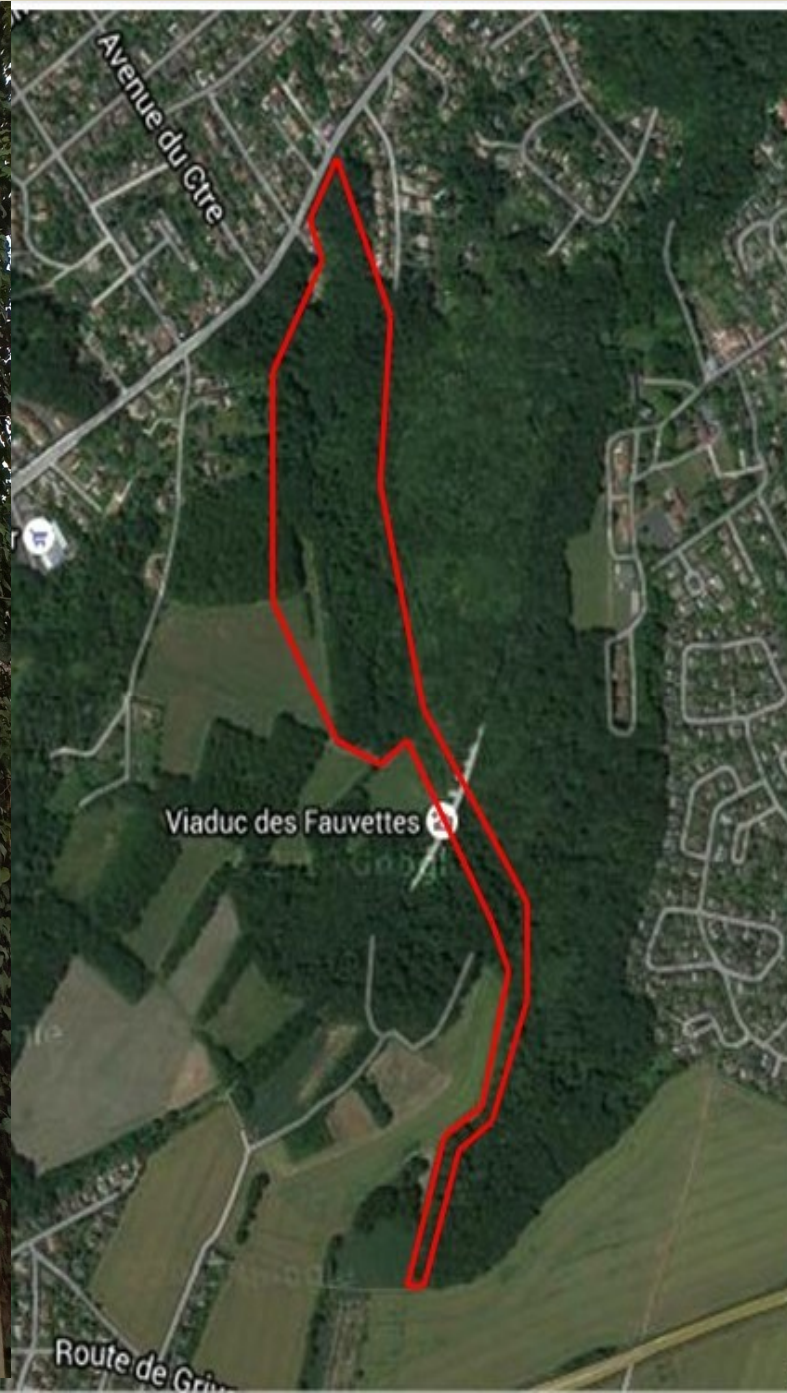


Photo 80 : Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)



Photos dossier
Baratage du SIAHVY



Baratage : 4-3-2023 Photo P-Farret

Baratage et ru d'Angoulême aménagement

Opération comporte deux
thématiques :

- la **restauration du Ruisseau d'Angoulême** au sein de son lit d'origine,
- la **requalification du Bassin du Baratage** en ouvrage de lutte contre les inondations et la valorisation des zones humides annexes nécessitant l'ouverture des milieux.

Autorisation préfectorale
n°2022 du **19 octobre 2022**.



Baratage : 4-3-2023 Photo P-Farret

**Ru local : Tracé de 250m
actuel (233m futur),**

- Pente actuelle 6,77% depuis d'exutoire du bassin jusqu'au fond du talweg, (3,5 % futur),
- S'apparente à un **régime torrentiel**,
- **Repose sur la formation des sables de Fontainebleau**, présence de quelques nodules de type gravier (projet de continuité sédimentaire).



Ru d'Angoulême au niveau de l'aménagement.

Bassin capacité : 3000m³, au dessus de la nappe, hauteur berges max : 1,90m par remblais + géotextile, en pentes douces.

Ouvrage de défluence sur le ru limitera le débit d'entrée vers le nouveau lit jusqu'au débit de 150l/s.

Sortie du bassin : restitution au fond de vallée débit de 250l/s.

Existence d'une fosse de dissipation et noue qui conduira l'eau vers le ru d'Angoulême.

Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette

Restauration de la continuité écologique du Ru de l'Angoulême et programme de lutte contre les invasions de biofilm de barrage à GOMET-LE-CHATL, et BURES-SUR-YVETTE (91)

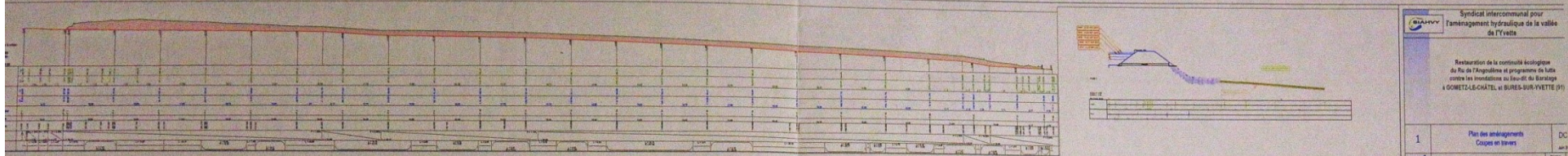
1 Plan des aménagements Coupes en travers DC

INGETEC

Projet de barrage
 Période : 10/2010 - 06/2011
 Client : Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette
 Adresse : 11, rue de la République, 91100 Gomet-le-Chatel
 Téléphone : 03 1 82 50 00 00
 Fax : 03 1 82 50 00 01
 Site : www.ingetec.fr
 Révisé le 17/01/2011

LEGende

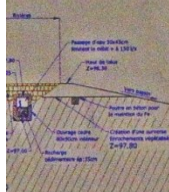
[Symbol]	Zone de protection
[Symbol]	Zone de restauration
[Symbol]	Zone de réhabilitation
[Symbol]	Zone de maintien
[Symbol]	Zone de surveillance
[Symbol]	Zone de gestion
[Symbol]	Zone de planification
[Symbol]	Zone de suivi
[Symbol]	Zone de maintenance
[Symbol]	Zone de contrôle
[Symbol]	Zone de gestion
[Symbol]	Zone de planification
[Symbol]	Zone de suivi
[Symbol]	Zone de maintenance
[Symbol]	Zone de contrôle



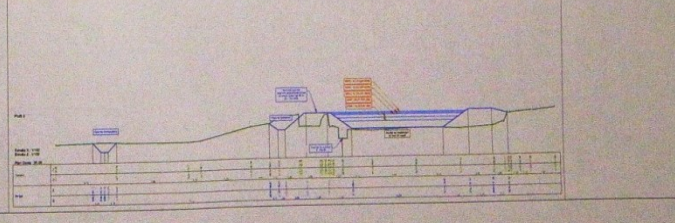
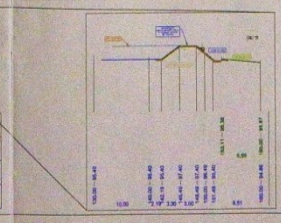
Détail sur ouvrage cadre et surverse



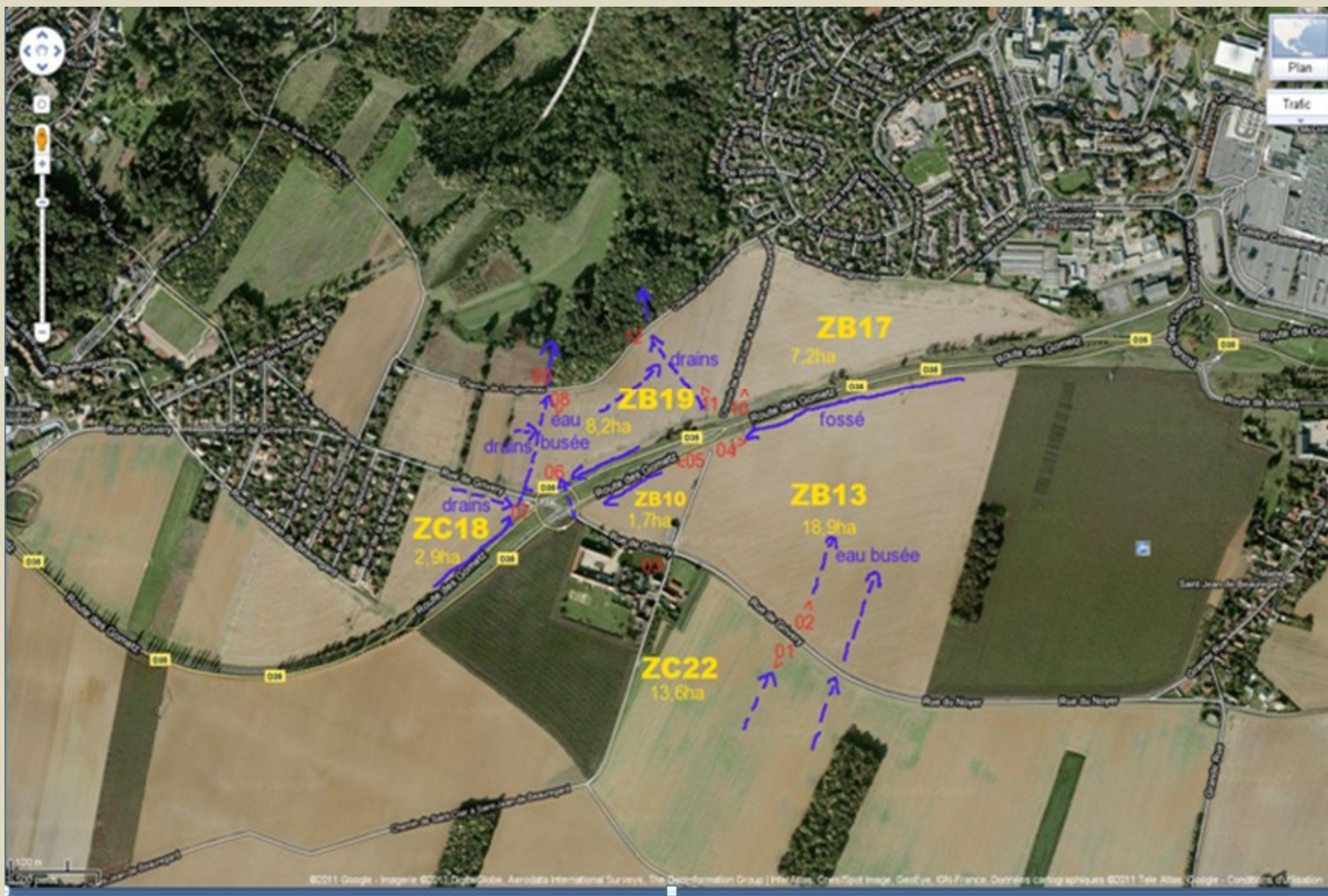
Coupe sur ouvrage cadre et surverse



Station	Altitude (m)	Largeur (m)	Profondeur (m)	Volume (m³)	Surface (m²)	...
0+00	97.00	10.00	1.00	10.00	100.00	...
0+10	97.10	10.00	1.00	10.00	100.00	...
0+20	97.20	10.00	1.00	10.00	100.00	...
0+30	97.30	10.00	1.00	10.00	100.00	...
0+40	97.40	10.00	1.00	10.00	100.00	...
0+50	97.50	10.00	1.00	10.00	100.00	...
0+60	97.60	10.00	1.00	10.00	100.00	...
0+70	97.70	10.00	1.00	10.00	100.00	...
0+80	97.80	10.00	1.00	10.00	100.00	...
0+90	97.90	10.00	1.00	10.00	100.00	...
1+00	98.00	10.00	1.00	10.00	100.00	...



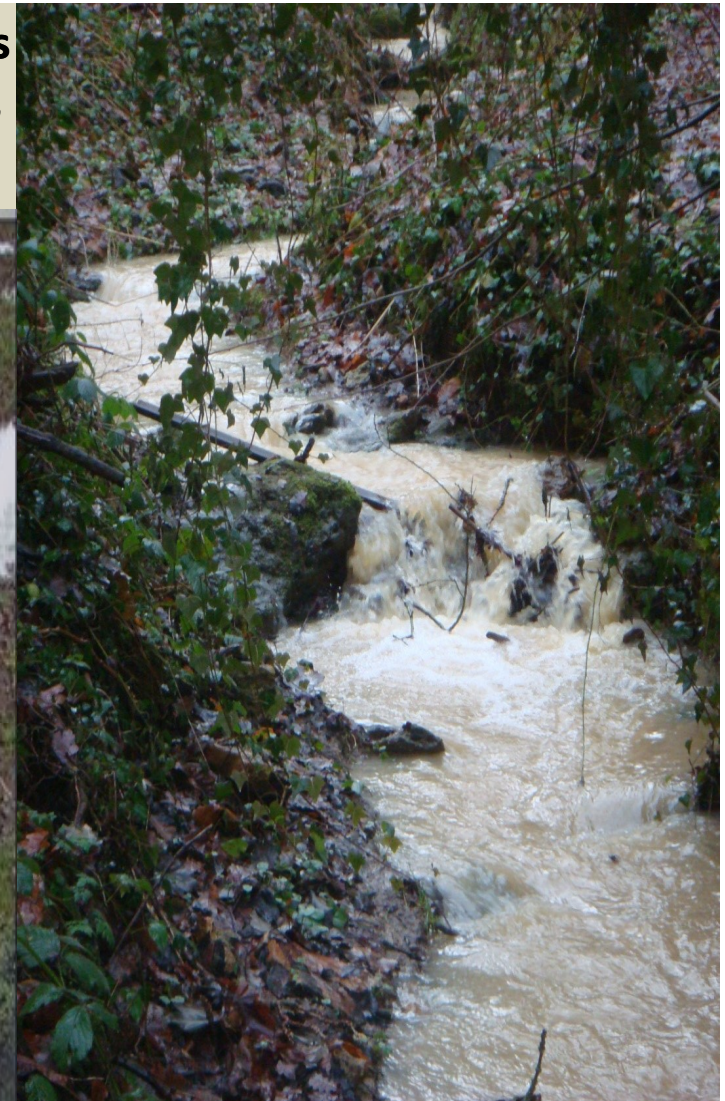
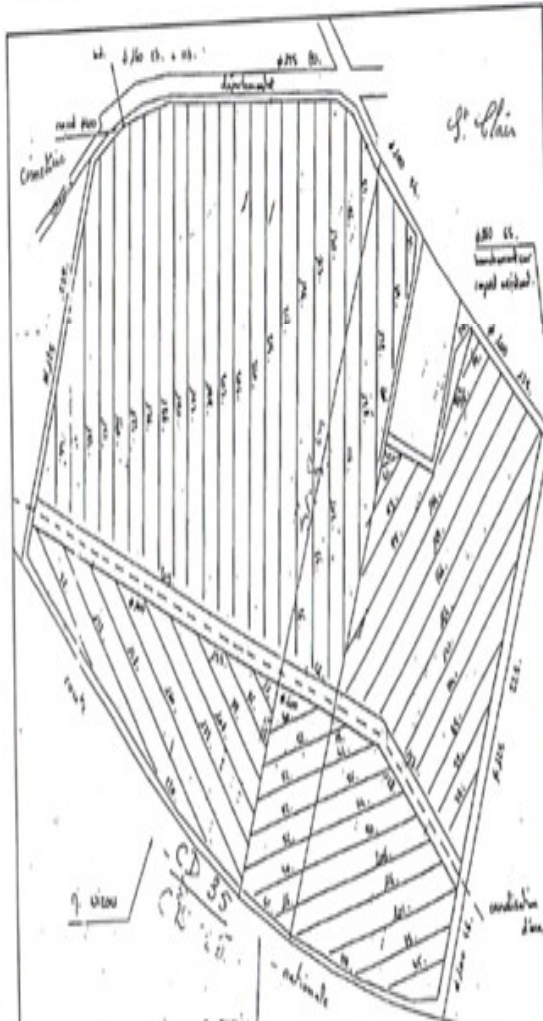
Bassin versant du Ru d'Angoulême



Drainage profond des terres agricoles et ruissellement après orage, Saint-Clair vers le ru d'Angoulême, Gometz le Châtel, photo P Farret

AUTAIRA DU PARC SAINT-CLAIR - ETUDE D'IMPACT
TUDE

image du site d'étude



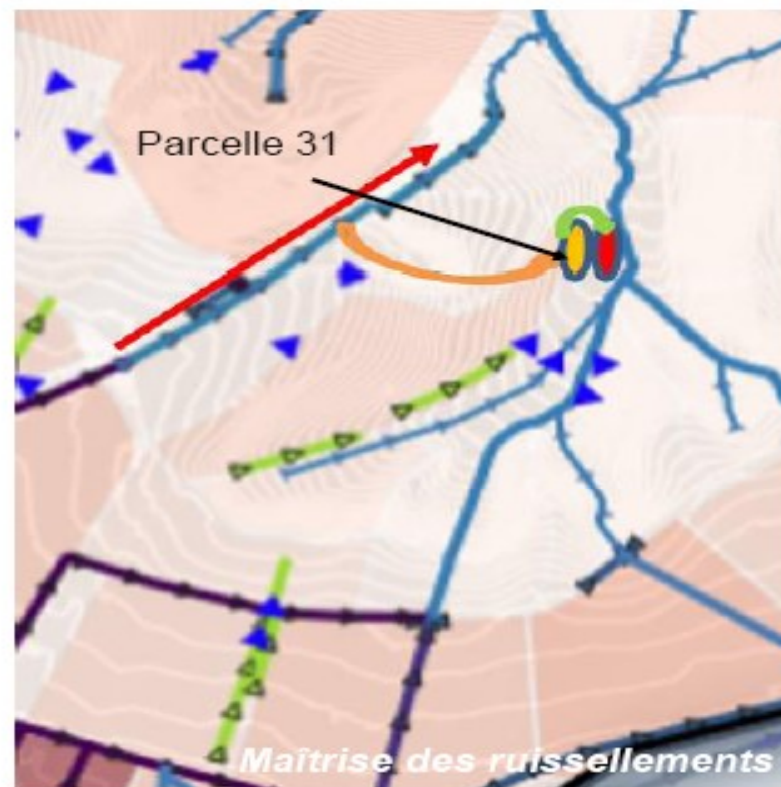
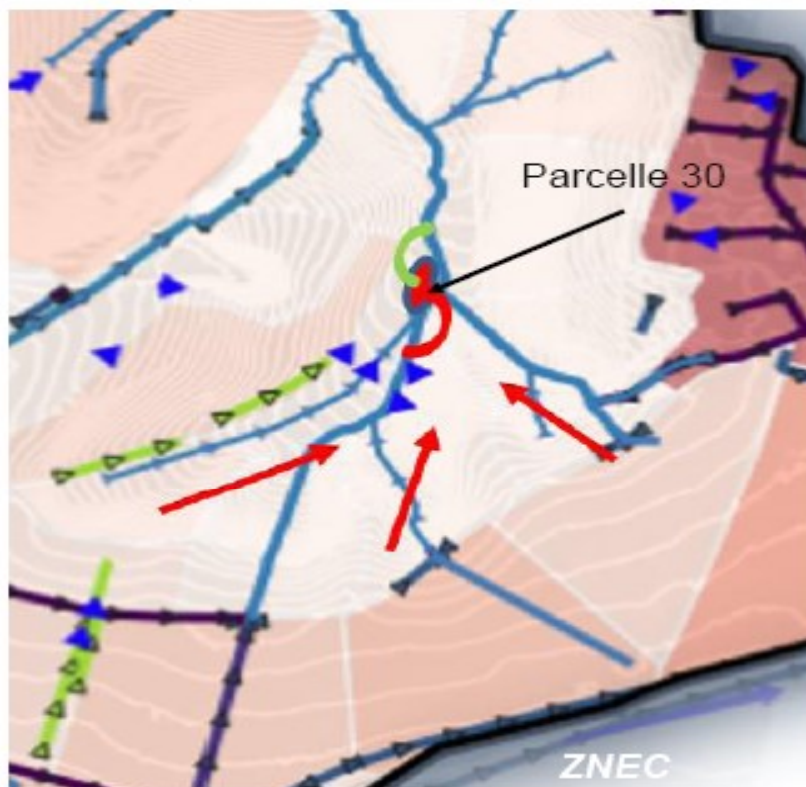
Sente de ruissellement formée après orage, Saint-Clair vers le ru d'Angoulême, Gometz le Châtel, photo P Farret

Chemin de Longjumeau Saint-Clair



Février 2023 Photos P. Farret

2 PARCELLES



... 2 OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES

Le projet en quelques chiffres

Optimisation des débordements au niveau de la ZNEC (parcelle 30)

Interception des ruissellements sur la parcelles 31 et restitution dans la ZNEC

Limites : faible échelle de travaux, donc faible impacte en aval.

Coût estimatif

500 000 €HT

Lutte contre le ruissellement Grivery



Février 2023 Photos P. Farret

Le risque ruissellement : SDR

Phénomène au niveau d'un territoire, **trois échelles d'analyse** sont possibles :

- L'échelle du sous bassin versant
- L'échelle de l'axe de ruissellement (les emprises d'écoulement de l'eau).
- L'échelle du quartier ou même de la parcelle qui permet une prise en compte du risque ruissellement dans l'aménagement.

Méthodes

- **Analyse et le croisement de paramètres** tels que l'occupation des sols, les pentes, la surface contributive, le linéaire des cours d'eau, la géologie, la topographie...
- **Analyse topographique / morphologique** basée sur les Modèles Numériques de Terrain qui permet de reproduire les axes d'écoulement, les cuvettes d'accumulation et l'emprise morphologique des zones inondables.
- **Modélisation hydrologique / hydraulique 2D** qui permet une cartographie plus fine de l'aléa ruissellement compte tenu d'un maillage fin de la zone d'étude.

Outils et leviers d'action des collectivités pour **intégrer le risque ruissellement dans les documents de planification (PLU, Scot etc....)**.



Terres agricoles au dessus de la ZAC de Gometz le Châtel
2022 Photo Pierre Farret

Sortie de Bassin de la Frileuse



Photos P. Farret 26-02-2023

E) Bassin versant de l'Yvette



a) Projets d'aménagement du SIAHVY en amont de Bures

- **Bassin de Chevreuse**, restructuration complète du Bassin, coût estimé 1150000^e HT.
- **Bassin de Saint Forget**, évaluation Q 1000, coût estimé 800 000^e HT.
- **Restauration de l'Yvette plaine de Coubertin** (abaissement du niveau d'eau de 21 cm pour Q100 ans, restauration de la continuité écologique sur 4,3 km, suppression d'une chute d'environ 2 m de haut, suppression d'un déversoir, restauration de 2500 ml de berges, restauration de 2,5 ha de ZNEC), coût 2 500 000^e HT.
- **Bassin de Coupière, Gif** (optimisation du remplissage du barrage de Bures, restauration de la continuité écologique sur 6 km, traitement de 5 ouvrages (chutes importantes), restauration de 10 000 ml de berges, effacement intégrale de 450 m de digue, restauration de 2 ha de ZNEC au minimum.) coût estimé hors assainissement 3 000 000^e HT.
- **Bassin de la Mérantaise** stabilité du corps de barrage cout estimé 800 000^e HT



Le projet en quelques chiffres

- Optimisation du remplissage du barrage de Bures
- Restauration de la continuité écologique sur 6 km
- Traitement de 5 ouvrages (chutes importantes)
- Restauration de 10 000 ml de berges
- Effacement intégrale de 450 m de gigue
- Restauration de 2 ha de ZNEC au minimum



Restauration écologique de l'Yvette de la rue Pécard jusqu'à l'allée de la découverte :

- a - restauration écologique des continuités et des berges.
- b - optimisation du remplissage du bassin de Bures.



Restauration écologique du Vaularon dans le Parc de la grand maison.

- a - restauration écologique des continuités et des berges.
- b - traitement paysager.
- c - traitement des singularités hydrauliques



10



Diagnostic géotechnique du bras enterré en vue d'une optimisation

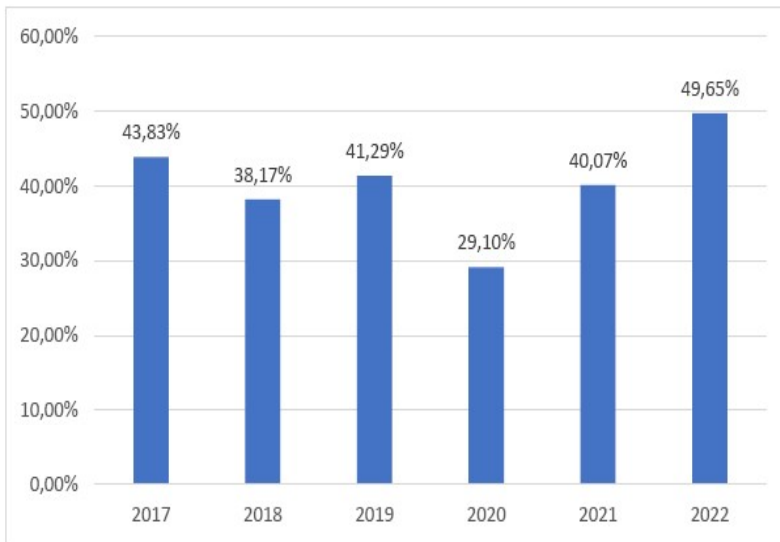
Coût estimatif

A déterminer par la faisabilité

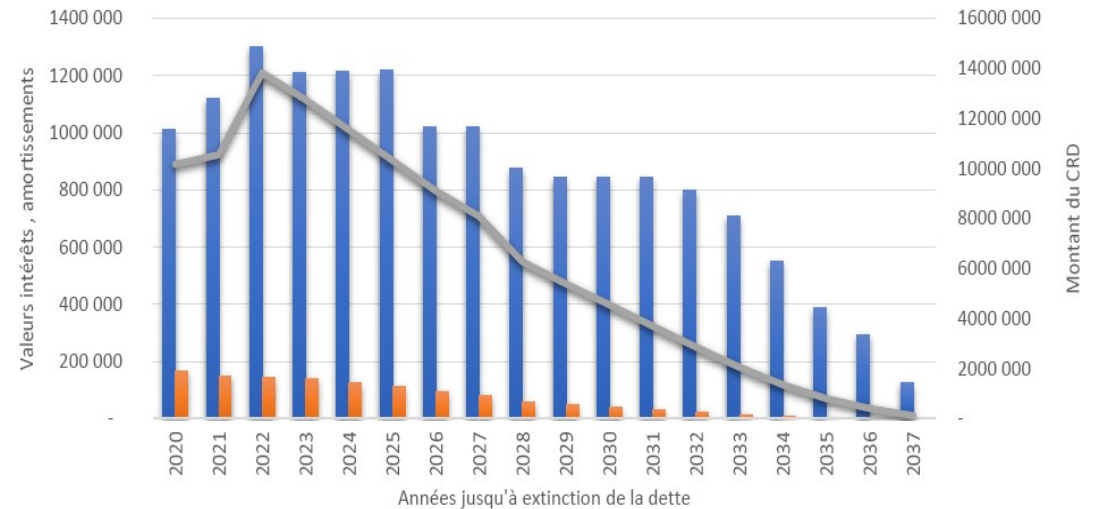
BARRAGE	
MISE AUX NORMES	NC
OPTIMISATION	■
INONDATION	■
ETAGEMENT	■
RESTAURATION BERGES	■
ZONES HUMIDES	■
FONCIER	■
SUBVENTION	■

SIAHVY Etat de la dette du budget M 14 rivière

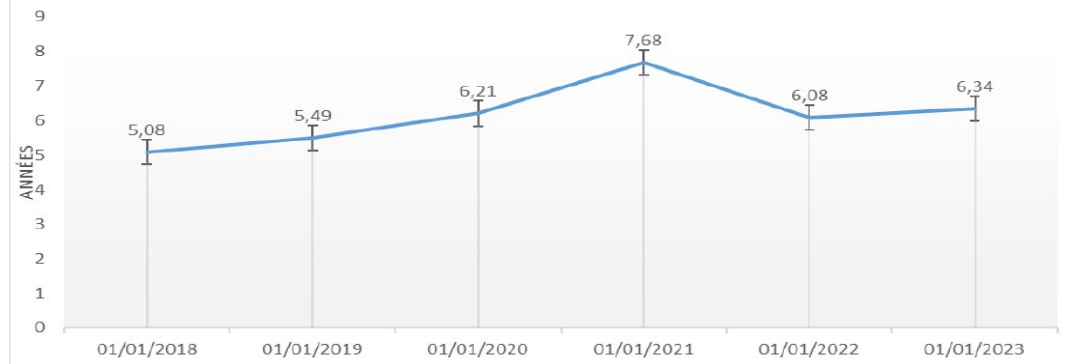
Evolution du taux d'épargne brute (autofinancement brut)



Evolution de la dette actuelle du SIAHVY



Capacité de désendettement M 14 Rivière



Il n'est pas évident que cette baisse se poursuivra et même si des emprunts s'éteignent. Ceci est dû à la crise.

Il conviendra chaque année de refaire un point économique afin de suivre l'évolution des taux d'intérêt selon l'inflation prévisionnelle.

Liste des travaux proposés en première instance

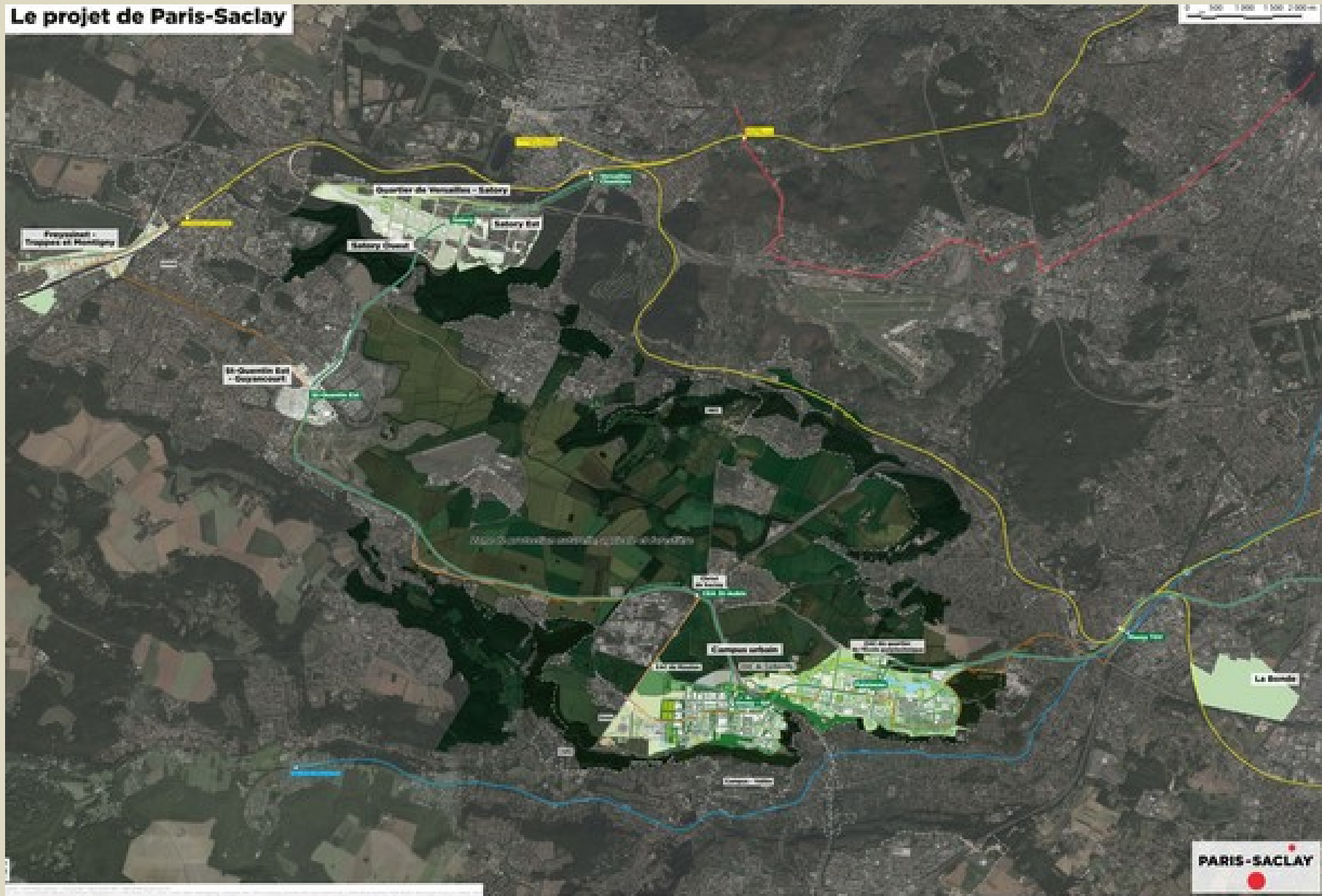
Liste des travaux M14 Rivière en 2023

SIAHVY.

n° opé	Opérations	GEMA	PI	SEC		Proposition HT DOB 2023	Proposition Recettes 2023
NOUV1	Actualisation du PRGE	X	X		Etude générale	100 000 €	80 000 €
YVETTE							
1015	Clapet de Lozère - Réhabilitation de l'OH				MOE	50 000 €	
1034	Haras de Villebon	X	X		Travaux	400 000 €	320 000 €
1019	ZNEC Morte-Eau	X	X		MOE	80 000 €	64 000 €
1040	Residence Centre-ville Longjumeau	X			MOE	50 000 €	40 000 €
NOUV2	Balizy	X	X	X	Faisabilité	100 000 €	80 000 €
AFFLUENTS							
1037	Montabé	X	X		MOE	75 000 €	60 000 €
1039	Vaugondran	X	X		MOE	50 000 €	40 000 €
1041	Angouleme - Amont	X	X		MOE	60 000 €	48 000 €
1017	Angouleme - Baratage	X	X		Travaux	500 000 €	100 000 €
1023	Cressonnière	X	X		Travaux	1 750 000 €	1 050 000 €
1042	Ruisseau Blanc	X	X		MOE (Conception)	50 000 €	35 000 €
1029	Rouillon - Ruisseau Blanc - Confluence	X	X		Travaux	200 000 €	160 000 €
1029	Rouillon intermédiaire	X	X		Faisabilité	30 000 €	21 000 €
OUVRAGES HYDRAULIQUES							
0214	Auscultations + Visite Technique Appronfondie		X	X	Etudes/travaux	200 000 €	0 €
DIVERS	Sécurisation Bassin	X		X	MOE	100 000 €	0 €
DIVERS	Etudes de danger - Classement barrages	X	X	X	Etudes	60 000 €	0 €
DIVERS	Rigoles - Topo+Instrumentalisation	X	X		Etudes/travaux	50 000 €	0 €
NOUV3	Bassin d'Armand - mur de soutènement	X	X	X	Etudes/travaux	280 000 €	0 €
0305	Réhabilitation OH - Télégestion	X	X	X	Travaux	100 000 €	0 €
0310	Travaux divers	X	X	X	Etudes	200 000 €	0 €
NOUV4	Passerelle - Chateaufort	X	X		Travaux	75 000 €	0 €
	TOTAL	X	X			4 560 000 €	2 098 000 €

b) Plateau de Saclay

Le projet de Paris-Saclay



Aménagement du Plateau de Saclay

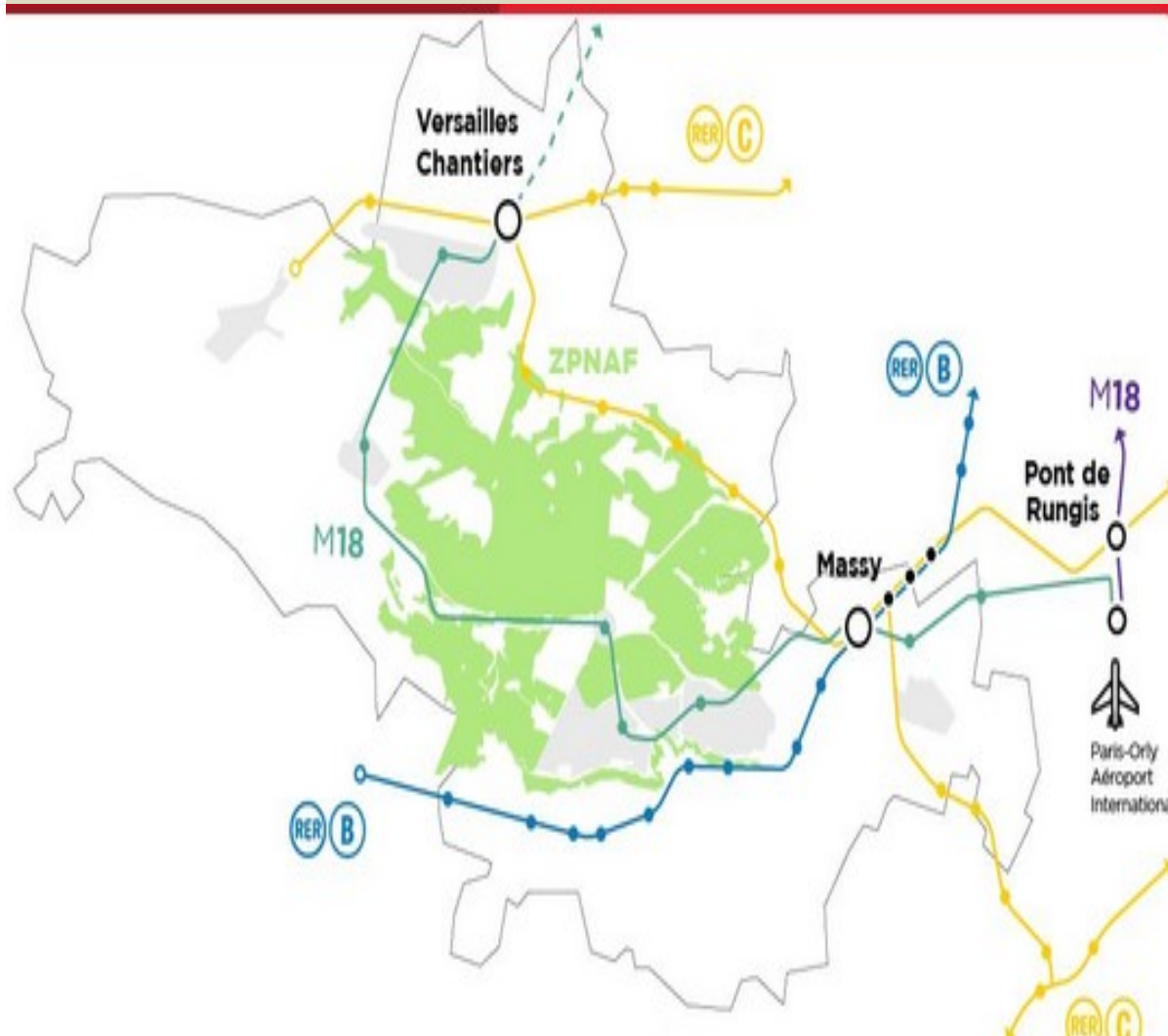
- Situé à 20 kilomètres au sud de Paris, le Plateau de Saclay s'étend sur près de 5000 hectares. Il regroupe 15 communes : cinq du département des Yvelines (78) et dix de l'Essonne (91).
- Aménagement s'étend sur **7 km et environ 600 hectares**.
- **Vocation affichée EPAPS : campus urbain innovant d'envergure internationale** qui accueillera à l'horizon 2025.
 - 15 000 habitants,
 - plus de 20 000 enseignants-chercheurs,
 - plus de 30 000 étudiants et 21 000 salariés.
- Equipes de maîtrise d'œuvre accompagnant la **conception paysagère et urbaine** (Bruel-Delmar/ Germe & JAM / ARTELIA pour le quartier de Moulon ; MDP-XDGA/FAA-CONCEPTO pour le quartier de l'École polytechnique ; uapS / BASE / TPF Ingénierie/ Safège / Biotope/ON pour le quartier de Corbeville).



Figure 1: La qualité agronomique des sols

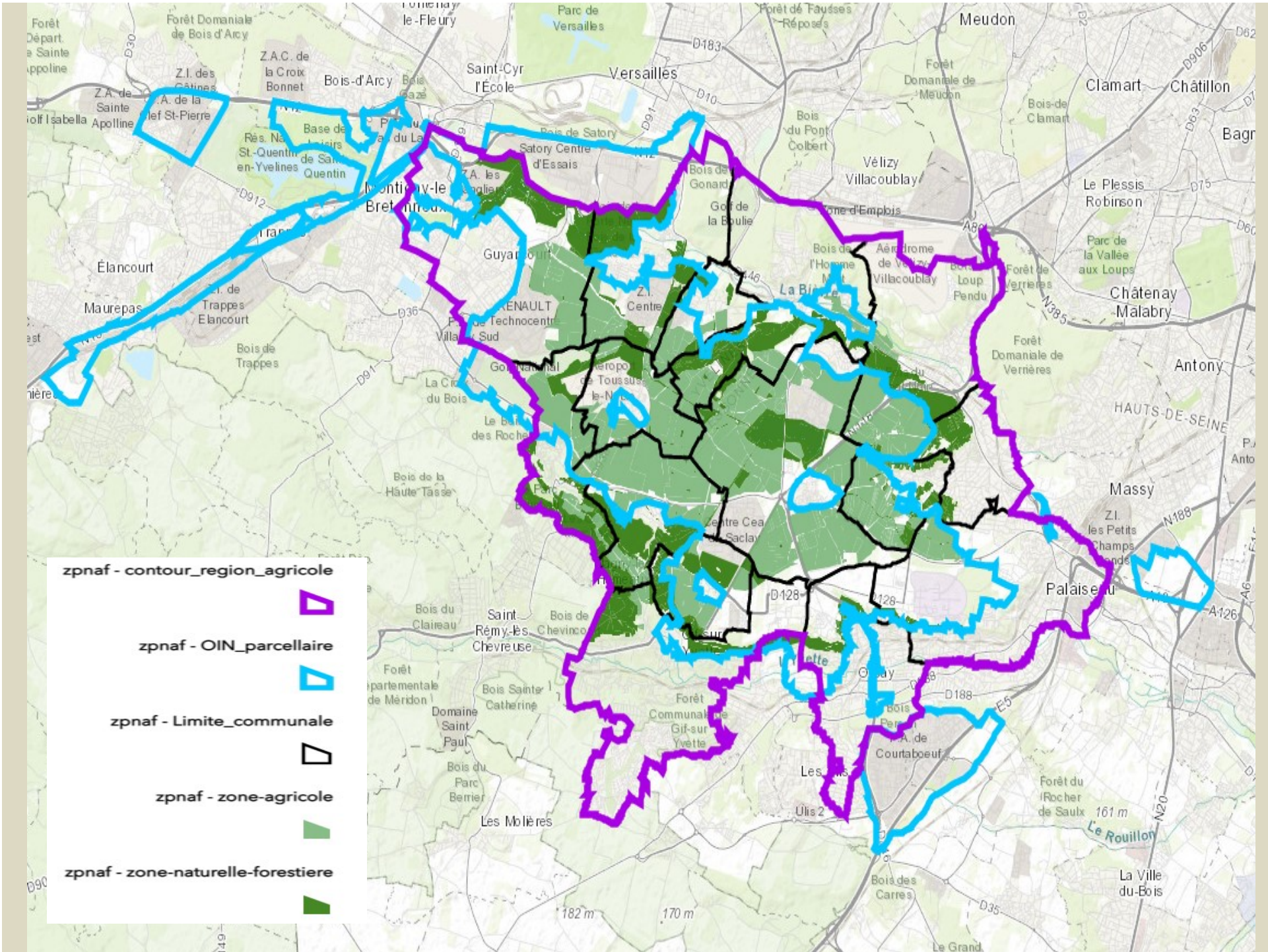
- Bonne qualité
- Qualité intermédiaire
- Qualité moindre

La ZPNAF (Protection Naturelle, Agricole et Forestière)



Créée par la loi du 3 juin 2010, la ZPNAF constitue, au plan réglementaire, une première en France :

- **l'interdiction d'urbaniser dans cette zone** vaut servitude d'utilité publique quelles que soient les dispositions des plans locaux d'urbanisme (PLU) **actuelles et à venir**.
- La loi enjoint aux communes de mettre en **comptabilité leurs PLUs** (elle leur avait donné un délai de six mois après la parution du décret pour s'y conformer).
- **Le décret du 27 décembre 2013** délimite son périmètre sur une surface totale de **4115 ha** environ, dont environ **2469 hectares de terres agricoles**.



Ligne 18 : plus d'1,3 hectare de ZPNAF serait perdu?

Parcelles concernées par l'enquête parcellaire*	Parcelles classées en ZPNAF correspondantes	Surface "emprise" (en m2)*	Surface "reste" (en m2)*	Surface en ZPNAF selon la grille (en m2)**	Surface en ZPNAF selon la carte en ligne (en m2)***	Surface en ZPNAF touchée (en m2)****
A49	A43	4 278	38 762 (37757+1005)	39 102	39 100	-340
A47	A41	1 905	13 795 (12550+1245)	14 053	14 100	-258
A45	A39	7290 (7271+19)	35 625 (28367+7258)	37 470	37 500	-1845
ZA 17	ZA12	16 783 (16690+93)	604 174 (23354+580820)	614 431	614 400	-10257
ZA20	ZA14	512	604558	604 917	604 900	-359
					Total	-13059

* source : état parcellaire

** source : grille fournie par l'EPAPS et détenue par la Chambre d'agriculture

*** source : carte de la ZPNAF disponible en ligne sur le site de l'EPAPS

**** Calcul : (surface "reste") - (surface ZPNAF selon la grille)

Les imprécisions et incohérences des données sur la ZPNAF
La non-actualisation de la numérotation des parcelles classées,
Un problème de projection cartographique,
Des incohérences concernant les surfaces de la ZPNAF,
L'enquête parcellaire de la SGP. réf : Terre et Cité

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable au projet de réalisation de la ligne 18 du réseau de transport public du Grand Paris

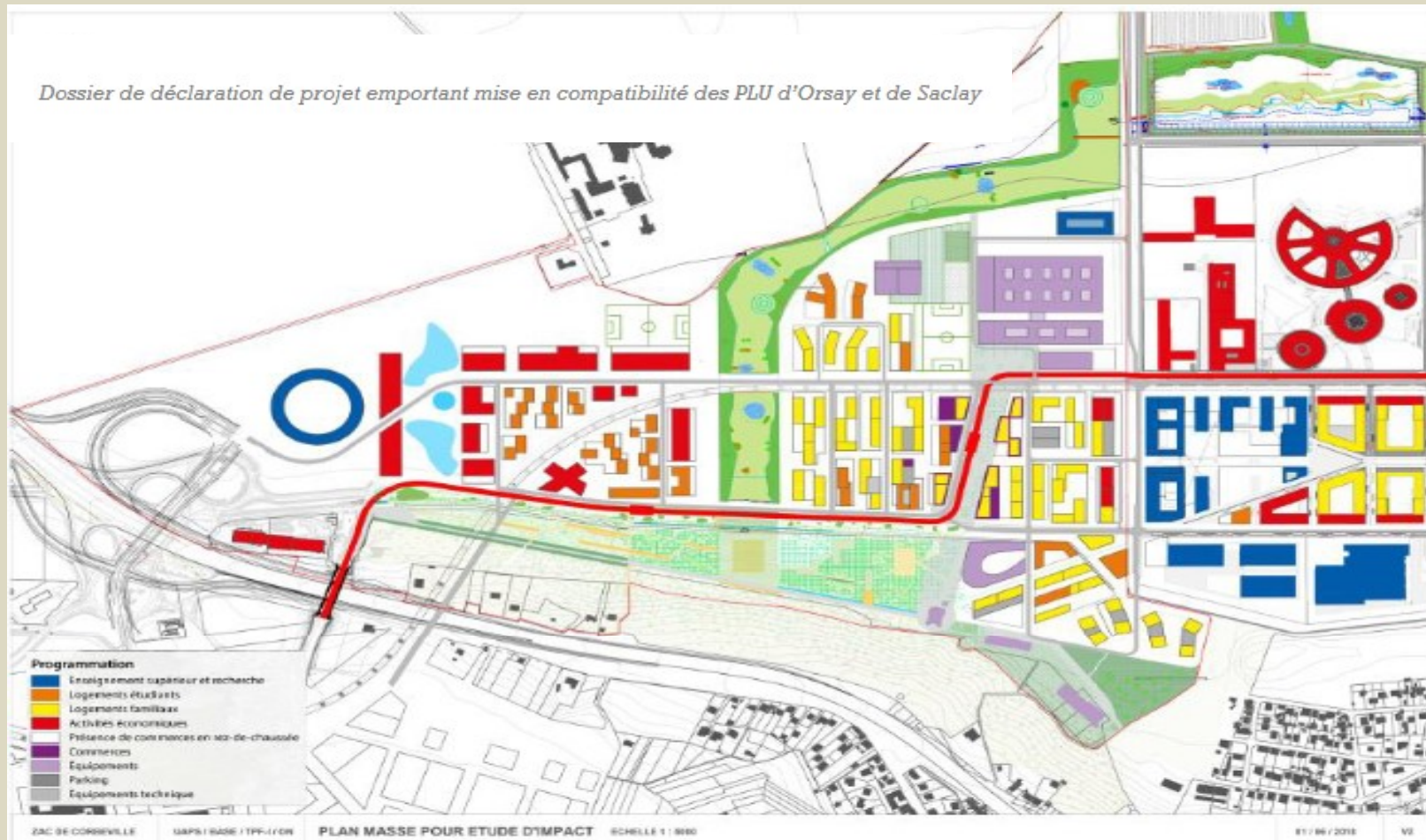
Communes de Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Châteaufort et Villiers-le-Bâcle

Enquête parcellaire préalable à la Ligne 18 & Respect de la ZPNAF



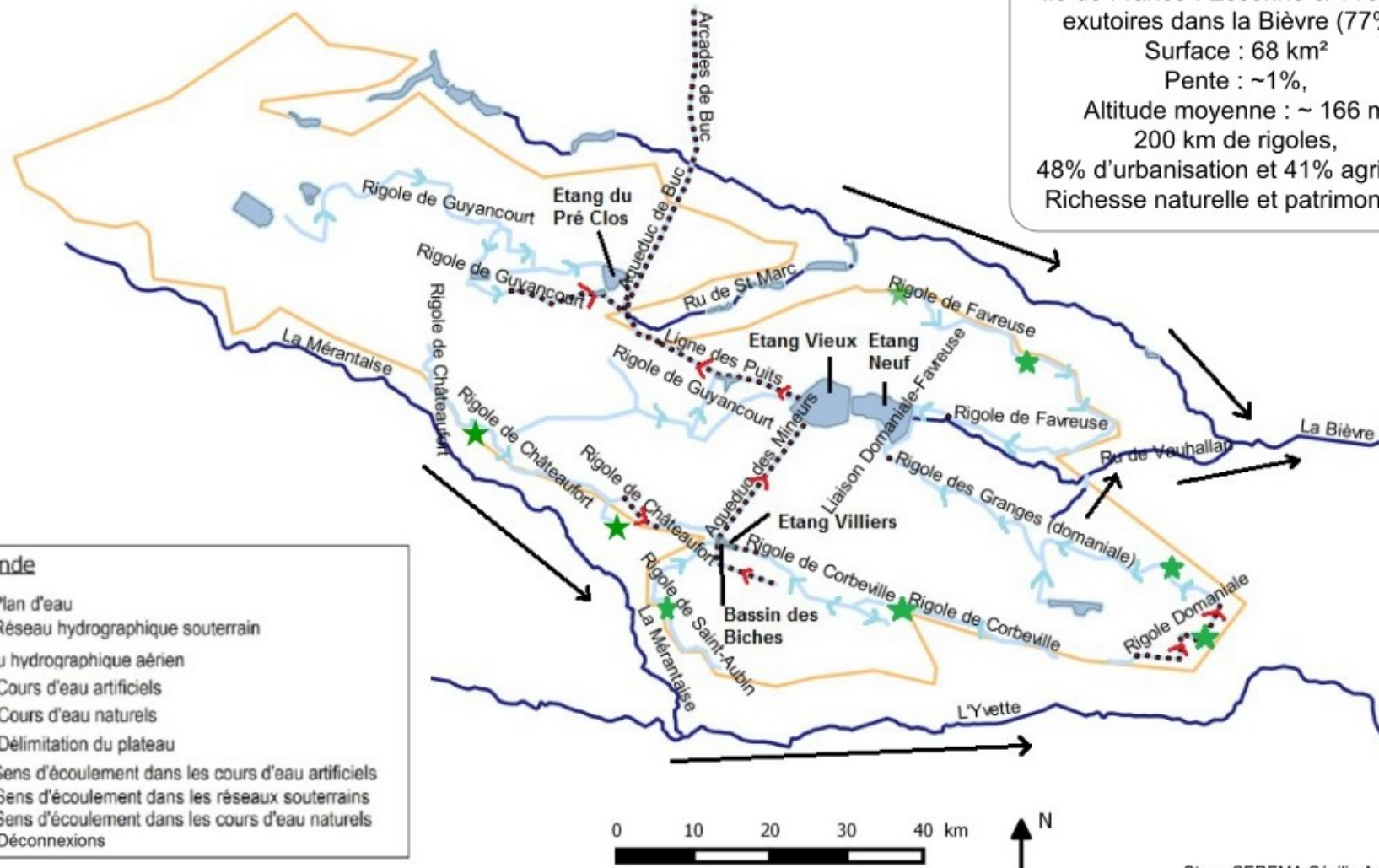
Conclusion : « Au vu des problèmes constatés et de leur récurrence (enquêtes parcellaires préalable à la L18 en 2017 et à l'échangeur de Corbeville en 2021), il apparaît indispensable de :

- 1. Faire appel à un géomètre expert indépendant pour s'assurer du respect des limites de la ZPNAF dans le cadre de l'enquête parcellaire en cours.** Ce travail ne pourra être satisfaisant qu'à la condition de garantir une réelle transparence quant aux données mobilisées et aux méthodes employées.
- 2. Réaliser un bornage global de la ZPNAF et un redécoupage cadastral en cohérence avec son tracé (de sorte qu'il n'existe plus que des parcelles classées "en totalité" en ZPNAF).** Le bornage permettrait que le périmètre de la ZPNAF ne soit non plus basé sur une représentation simplifiée et erronée de la réalité mais sur la réalité directement. Les bornages physiques étant impossibles à maintenir dans le temps, il paraît essentiel de compléter ce travail par une **reconfiguration cadastrale** qui faciliterait grandement la lecture et donc le suivi de la ZPNAF. Ces démarches représentent l'occasion de **constituer un nouveau référentiel commun qui soit précis, transparent et non-contestable.** »



Programmation prévisionnelle			Surface de plancher	Code couleur
Enseignement supérieur - recherche			45 000 m ²	
Logements / hébergements	Familiaux	1 500 à 2 000 logements	140 000 m ²	
	Étudiants	2 000 lits	54 000 m ²	
Développement économique			113 000 m ²	
Équipements publics (groupe scolaire, crèche... équipements exceptionnels, équipements techniques, commerces et services			77 000 m ²	

Réseaux hydrographiques





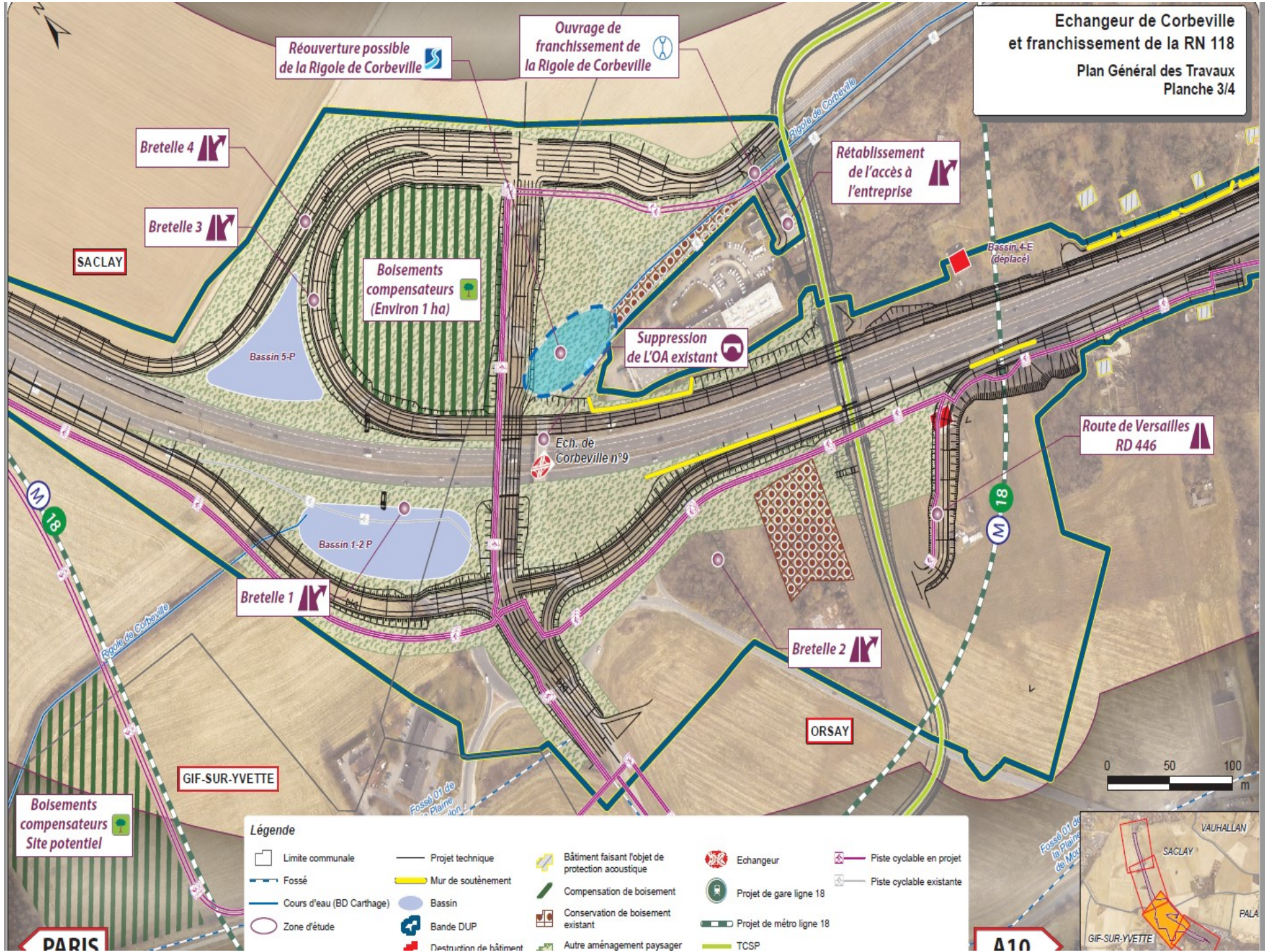
Rigole de Corbeville, Palaiseau 11-11-2022

Photo Pierre Farret



Rigole de Corbeville, Palaiseau 11-11-2022 Photo Pierre Farret

Echangeur de Corbeville et franchissement de la RN 118
Plan Général des Travaux
Planche 3/4



Réouverture possible de la Rigole de Corbeville

Ouvrage de franchissement de la Rigole de Corbeville

Bretelle 4

Bretelle 3

SACLAY

Boisements compensateurs (Environ 1 ha)

Bassin 5-P

Suppression de L'OA existant

Rétablissement de l'accès à l'entreprise

Bassin 4-E (déplacé)

Ech. de Corbeville n°9

Route de Versailles RD 446

Bassin 1-2 P

Bretelle 1

Bretelle 2

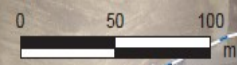
ORSAY

GIF-SUR-YVETTE

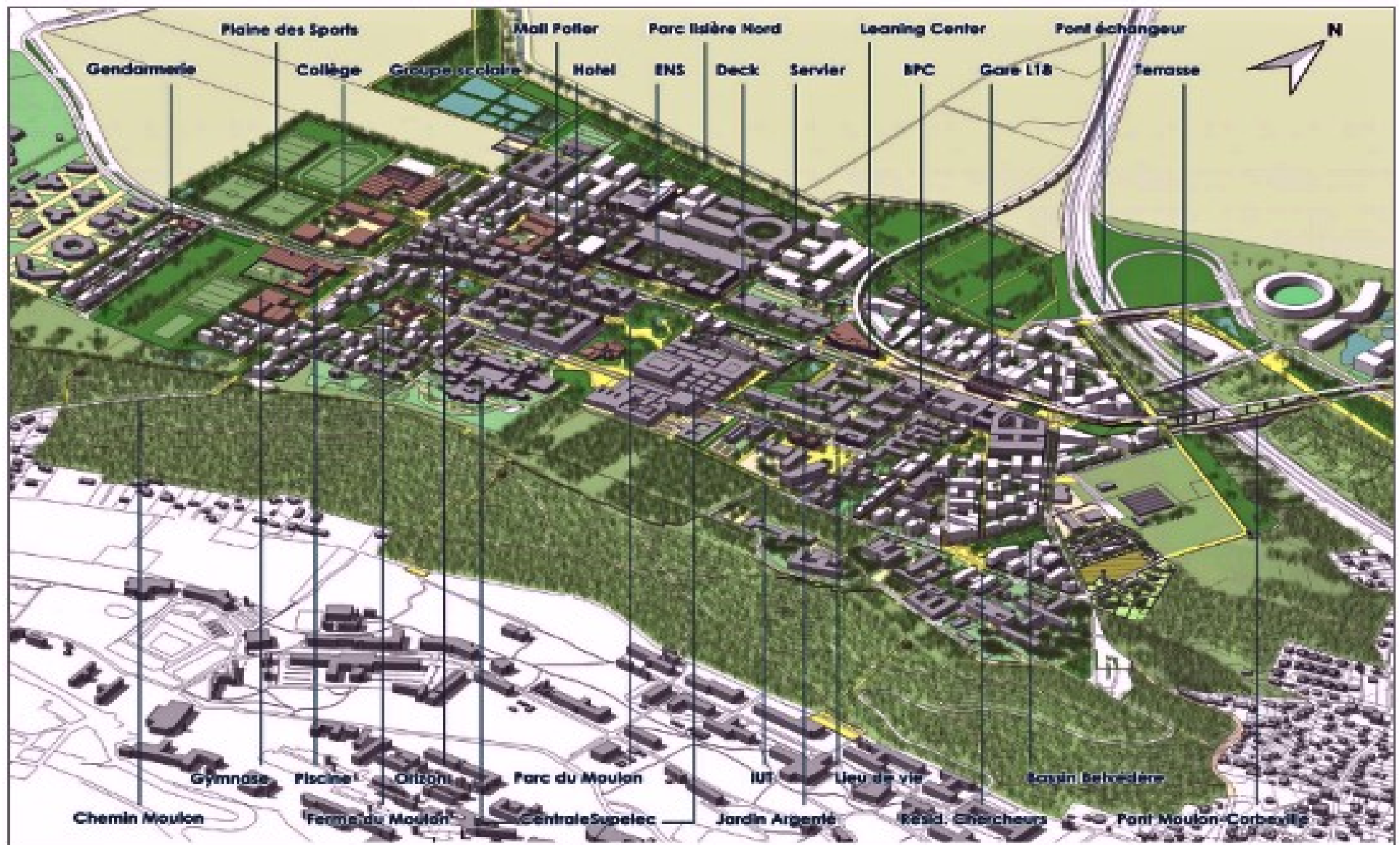
Boisements compensateurs Site potentiel

Légende

- | | | | | |
|---------------------------|-------------------------|---|--------------------------|--------------------------|
| Limite communale | Projet technique | Bâtiment faisant l'objet de protection acoustique | Echangeur | Piste cyclable en projet |
| Fossé | Mur de soutènement | Compensation de boisement | Projet de gare ligne 18 | Piste cyclable existante |
| Cours d'eau (BD Carthage) | Bassin | Conservation de boisement existant | Projet de métro ligne 18 | TCSP |
| Zone d'étude | Bande DUP | Destruction de bâtiment | | |
| | Destruction de bâtiment | Autre aménagement paysager | | |



A10



Rigole de Corbeville Moulon



Rigole de Corbeville au niveau du Moulon





Rigole de Corbeville et casiers de rétention, Moulon



**Casiers de rétention des eaux des quartiers du Moulon et de la Rigole de Corbeville
11-11-2022 Photo Pierre Farret**

Rétention à la parcelle, au quartier



Rétention occurrence 20 ans débit de fuite 0,7l/s/ quartier du Moulon, 2022, Photo Pierre Farret

E) Assainissement : eaux usées CPS

1) Collecte :

compétence et responsabilité de la CPS (avant 2000, Communes),

2) Transport :

compétence et responsabilité du SIAHVY, Intercommunal du Vaularon, Yvette 2.

3) Traitement :

SIAPP Syndicat de Valenton.

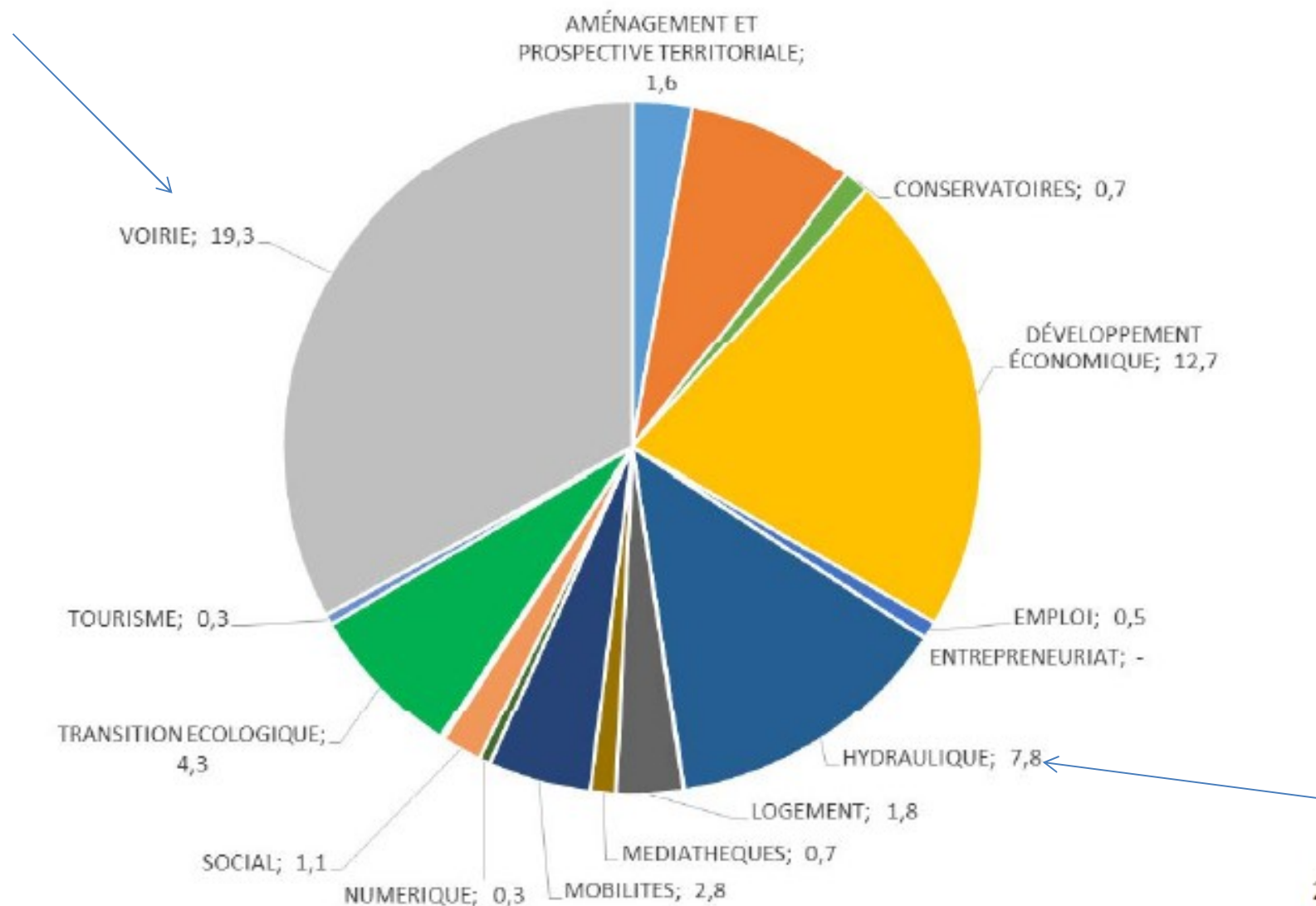


L'investissement 2023 : 58,6M€ hors RAR

Réf : CPS

Hors administration générale

Investissement 2023, en M€



ASSAINISSEMENT ET HYDRAULIQUE

Président : Bernard GLEIZE

Chiffres clés du service d'assainissement collectif

Nombre d'habitants desservis



313 534

Nombre d'abonnés



65 608

Prix de l'assainissement



Prix min:

1,44 €

TTC/m³

Prix max:

3,25 €

TTC/m³

Nombre de postes de relevage



111

Longueur de réseau



Séparatif:
835,36 km



Pluvial:
868,61 km



Unitaire:
5,83 km

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay compte 27 communes sur son territoire, gérées comme suit :

- **Régie directe** : Palaiseau, Gometz-le-Châtel, Villiers-le-Bâcle, Saint-Aubin, Champlan,
- **Régie avec marchés de prestation** : Linas, La ville-du-Bois, Orsay, Les Ulis, Chilly-Mazarin, Longjumeau,
- **Délégation de service public** :
 - VEOLIA EAU - CGE : Vauhallan, Igny, Massy,
 - SUEZ Eau France : Saclay, Bures sur Yvette, Gif-sur-Yvette, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Saulx-les-Chartreux, Nozay, Marcoussis, Monthéry, Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge, Verrières-le-Buisson, Wissous.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Bures sur Yvette. Nombre d'abonnés et de volumes assujettis EU, de contrôles de branchements.

2019	2020	2021	EVOLUTION 20-21	
2 809	2 835	2 841	0,20%	Abonnés
325 318	478 257	492 656	3,0%	Volumes assujettis

linéaire de réseau renouvelé par la Collectivité pour Bures en 2021 : 0

Contrôle de branchements en 2021	Nombre d'enquêtes de conformité (ventes) : 63	Nombre d'enquêtes de conformité Contractuelles : 119	Nombre d'enquêtes non Conformes : 64	Taux de conformité des Branchements : 65%
----------------------------------	---	--	--------------------------------------	---

Détails des linéaires curés et inspections télévisées

Bures-sur-Yvette			
Linéaire de réseau séparatif	66 286	66 345	66 356
Curage préventif	1 722	1 345	1 076
% du linéaire curé	2,6%	2,0%	1,6%
Linéaire inspecté (ITV)	2 204	950	333
% du linéaire inspecté	3,3%	1,4%	0,5%
Désobstructions sur branchements	33	34	12
Désobstructions sur réseaux	11	9	11

Schéma Directeur Assainissement en cours

Finalisation **phase 1 réalisée**, phases suivantes sont en cours.
Le schéma directeur d'assainissement, vise prioritairement en :

- **PHASE 1** : La réalisation d'un diagnostic initial ayant pour objet de faire un bilan des éléments de connaissance sur l'assainissement du territoire.
- **PHASE 2** : La réalisation d'un bilan patrimonial et d'un programme d'amélioration de la connaissance patrimoniale.
- **PHASE 3** : La réalisation de la campagne de mesures (mise en place de points de mesure sur les réseaux ayant pour objectif principal, le calage du modèle hydraulique).
- **PHASE 4** : La proposition du plan d'auto-surveillance des rejets du territoire.
- **PHASE 5** : Le bilan des désordres, et définition des solutions envisageables : Modélisation hydraulique.
- **PHASE 6** : La réalisation d'investigations complémentaires.
- **PHASE 7** : La définition du programme de travaux.

SDA suite, méthodologie



Deux groupes de communes sont différenciés dans les missions sur la base du critère âge du Schéma Directeur d'Assainissement existant :

- **Groupe 1** : Un diagnostic complet sera réalisé pour les communes qui ne possèdent pas de schéma directeur récent.
- **Groupe 2** : Pour les communes dont le schéma directeur est inférieur à 5 ans, la présente étude reprendra les éléments du schéma directeur en vigueur et visera à homogénéiser les données pour en faciliter l'exploitation par la Communauté d'agglomération.



Phase 1 : Pré diagnostic et identification des besoins et enjeux

Pré diagnostic et identification des besoins et enjeux

Les objectifs de cette phase sont :

- De **recueillir le maximum de données** permettant de caractériser l'aire d'étude en termes de milieu naturel et contraintes par rapport à l'assainissement ;
- **Décrire le réseau et son fonctionnement hydraulique** ;
- **De dresser un premier bilan** sur la connaissance de l'assainissement de chaque commune ;
- **D'aboutir à la proposition d'un programme de mesures.**

Cette phase a été **finalisée en 2021.**



SDA Phase 2

Phase 2 : Bilan patrimoine et définition d'un programme d'amélioration de la connaissance patrimoniale

- levés topographiques,
- analyse des plans collectés,
- visites pédestres de reconnaissance,
- réalisation de fiches ouvrages,
- définition des différents bassins versants,
- définition d'un programme pluriannuel d'amélioration de la connaissance du patrimoine et la définition d'outils d'aide à la gestion patrimoniale.

But : consolider la connaissance du patrimoine sur le territoire : **eaux pluviales et eaux usées, coefficients de ruissellement, calcul de débits**

Cette phase a été **réalisée en 2021 et a été consolidée en 2022** grâce à la réalisation d'un diagnostic périscopique des regards (auscultation par introduction de périscopie dans un regard de visite pour une portée de 30 ml dans les conduites). **(130 fiches réalisées au total)**

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

QUELLE APPROCHE SPÉCIFIQUE POUR CE SCHEMA DIRECTEUR ?

Dans le cadre du schéma directeur, un territoire divisé en 2 groupes : **Groupe 1** et Groupe 2

Groupe 1 : **14 communes**

Schéma directeur
d'assainissement
inexistants, à reprendre ou
> à 5 ans

- Diagnostic du fonctionnement des réseaux et des ouvrages
- Identification et hiérarchisation d'actions à mettre en œuvre
- Plan d'autosurveillance du réseau

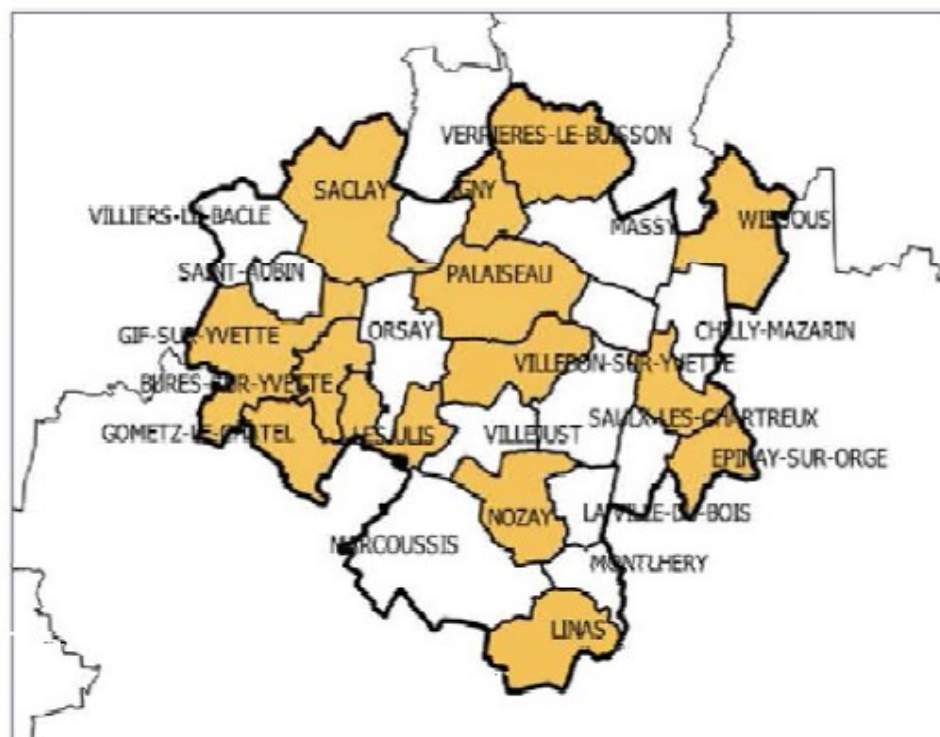


Recueil et examen des
données, analyse terrain

Groupe 2 : **13 communes**

Schéma directeur
d'assainissement
récent (< 5 ans)

- Synthèse des éléments existants et homogénéisation des données
- Récapitulatif des données de travaux
- Plan d'autosurveillance du réseau



En couleur **orange** les communes du Groupe 1
En blanc les communes du groupe 2

PHASE 3 : RÉALISATION DE LA CAMPAGNE DE MESURE

BILAN DE LA MÉTROLOGIE

Les points instrumentés pendant la campagne de mesure :

- 161 points de mesure
- 1 pluviographe
- 48 points de pollution de temps sec (EU et EP), moyenne diurne et nocturne

Les inspections nocturnes sont repoussées en décembre.

Problèmes rencontrés :

- Pluviomètres
- Réseau en charge / encrassé
- Tampon introuvable
- Tampon inaccessible
- Problème technique : réseau en chute, multiples arrivées



Sonde hauteur-vitesse

+ 39 points permanents syndicaux à exploiter + 3 Pluviographes SIAVHY + 1 Pluviographe Météo France

Détail des points de mesure

Type de point	Nombre
Point permanent existant	39
Point temporaire	161
<i>Dont poste de pompage</i>	20

Type de réseau	Nombre
Réseau Séparatif – Eaux pluviales	86
Réseau Séparatif – Eaux Usée	74
Réseau Unitaire	1
Total	161

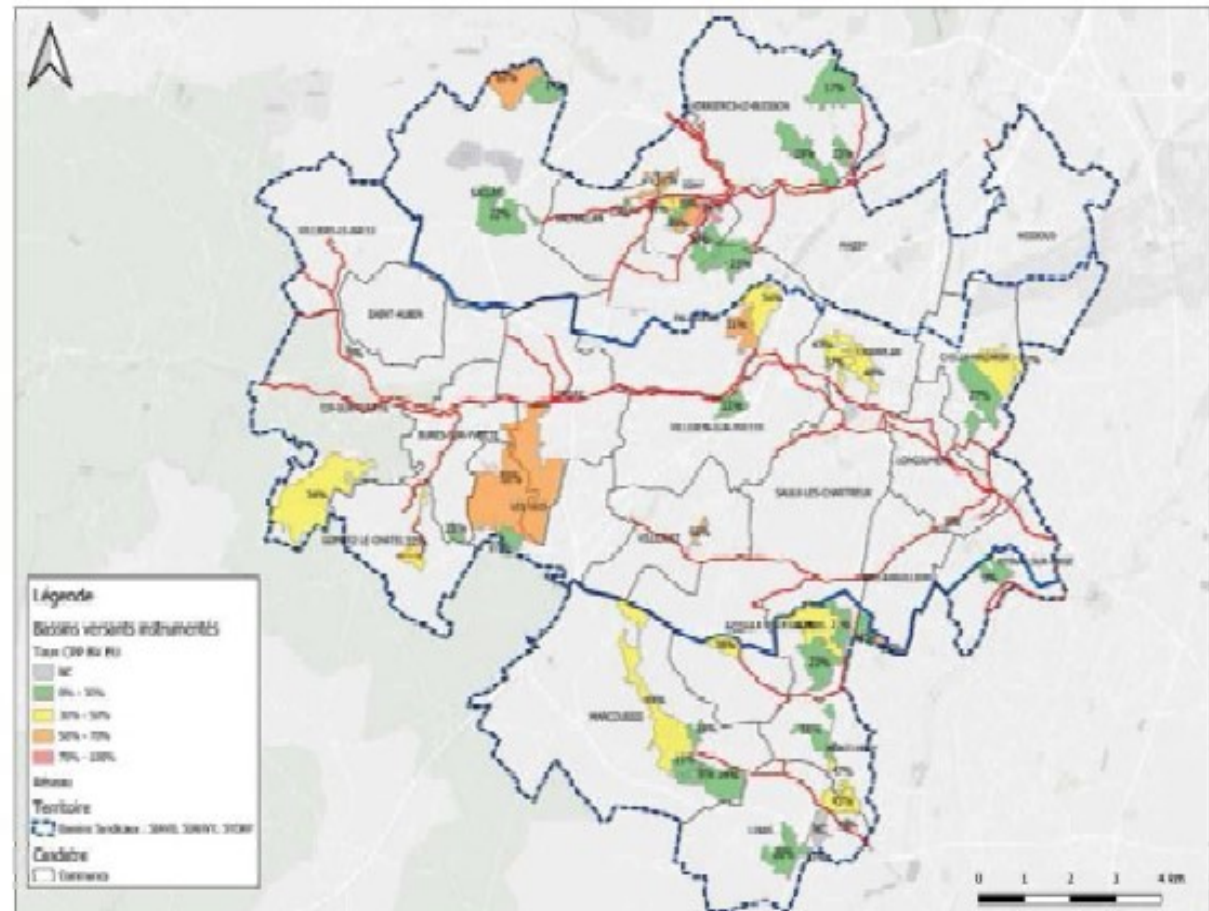
Type de grand bassin versant	Nombre
Bassin versant - Yvette	85
Bassin versant - Orge	40
Bassin versant - Bièvre	75
Total	200

Phase 3 : Réalisation de la campagne de mesure

PHASE 3 – CAMPAGNE DE MESURE

SYNTHÈSE DE TEMPS SEC À L'ÉCHELLE DE LA CPS

- ECPP
 - Limite capacité conduite
 - Dégrade qualité du traitement
 - Consommation énergétiques supplémentaire
 - Taux acceptable < 30%
- Problématique sur la CPS
- Taux max = 76%
- Plutôt Bièvre et Yvette
- Résultats cohérents avec retour équipes terrain



Cartographie des taux d'Eaux Claires Parasites Permanentes (E CPP) sur les besoins versants Eaux Usées (EU) instrumentés lors de la campagne de mesure

Schéma directeur d'assainissement communal CPS
Phase 3 - Campagne de mesure

PARIS
SACLAY

PHASE 3 – CAMPAGNE DE MESURE

SYNTHÈSE DE TEMPS DE PLUIE À L'ÉCHELLE DE LA CPS

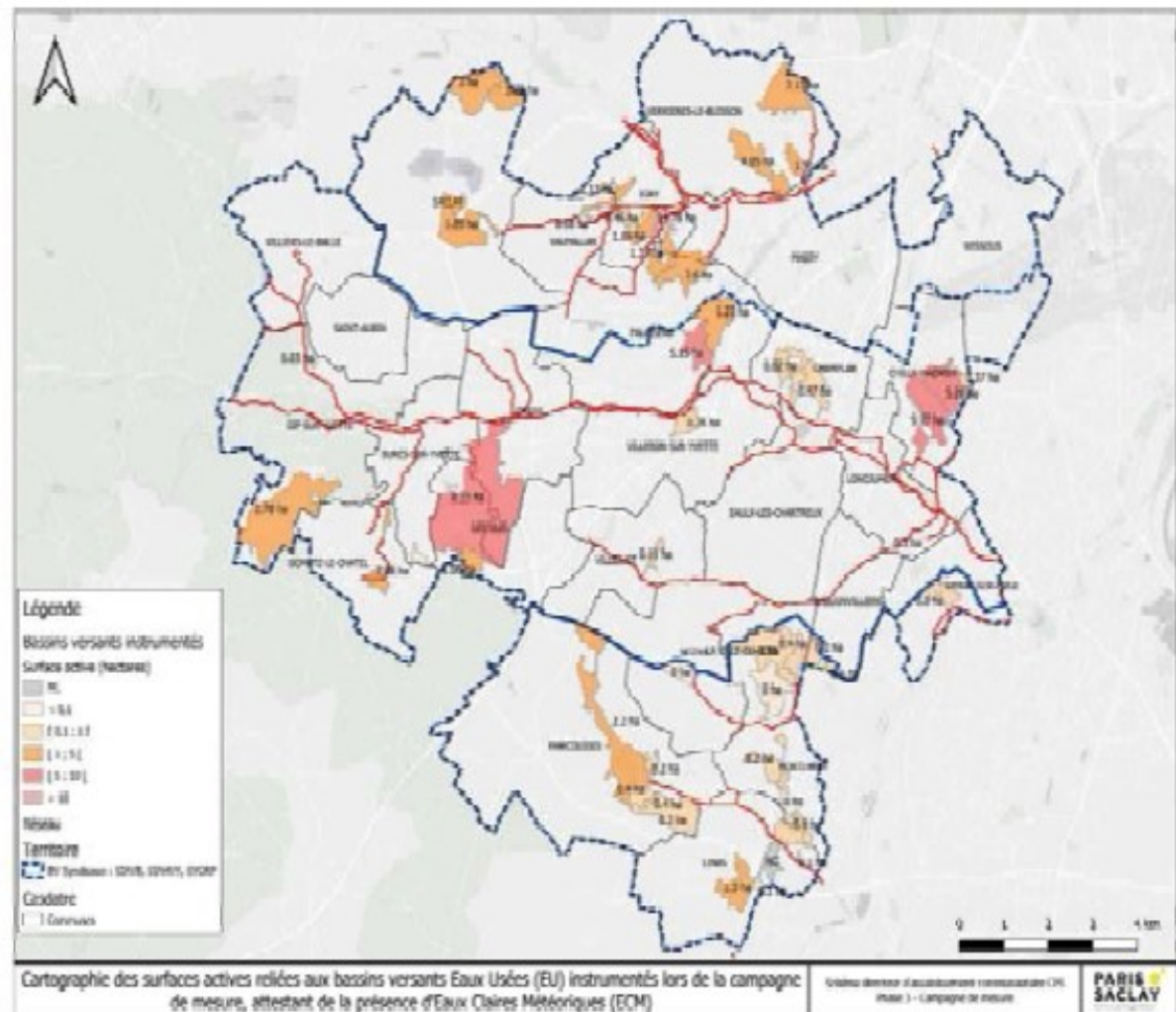
○ ECM

- Mauvais branchements particuliers/avaloirs
- Risque de débordements

○ Problématique sur la CPS

○ Surface active max = 15 ha

○ Plutôt Bièvre et Yvette



PHASE 3 – CAMPAGNE DE MESURE

PROGRAMME DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eaux usées dans les eaux pluviales

Visites domiciliaires

Priorité 1 : 5 200 bâtiments

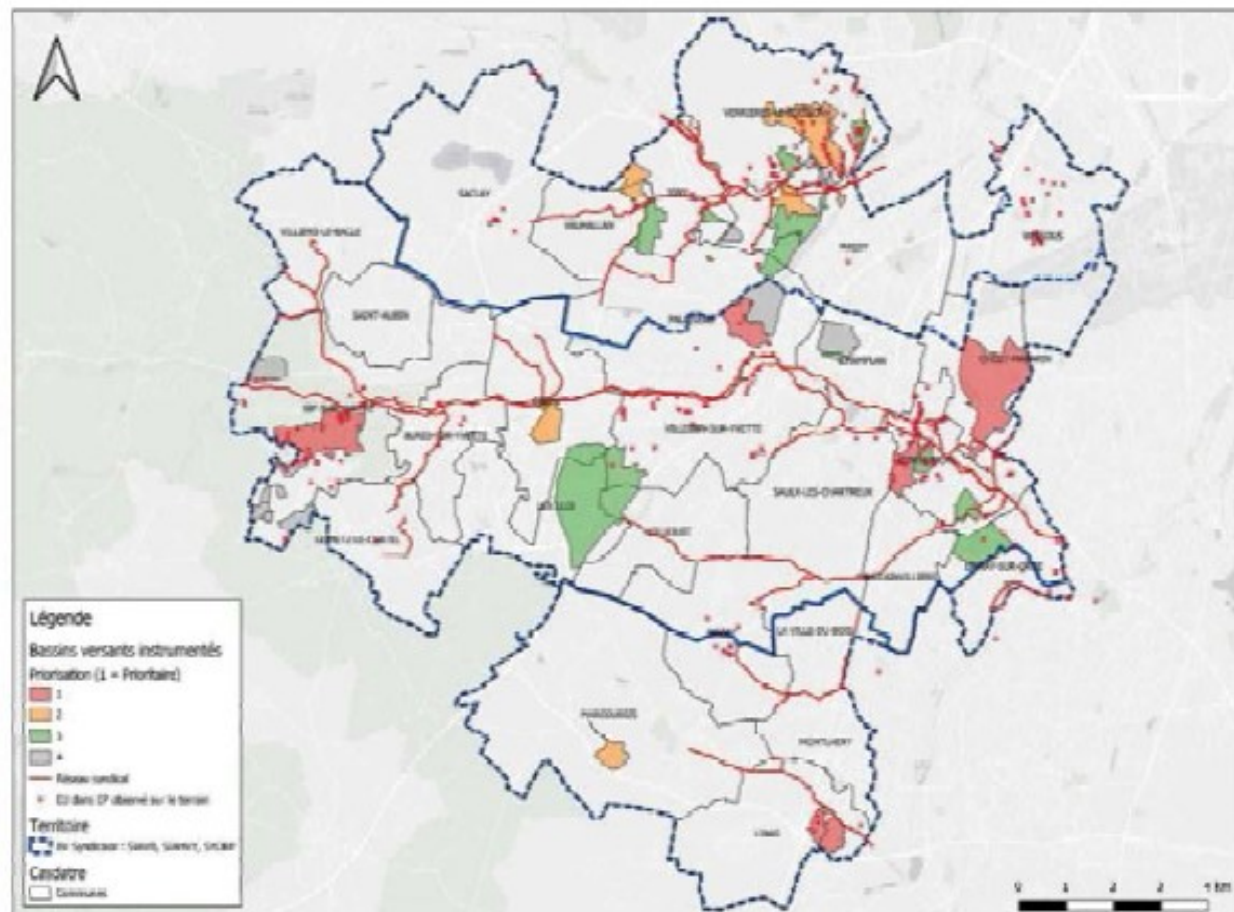
DQE étude : 700 contrôles

Analyse plus fine des secteurs en cours pour orienter les priorités

Autres priorités : programme de travaux et d'actions



Réalisation SUEZ



Priorisation des investigations complémentaires relatives à la problématique d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales : Contrôle de branchements

Service Analyse et Diagnostic des Réseaux Unitaires (SARU)
Phase 3 - Campagne de mesure

PARIS
SACLAY

Actualisation du projet de territoire

4. Optimiser la gestion des eaux :

- Développer une stratégie de maîtrise foncière à destination des personnes habitant en zone à risque d'inondation, et pour la préservation de la faune et de la flore locales ;
- Préserver au moins 80 % des zones humides existantes et restaurer 100 % des zones humides en propriété publique via une politique d'entretien et de réhabilitation ;
- Atteindre un taux de 50 % de conformité des installations privées d'assainissement des particuliers et de 70 % pour les entreprises ;
- Limiter les exfiltrations d'eaux usées vers le milieu naturel par une réhabilitation des réseaux avec taux de renouvellement de 1,2 % par an ;
- Réduire les fuites des réseaux d'eau potable par un renouvellement de 1,2 % du linéaire par an, soit une baisse de 12 à 8 Mm³ perdus par an d'ici 5 ans.
- Protection de la ressource en eau via la recréation de points d'eau (mares, renaturation des rivières) et la protection des zones humides et semi-humides.

Les travaux engagés par la Communauté d'agglomération réseaux communaux en 2023

Gometz le Châtel

- **eaux usées**

sur le budget 2022, études en cours et réalisation au printemps 2023 pour limiter l'impact dans les parcelles privées : réseau du vallon du bois de grès, prévu en chemisage, travaux en partie sur des parcelles privées.

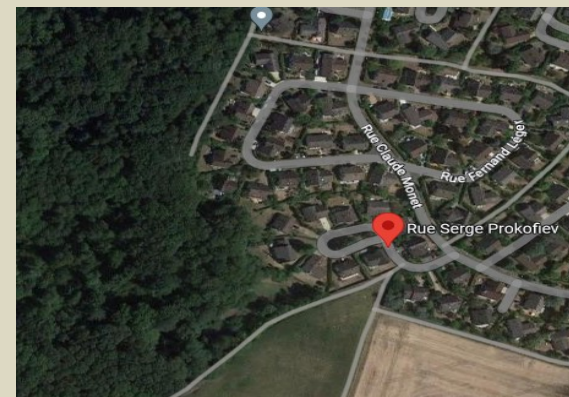
sur le budget 2023 : études avenue du centre et route de Chartres.

- **eaux pluviales** : pas de nouveaux travaux prévus.

- **SDA eaux pluviales et usées de la CPS** : devrait être finalisé en 2023 permettant ainsi d'établir un PPI et de clarifier les priorités et les financements. Réf. : L. Sellem

Les travaux engagés par la Communauté d'agglomération réseaux communaux en 2023, suite.

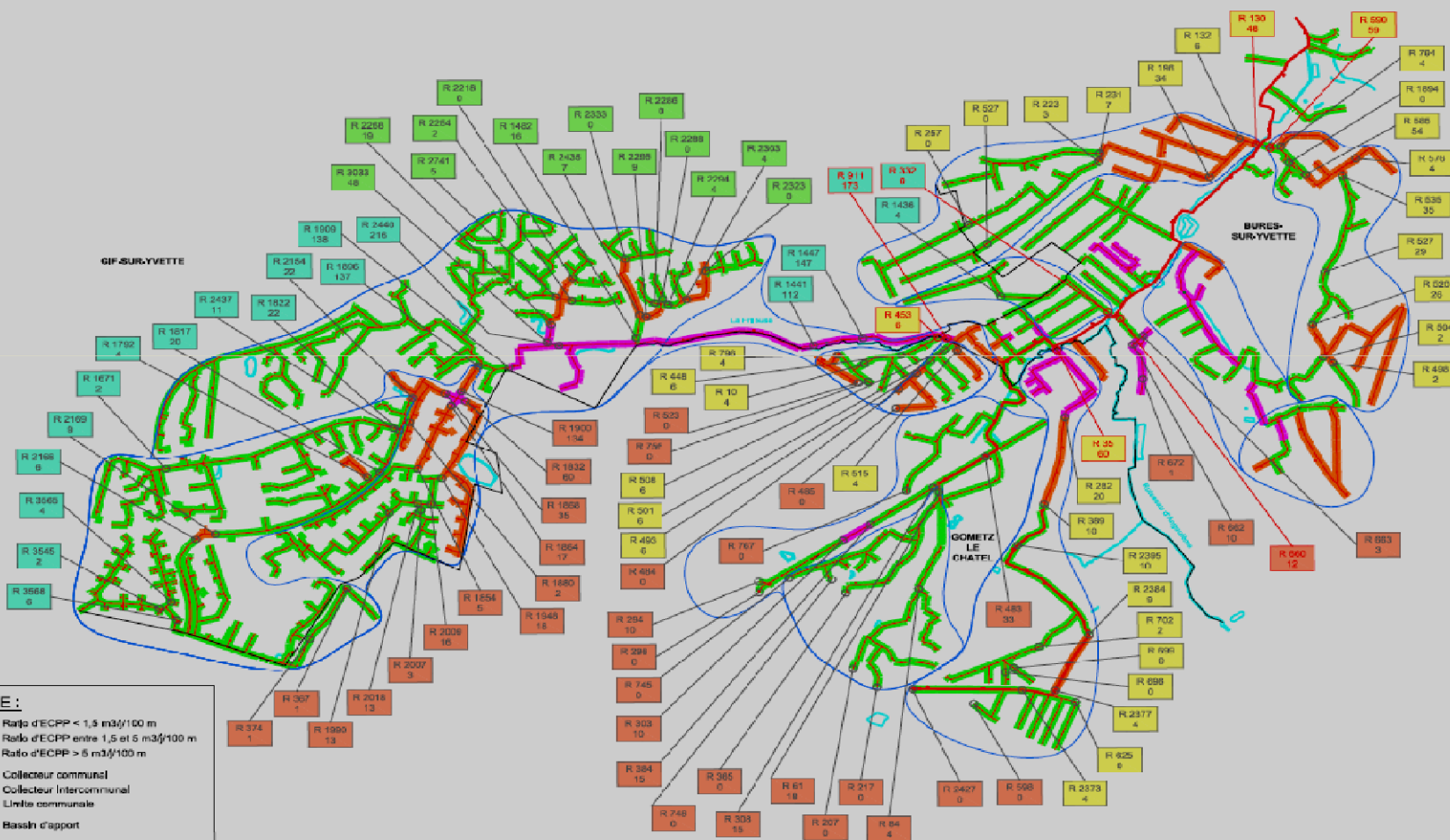
Bures sur Yvette



Assainissement (Eaux Usées et Pluviales) :

- **Réhabilitation** réseau rue Prokofiev / Monet
- **ITV** sont programmées dans les jours à venir pour vérifier les réseaux des rues suivantes afin de voir quels travaux d'assainissement (en 2023) sont à envisager avant une rénovation de la chaussée prévue cette année :
 - avenue Voltaire partie entre Mutualité et Hacquinière,
 - avenue Voltaire partie entre Hacquinière et E. Leprince,
 - rue de la Mutualité entre Trianon et Voltaire.

Schéma Directeur d'Assainissement du Bassin versant du Vaularon (2014)



LEGENDE :

- Ratio d'ECPP < 1,5 m³/100 m
- Ratio d'ECPP entre 1,5 et 5 m³/100 m
- Ratio d'ECPP > 5 m³/100 m
- Collecteur communal
- Collecteur intercommunal
- Limite communale
- Bassin d'apport
- R 2000 / XX Regard inspecté lors de la VN 2014
Valeur de débit en m³/s
- R 2000 / XX Exutoire du bassin d'apport
Valeur de débit en m³/s
- R 2000 / XX VN du 21/08/2014
- R 2000 / XX VN du 22/08/2014
- R 2000 / XX VN du 23/10/2014
- R 2000 / XX VN du 07/11/2014



LYONNAISE DES EAUX FRANCE
CENTRE TECHNIQUE assainissement réseaux
51 avenue de Sénaat 91230 Montgeron
Tel:01.69.52.70.00-Fax:01.69.52.71.69

Date :
03/12/2014

SIAHVY
Bassin versant du Vaularon
Mise à jour du Schéma Directeur Assainissement 2014
CARTE DES RATIOS
D'EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES (ECPP)



Les travaux de réaménagement du ring des Ulis conduits par le département de l'Essonne ont nécessité que la Communauté d'agglomération intervienne sur les réseaux

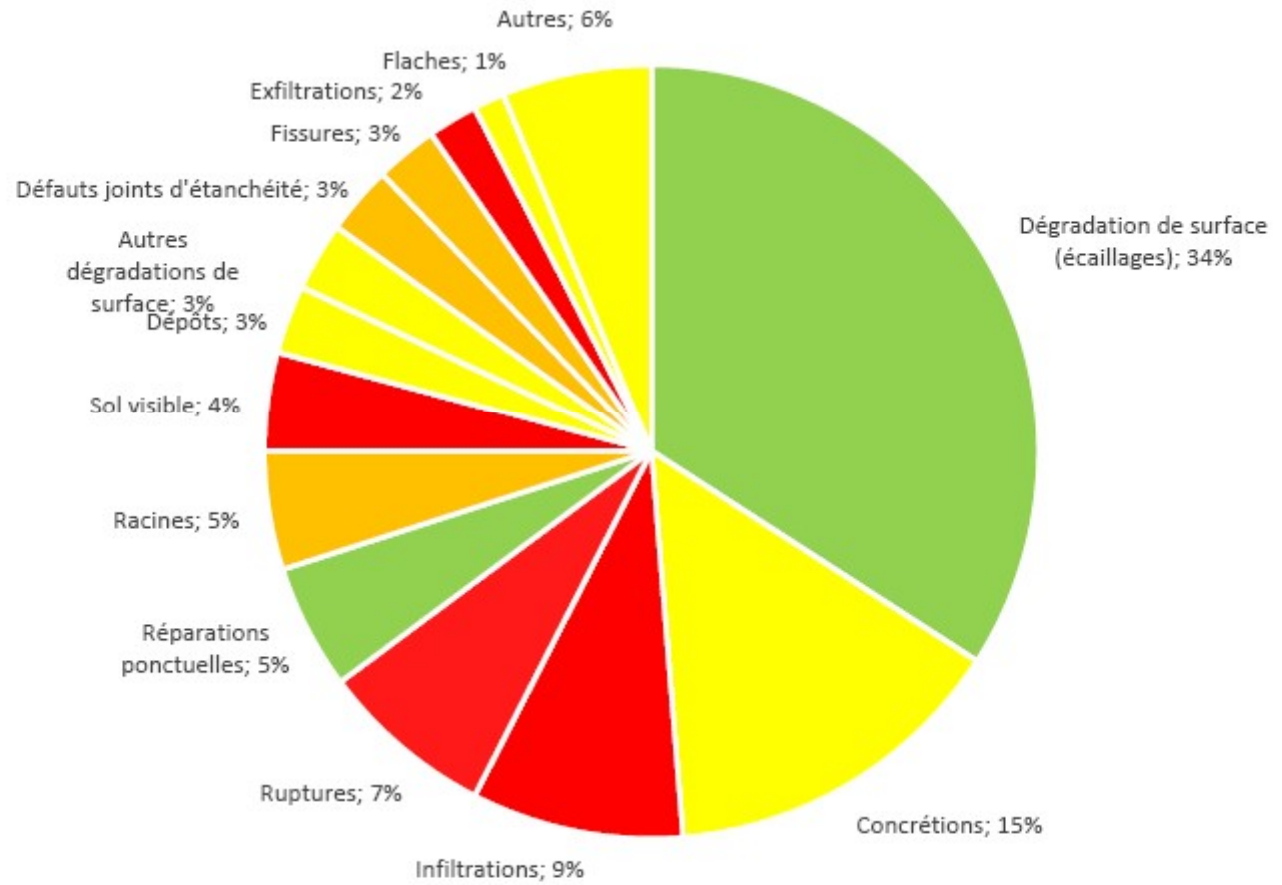
2) Transport: réseau Intercommunal du Vaularon géré par le SIAHVY réf. : étude 2019



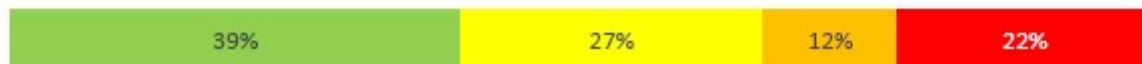


ANTENNE DU VAULARON

TYPOLOGIE DES DESORDRES



Proportion de gravité des anomalies





ANTENNE DU VAULARON

PROGRAMME DE TRAVAUX



Digitale pourpre

Secteur	Domaine public	Domaine privé	Montant des travaux HT	Travaux en tranchée ouverte (m)	Travaux de gainage (m)
1	X		810 000,00	50	293
2		X	750 000,00	51	262
3		X	565 000,00	93	77
4	X		425 000,00	96	
5		X	315 000,00	20	112
6		X	375 000,00	60	55
Total			3 240 000,00	370	799

Réseau Intercommunal du Vaularon géré par le SIAHVY

Point sur les travaux réalisés et en cours :

Les travaux en tranchée ouverte sur le **secteur des Grands Prés ont été réalisés.**

Secteur public réalisé,

Le secteur en domaine privé, le SIAHVY s'est attaché le concours d'un maître d'œuvre.

- La mission a commencé en 10/2022.
- Les études d'avant-travaux ont été définies.
- La consultation des prestataires s'est terminée en janvier.
- **Les dossiers de demandes d'aides financières vont être déposés.**
- Le délai de réponse du département est allongé depuis fin 2022, la réalisation des **études débutera après le retour de l'AESN et du CD91.**
- Une fois les résultats obtenus, le maître d'œuvre poursuivra sa mission avec la définition précise des travaux à réaliser. **L'objectif serait de démarrer ces travaux avant fin 2023.**

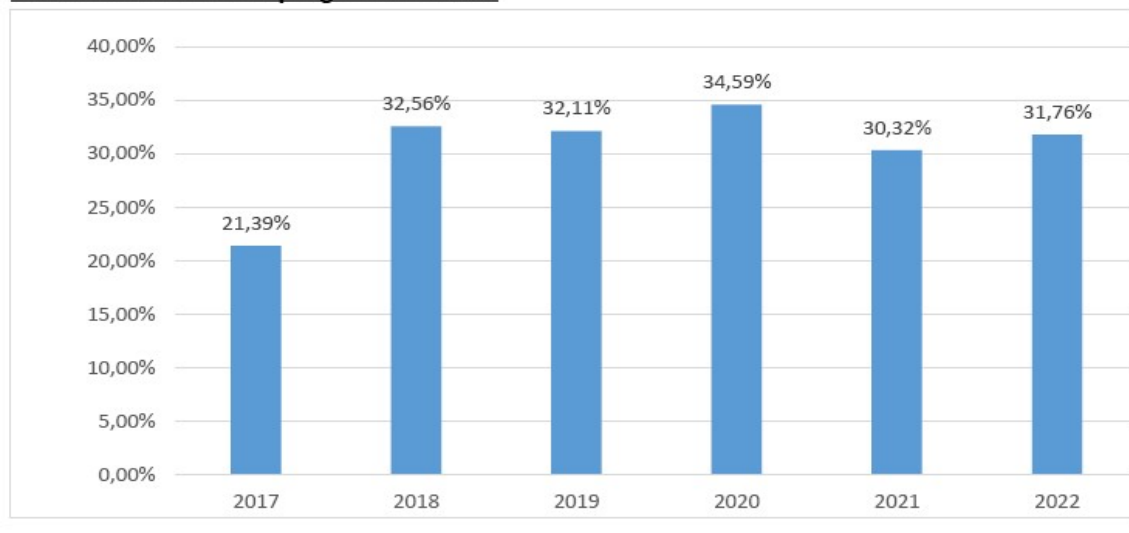
Pas d'autre action en 2023 sur le bassin de collecte du Vaularon pour le SIAHVY.

Information : SIAHVY

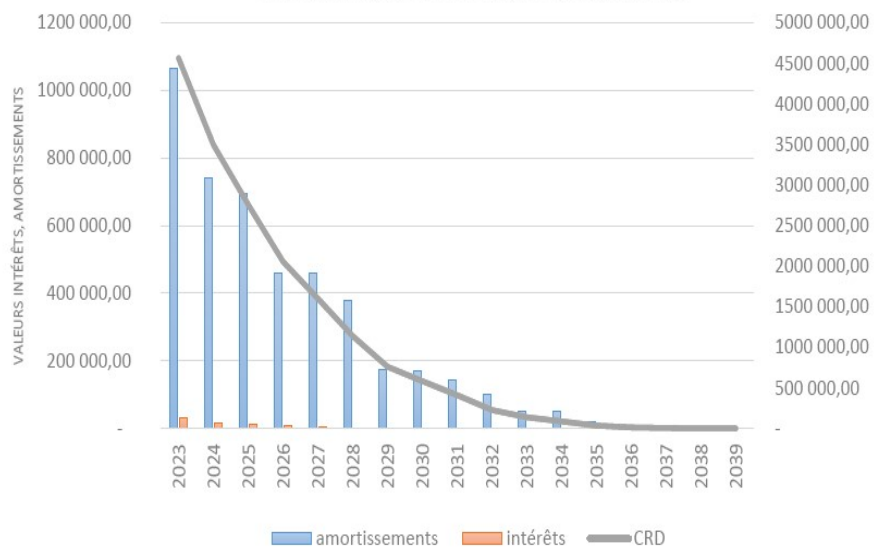
Epargne et état de la dette du budget Assainissement E.U. M 49

SIAHVY

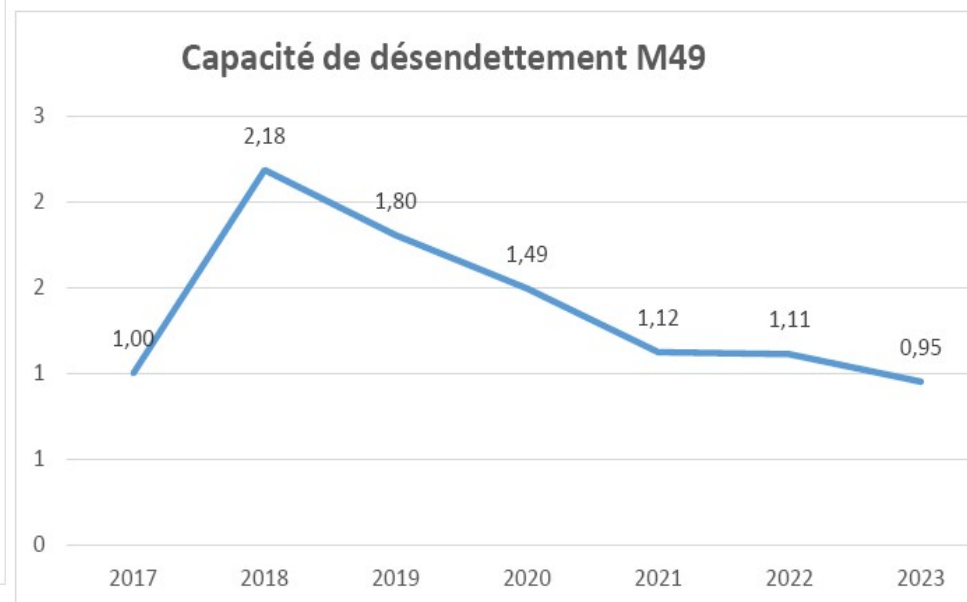
Evolution du taux d'épargne brute M49



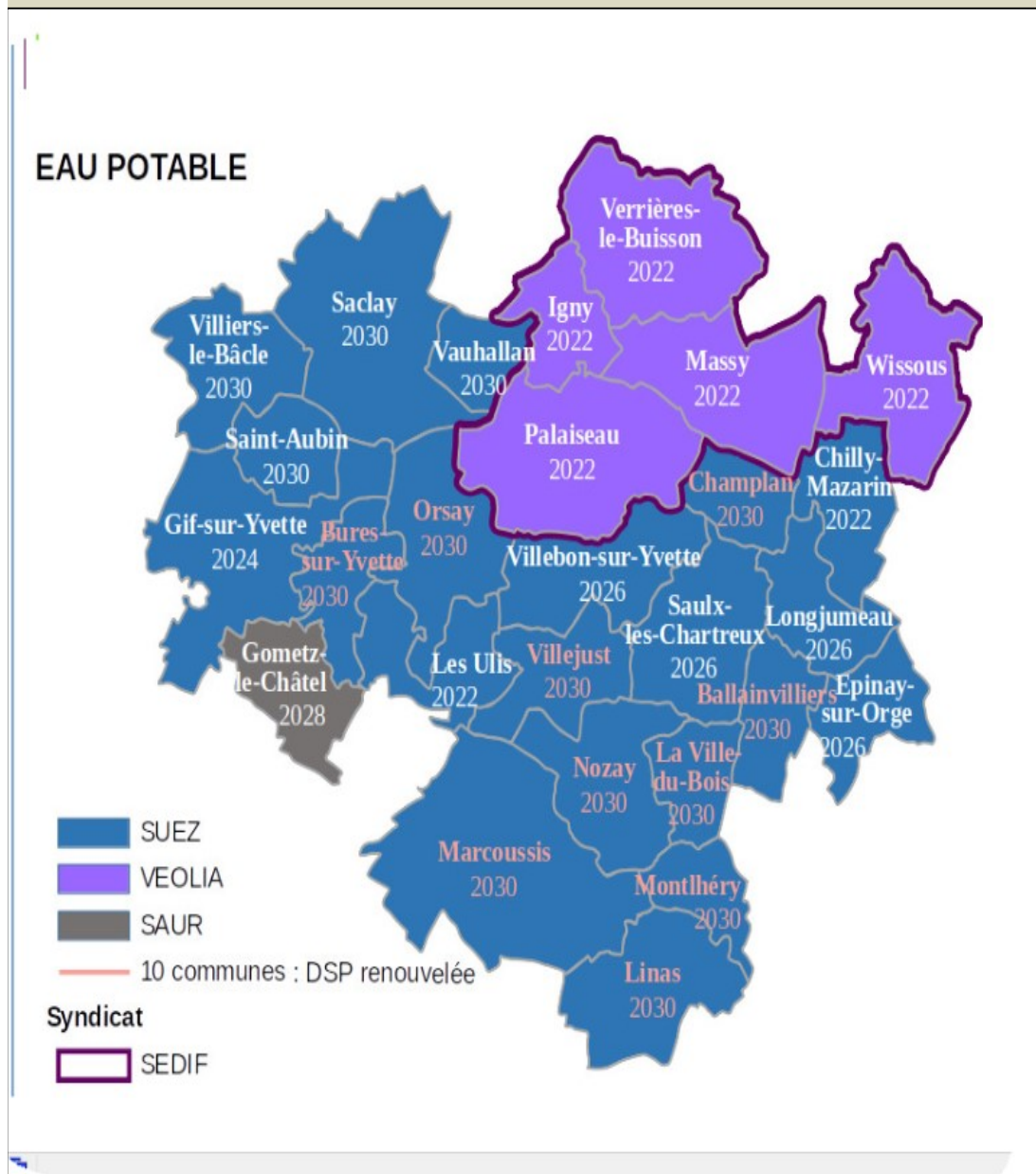
Evolution de la dette actuelle du SIAHVY



Capacité de désendettement du budget M49



D) Eau potable. CPS: Président : Monsieur Perrier



Nouvelle Directive eau potable

La directive « eau potable » a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 23 décembre 2020, transposée le 12 janvier 2023.

Approche fondée sur les risques pour la surveillance

Trois volets :

- **Identifier des dangers** liés aux **zones de captage** pour des points de prélèvement,
- permettre au fournisseur d'eau d'adapter **la surveillance aux risques principaux et de prendre les mesures nécessaires** pour gérer les risques recensés dans la chaîne d'approvisionnement,
- Passer par **une évaluation des éventuels risques** liés aux **installations privées de distribution**, avec un accent mis sur les lieux où de nombreux utilisateurs sont potentiellement exposés à des risques liés à l'eau.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022.

Ses principaux axes sont :

- la réaffirmation de **l'accès à l'eau potable pour tous dans tous les territoires**, y compris ultra-marins, avec des rendus réguliers à la Commission européenne sur cette mise en œuvre effective ;
- la **révision des paramètres à surveiller dans l'eau**, avec l'intégration de **nouveaux paramètres, tels que les composés perfluorés**; (produits chimiques utilisés notamment comme enduits imperméabilisants et antitaches sur une grande gamme de biens de consommation courants : papiers et cartons d'emballage d'aliments, intérieur des boîtes de conserve, tissus, vêtements, tapis, meubles, etc.)
- la **révision des exigences de qualité associées à ces paramètres** ;
- la mise en place de **plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, du captage jusqu'au robinet** du consommateur, pour l'ensemble des acteurs concernés ;
- une **meilleure information sur la qualité de l'eau potable**, pour tous les usagers.

Textes de lois parus fin 2022 eau potable

- [Avis relatif à l'application de l'arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et de l'arrêté du 19 octobre 2017 modifié relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux.](#)
- [Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.](#)
- [Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de...](#)
- [Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles pris en application des articl...](#)
- [Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15...](#)
- [Arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau et aux conditions auxquelles doivent satisfaire](#)

Textes de lois parus fin 2022 suite

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du ...
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une eau de source ou une eau rendue potable par traitement à des fins de conditionnement
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2013 relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique, pris en applica...
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyses utilisées dans le cadre de la réalisation du contrôle sanitaire des eaux
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- Décret n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant les prélèvements et les analyses de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un...

POLLUTION DES EAUX PAR DES MÉTABOLITES DE PESTICIDES

Les métabolites sont des **produits de dégradation /transformation** d'une **substance active** formés soit dans un organisme vivant, soit dans l'environnement.

« Dans l'environnement, les **substances actives** présentes dans les **produits phytopharmaceutiques** vont être « **attaqués** » par des micro-organismes, l'eau, ou encore les rayons du soleil et vont ainsi être **transformées en d'autres substances** appelées **métabolites**. Une **seule substance active** peut donner lieu à la **formation de plusieurs métabolites différents**.

Souvent, **ces métabolites** sont **plus solubles** dans l'eau que leur substance mère donc d'une **capacité à lessiver** dans les **eaux souterraines plus importantes**.

C'est pour cela que dans certains cas, on retrouve des métabolites dans les eaux souterraines mais pas les substances actives dont ils sont issus. C'est le cas pour les métabolites ex : de la chloridazone et du S métolachlore ».

<https://www.anses.fr/fr/system/files/EAUX2015SA0252.pdf>

Données eaux potables, CPS, 2020

1.2 Les chiffres clés



22 481 clients desservis

3 653 377 m³ d'eau facturée



80,9 % de rendement du réseau de distribution

344,2 km de réseau de distribution d'eau potable

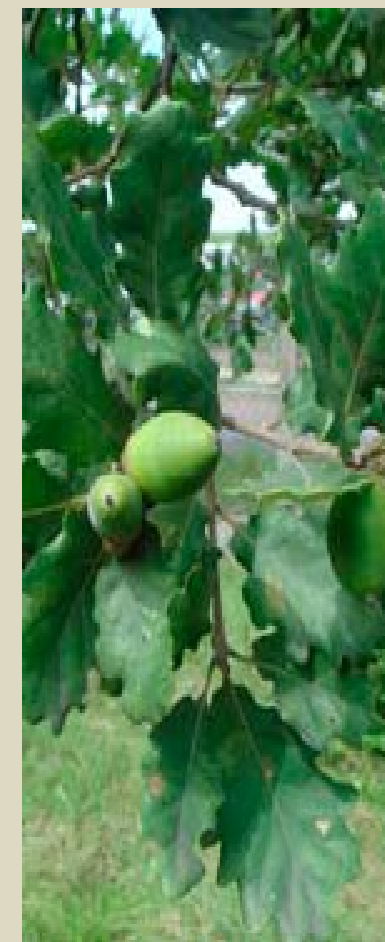


100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques

100 % de conformité sur les analyses bactériologiques



2,71767 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³



Chêne pubescent

Les Indicateurs de performance CPS

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2019	2020	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	Bures sur Yvette Habitants	9997	9811	nombre	A
	Nombre d'abonnements	2781	2854		A

Rendement du réseau de distribution : 2019 : 81,24 % 2020 : 80,92 %

Qualité de l'eau distribuée : conforme, présence de molécules de métaldéhyde (pesticide utilisé contre les gastéropodes)



Massette à feuilles étroites

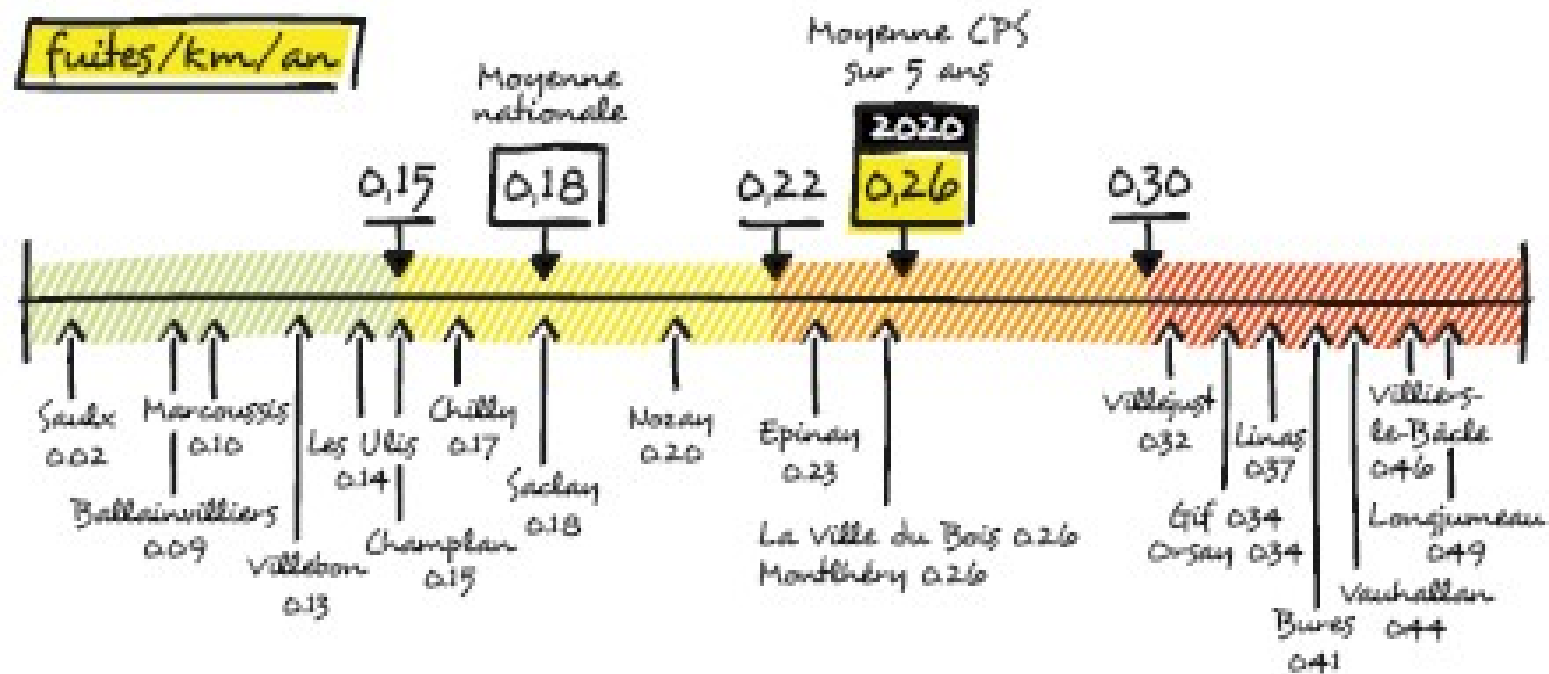


Massette à feuilles larges

Travaux programmés réseau eau potable, CPS

Bures Sur Yvette : Avenue Klébert, Rue de la Mutualité entre Trianon et Voltaire.

TAUX DE CASSE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (établi sur la période 2019-2020)



Le taux de casse est supérieur à la moyenne nationale avec une corrélation entre la vétusté et ce taux.

Coût de l'eau HT	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022	
Consommation eau hors abonnement								
SUEZ	1,80	1,8004	1,7939	1.84	1,7168	1,7650	1,8377	
Part collectivité Eau					0,1561	0,1561	0,1561	
Agence de l'E. Seine-Normandie	0,0663	0,0676	0,0676	0,0608	0,0608	0,0450	0,0450	
Collecte et traitement des eaux usées								
LE réseau communal	0,5679	0,5653	0,5743	0,5851	0,5956	0,6124	0,6544	
LE réseau Intercommunal	0,1747	0,1773	0,1899	0,2004	0,2040	0,2131	0,2337	
Commune de Bures-CPS	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	
SIAHVY	0,4340	0,4430	0,45	0,4645	0,4691	0,4785	0,4871	
SIAAP	0,5580	0,5720	0,62	0,62	0,6730	0,6840	0,7250	
Organismes publics								
Lutte contre la pollution	0,4150	0,4150	0,42	0,42	0,38	0,38	0,38	
Modernisation des réseaux de collecte	0,30	0,30	0,24	0,24	0,1850	0,1850	0,1850	
Voies navigables de France	0,0123	0,0125	0,0130	0,0130	0,0120	0,0120	0,0120	
Total	4,4711	4,501	4,5166	4.5917	4,6003	4,679	4,8639	

2023 : coût de collecte, transport, traitement et de compétence Eau CPS.

Taxe liée à la compétence GEMAPI 2023 est fixée pour l'ensemble des communes composant la CPS. Le coût est le même pour tous les usagers du territoire de la CPS :

2022 : 0,1561 euros/foyer

2023 : à confirmer

Coût de l'eau :

- **Tarif collecte :**

2022 : 0,3902 HT/m³

2023 : 0,3902 HT/m³

- **Redevance transport Siahvy :**

2022 : 0,4871^e HT/m³

2023 : 0,4871^e HT/m³

- **Traitement par SIAAP :**

2022 : 0,725^e HT/m³

2023 : 0,922^e HT/m³

Camérisier à balais



Révision de la Charte du PNR



Aspérule odorante

Les **58 Parcs naturels** sont des structures publiques avec une double originalité.

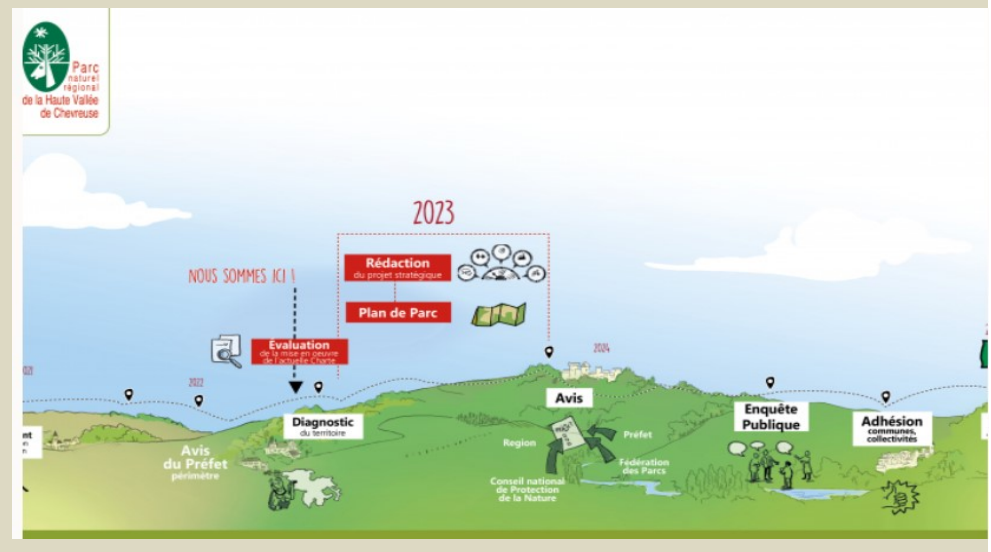
D'abord, les **collectivités adhèrent volontairement à ce projet commun** (lors du renouvellement de Charte tous les 15 ans, des communes peuvent ainsi faire leur entrée et d'autres se retirer).

Les **objectifs et les domaines d'action** du Parc sont déterminés **collectivement** : élus, habitants et acteurs économiques élaborent ensemble une Charte.

Au terme d'un large processus de concertation, cette **Charte fixe les ambitions pour le territoire, les solutions à inventer et le rôle que chacun peut jouer pour relever ces défis**. Autant dire que la révision de la Charte, n'est pas une simple procédure administrative. C'est plutôt un temps où se décide un **projet collectif de vie et une manière d'habiter le territoire, dans le respect de l'environnement**.

Révision de la Charte

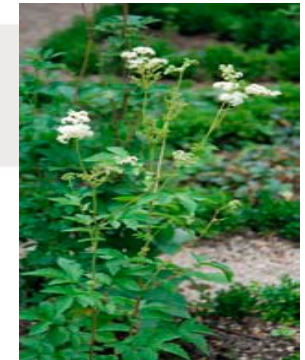
Commencée en mars 2021 avec la définition d'un périmètre d'extension, la révision de la Charte est un processus long et exigeant qui **doit être achevé fin 2025**, pour pouvoir prétendre au renouvellement du **classement de notre Parc naturel régional de 2026 à 2041**. Vous retrouverez dans cet espace toutes les étapes, les productions, le travail de concertation ou d'enquête qui vont jaloner cette démarche.



Périmètre d'étude de révision de la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Epilobe à feuilles étroites



Reine des prés

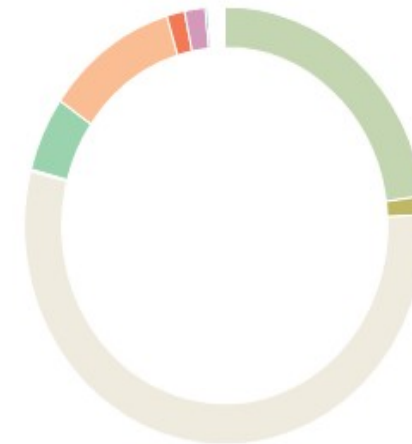
28 communes seront étudiées pour une possible extension



Occupation des sols Gometz le Châtel



COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL



- 1. Forêts
- 2. Milieux semi-naturels
- 3. Espaces agricoles
- 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés
- 6. Habitat individuel
- 7. Habitat collectif
- 8. Activités
- 9. Equipements
- 10. Transports
- 11. Carrières, décharges et chantiers

© INSTITUT PARIS REGION 2021

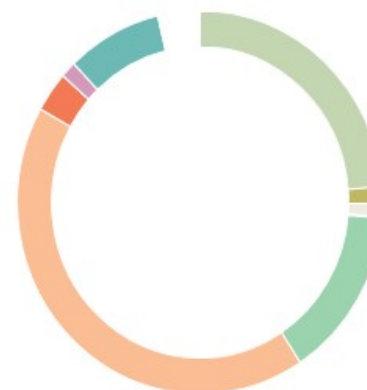
Sources: Mbs 2012, 2017, 2021, L'Institut Paris Region

Occupation des sols Bures

Bilan de l'occupation du sol

Bures-sur-Yvette		Surfaces en hectares		
Type d'occupation du sol	2012	2017	2021	
Bois et forêts	108.58	106.85	106.78	
Milieux semi-naturels	6.4	6.4	6.4	
Espaces agricoles	4.93	4.93	4.93	
Eau	0.44	0.55	0.55	
Total espaces naturels agricoles et forestiers	120.36	118.73	118.66	
Espace ouverts artificialisés	66.03	66.32	65.06	
Habitat individuel	189.67	190.06	190.62	
Habitat collectif	13.86	15.04	15.35	
Activités	5.93	5.78	6.21	
Équipements	37.81	37.73	37.9	
Transport	16.93	16.56	16.56	
Carrières, décharges et chantiers	0.0	0.38	0.24	
Total espaces artificialisés	330.24	331.87	331.93	
Total communal	450.6	450.6	450.6	

COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE



- 1. Forêts
- 2. Milieux semi-naturels
- 3. Espaces agricoles
- 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés
- 6. Habitat individuel
- 7. Habitat collectif
- 8. Activités
- 9. Equipements
- 10. Transports
- 11. Carrières, décharges et chantiers

© INSTITUT PARIS REGION 2021

Sources: Mos 2012, 2017, 2021, L'Institut Paris Region



Iris faux acre

VYF : Objectifs 2023

- Suivi du **programme pluriannuel** présenté par le SIAHVY,
- **Eaux de pluie et de ruissellement**
 - Baratage et Grands Prés,
 - Schéma Directeur de Ruissellement, CPS et SIAHVY,
 - Plateau de Saclay,
- **Assainissement**
 - Collecteur Intercommunal du Vaularon,
 - Programme de travaux sur les réseaux communaux,
- **Qualité de l'eau potable et réseaux,**
- **Nappes phréatiques,**
- **Aide aux riverains,**
- **Rencontres** avec les Instances, le Collectif et ENE....



**Dans la vie, rien n'est à
craindre, tout est à
comprendre.
Marie Curie**

Merci pour votre participation et votre fidélité.

Coucher de Soleil, Plateau de Gometz, 13-11-2022

photo D. Farret

Place aux questions

